



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/540
19 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 122 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	4
II. ASSISTANCE HUMANITAIRE	7 - 13	5
III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS	14	6
IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	15 - 24	7
A. Contributions à la Force de protection des Nations Unies	15 - 18	7
B. Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine	19 - 20	7
C. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie	21 - 23	8
D. Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo	24	8
V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	25 - 27	8
A. Exercice	25 - 26	8
B. Ressources fournies à la Force et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 novembre 1994	27	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 1994 AU 31 MARS 1995	28 - 31	9
VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1995	32 - 33	10
VIII. REMBOURSEMENT DES ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	34 - 35	10
IX. RESSOURCES AFFECTÉES À LA VÉRIFICATION DES COMPTES .	36 - 43	11
A. Ressources affectées à la vérification interne des comptes	36 - 40	11
B. Ressources affectées à la vérification externe des comptes	41 - 43	11
X. OBSERVATIONS CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	44	12
XI. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	45	12

ANNEXES

I. Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité	14
II. Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 15 septembre 1994	15
III. Dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994, montant dégagé pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995	21
IV. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995	25
V. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1995	90
VI. Tableau des effectifs actuels et proposés	94
VII. Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995	98
VIII. Parc de véhicules	99

/...

ANNEXES (suite)

	<u>Page</u>
IX. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995	101
X. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 novembre 1994	102
XI. Contributions volontaires pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1995	104
Carte	106

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 743 (1992) du 21 février 1992, le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Yougoslavie¹ pour une première période de 12 mois. Le mandat de la FORPRONU a été prorogé à plusieurs reprises par des résolutions du Conseil de sécurité, et dernièrement jusqu'au 31 mars 1995 par la résolution 947 (1994) du 30 septembre 1994.

2. Le mandat et les effectifs initiaux de la FORPRONU ont été élargis en vertu de 14 décisions prises par le Conseil de sécurité. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les divers états des effectifs approuvés par le Conseil dans ses résolutions.

3. Afin de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des mandats approuvés par le Conseil de sécurité dans les résolutions énumérées à l'annexe I, la FORPRONU doit mener les diverses tâches suivantes : a) faciliter la conclusion d'accords de cessez-le-feu, de désengagement, et de sécurité mutuelle faisant appel à des effectifs de la Force moins importants; b) établir et protéger des points de rassemblement des armes; c) protéger les zones de sécurité et les non-combattants vulnérables; d) fournir une assistance au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur toute l'étendue de la zone de la mission ainsi qu'au Coordonnateur spécial pour Sarajevo; et e) aider à rétablir les services publics et les conditions de vie normale, y compris la libération des prisonniers de guerre et des détenus et le retour des personnes déplacées.

4. À la reprise de sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/238 B du 29 juillet 1994 sur le financement de la FORPRONU. À l'époque, le Conseil de sécurité avait prorogé le mandat de la Force pour une période de six mois allant du 1er avril au 30 septembre 1994 en vertu de sa résolution 908 (1994) en date du 31 mars 1994. Au paragraphe 16 de sa résolution 48/238 B, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant brut de 850 millions de dollars (soit un montant net de 845 556 300 dollars) aux fins des opérations de la Force pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994.

5. Au paragraphe 17 de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé également de répartir le montant brut supplémentaire de 563 707 114 dollars (soit un montant net de 561 915 990 dollars) pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994, compte tenu du montant brut de 286 292 886 dollars (soit un montant net de 283 640 310 dollars) déjà réparti en vertu de sa résolution 48/238 A du 24 mars 1994 entre les États Membres. Au paragraphe 19 de sa résolution 48/238 B, l'Assemblée a décidé en outre qu'il serait déduit des charges réparties entre les États Membres, leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 28 260 638 dollars (soit un montant net de 28 320 469 dollars) pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993.

6. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour la Force jusqu'à concurrence d'un montant brut de 140 millions de dollars (soit un montant net de 138 778 800 dollars) pour la période allant du 1er octobre au 30 novembre 1994,

au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 30 septembre 1994, ledit montant devant être réparti entre les États Membres conformément au schéma indiqué dans cette même résolution.

II. ASSISTANCE HUMANITAIRE

7. L'appel des Nations Unies le plus récent pour l'assistance humanitaire destinée à l'ex-Yougoslavie a été lancé conjointement le 11 mai 1994 par le Département des affaires humanitaires du Secrétariat et le HCR. Organisé au lendemain d'une mission interorganisations dépêchée dans la région en mars-avril 1994, cet appel visait à couvrir les besoins recensés à une époque de conflit et d'incertitude persistants. On estimait à 532 070 211 dollars le montant des ressources budgétaires nécessaires pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1994, le nombre total des personnes ayant besoin d'une aide humanitaire étant de 4 121 800, dont 2,7 millions en Bosnie-Herzégovine.

8. La situation dans l'ex-Yougoslavie continue d'évoluer à une vitesse déconcertante, changeant souvent la nature des besoins humanitaires et des interventions nécessaires. La situation dans toutes les républiques de l'ex-Yougoslavie a sensiblement évolué depuis avril 1994. En Bosnie-Herzégovine, et plus particulièrement sur le territoire de la Fédération, elle s'est quelque peu stabilisée et les activités commerciales et agricoles ont repris. Toutefois, une partie non négligeable de la population demeure privée de ressources ou de moyens d'existence dans des zones où leur vie est sérieusement en danger. Dans les autres républiques, le nombre des candidats à l'aide a notablement diminué, en particulier en République fédérative de Yougoslavie et en Croatie si l'on en croit un recensement effectué par le Gouvernement croate.

9. Les organismes participants se sont réunis pour procéder à l'examen semestriel du programme. On a souligné qu'il fallait ajuster les programmes actuels pour tenir compte de la révision des besoins et des ressources disponibles. Après avoir attentivement analysé et examiné les besoins, les organismes des Nations Unies intéressés ont décidé de réduire le nombre des personnes ayant besoin d'une assistance.

10. C'est ainsi que le Département des affaires humanitaires et le HCR ont lancé, le 1er septembre 1994, un appel actualisé compte tenu d'une population cible ramenée à 2 274 500 personnes pour le reste de l'année en cours, par suite de la révision des budgets pour 1994 du HCR, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du programme des Volontaires des Nations Unies, les autres organismes des Nations Unies dont les programmes ne s'adressent pas directement à un nombre déterminé de bénéficiaires n'étant pas pris en considération. Le montant total révisé du budget financier interorganisations pour 1994 retenu au titre de l'appel actualisé de septembre s'élève à 721 169 025 dollars (contre 974 014 176 dollars au titre de l'appel de mai pour la même année).

11. Le HCR est le chef de file des organismes des Nations Unies chargé de coordonner la fourniture d'une assistance humanitaire aux républiques de l'ex-Yougoslavie. Il est chargé de la logistique, des transports, du contrôle

des vivres, des besoins domestiques, du logement, des services communautaires, de l'assistance juridique et des autres services de protection.

12. Les autres organismes participants à l'appel des Nations Unies sont notamment le PAM, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le programme des Volontaires des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OIM. Ces organismes sont épaulés dans leur action par les gouvernements agissant par voie bilatérale, diverses organisations internationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de nombreuses organisations non gouvernementales.

13. L'appui de la FORPRONU aux activités humanitaires menées en Bosnie-Herzégovine consiste à assurer la protection et la sécurité des convois de secours humanitaire, à fournir un appui en matière de sécurité au personnel des projets de secours, à faire participer les troupes du génie aux travaux routiers, à fournir des moyens de transport aérien et terrestre pour les opérations d'évacuation sanitaire, à évaluer les besoins et les moyens d'infrastructure, à charger et décharger les aéronefs, à appuyer et coordonner les opérations de transport aérien et d'aérolargage et à protéger la population civile dans les zones de sécurité désignées par le Conseil de sécurité.

III. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

14. Au 30 septembre 1994, un montant total de 2 507 002 171 dollars avait été réparti entre les États Membres au titre de la FORPRONU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1994. Les contributions reçues pour cette même période se sont élevées à 2 000 273 121 dollars, ce qui laissait un montant à recevoir de 506 729 050 dollars. Le tableau ci-après présente la situation de manière plus détaillée.

État des contributions au 30 septembre 1994

	<u>En dollars des États-Unis</u>
a) Ressources	
Montant des crédits ouverts	2 570 772 959
Montant autorisé	—
Total	<hr/> 2 570 772 959
b) Montant réparti	2 570 772 959
Solde créditeur	
Recettes provenant des contributions du personnel	(9 290 650)
Solde inutilisé	(54 480 138)
Montant net réparti	2 507 002 171
c) Montant reçu	2 000 273 121
d) Solde à recevoir	506 729 050

Il n'est pas tenu compte d'un montant de 278 332 677 dollars qui a été réparti entre les États Membres en octobre 1994 au titre des mois d'octobre et de novembre conformément à la résolution 48/238 B de l'Assemblée générale.

IV. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A. Contributions à la Force de protection des Nations Unies

15. Au paragraphe 23 de sa résolution 48/238 B, l'Assemblée générale a demandé que soient apportées pour la Force des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Les contributions volontaires ci-après ont été reçues depuis le dernier rapport du Secrétaire général (A/48/690/Add.4) : du Gouvernement suisse, les services d'un inspecteur général et d'un inspecteur général adjoint pour une période initiale de six mois et du Gouvernement allemand, un don de 50 camions.

16. Le Gouvernement suisse verse les traitements de l'inspecteur général et de son adjoint, les dépenses de fonctionnement connexes étant à la charge de la FORPRONU. Le montant des économies réalisées sur des dépenses afférentes aux contingents calculé sur la base des taux de remboursement standard s'élève à 13 569 dollars. On estime à 5 millions de dollars, sur la base des coûts standard des Nations Unies, la valeur des 50 camions offerts par le Gouvernement allemand.

17. Dans les prévisions de dépenses qu'il a établies pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995, le Secrétaire général prévoit l'acquisition de 50 camions. En conséquence, ces prévisions de dépenses ont été réduites d'un montant total de 5 millions de dollars qui correspond à la valeur du don de véhicules. Cette contribution en nature est comptabilisée à la rubrique 21 de la colonne 3 de l'annexe III au présent rapport.

18. On trouvera à l'annexe XI une liste récapitulative des contributions volontaires pour la FORPRONU.

B. Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine

19. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé en décembre 1992 pour couvrir les dépenses administratives supplémentaires de l'ONU liées à l'élargissement du mandat de la FORPRONU autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 776 (1992) du 14 septembre 1992 aux fins de la protection des convois de secours humanitaire en Bosnie-Herzégovine.

20. À compter du 1er avril 1993, toutes les dépenses liées à cet élargissement ont été inscrites au budget de la FORPRONU et le Fonds d'affectation spéciale a été liquidé. Les revenus du Fonds qui se sont élevés au total à 5 475 353 dollars, comprenaient les contributions versées par les États Membres (5 387 540 dollars) et les intérêts (87 813 dollars). Au 31 août 1994, les dépenses se chiffraient à 3 141 633 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 2 333 720 dollars. En attendant le règlement de l'encours de certaines

créances au titre de la location de locaux, aucune décision n'a été prise en vue de liquider le Fonds.

C. Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie

21. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie a été créé en mars 1994 avec une contribution initiale de 330 000 dollars versée par le Gouvernement japonais. Il a pour objet de prêter au Représentant spécial un plein appui sur les plans professionnel et logistique.

22. La contribution initiale doit servir à assurer la coopération active du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses collaborateurs aux divers niveaux et phases des activités de rétablissement de la paix dans le cadre de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, et à renforcer la communication et les consultations avec le Bureau du Coprésident du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie et les secrétariats des organismes d'aide humanitaire. Le Fonds d'affectation spéciale vise par ailleurs à renforcer la stratégie de la FORPRONU en matière d'information, dans l'ex-Yougoslavie et d'autres États.

23. Un compte auxiliaire a été ouvert en mai 1994 grâce à une contribution d'un montant de 1 186 791 dollars versée par une institution privée. Ce montant servira à épauler la FORPRONU dans les activités qu'elle mène dans le domaine de l'information et des relations avec les médias.

D. Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo

24. Au paragraphe 4 de sa résolution 900 (1994) en date du 4 mars 1994, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'établir un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires en vue du rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo. Ce fonds d'affectation spéciale a été créé le 22 mars 1994. À ce jour, un montant total de 4 660 000 dollars en espèces y a été versé, un montant de 7 950 611 dollars étant annoncé à titre de contributions. Les annonces de contributions en espèces comprennent notamment 10 000 tonnes de carburant et l'alimentation en gaz pendant l'hiver.

V. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

A. Exercice

25. Au paragraphe 35 du document A/48/690 en date du 3 décembre 1993, le Secrétaire général a proposé à l'Assemblée générale de décider que l'exercice budgétaire applicable à la FORPRONU s'étende sur une période de 12 mois dans l'intérêt d'une bonne administration.

26. L'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la question à sa quarante-huitième session. Toutefois, au paragraphe 21 de sa résolution

48/238 B, l'Assemblée a décidé d'examiner, à sa quarante-neuvième session, au vu des résultats des débats consacrés au rapport du Secrétaire général sur la planification, la budgétisation et l'administration efficaces des opérations de maintien de la paix (A/48/945), la question de l'établissement du cycle budgétaire de la Force.

B. Ressources fournies à la Force et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 novembre 1994

27. Le montant brut total des ressources qui ont été fournies à la FORPRONU par l'Assemblée générale pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 novembre 1994 s'élève à 2 850 772 959 dollars (montant net : 2 833 992 659 dollars), dont 2 570 772 959 dollars (montant net : 2 556 435 059 dollars) correspondent à des crédits ouverts au titre de la période se terminant le 30 septembre 1994, et 280 millions de dollars (montant net : 277 557 600 dollars) à des autorisations d'engagement de dépenses au titre de la période allant du 1er octobre au 30 novembre 1994. Le montant brut des dépenses de la période est estimé à 2 791 350 041 dollars (montant net : 2 775 835 610 dollars). Les montants portés au crédit des États Membres et imputables aux soldes inutilisés, à valoir sur leurs contributions, s'élèvent à 54 480 138 dollars en chiffres bruts (soit 53 704 669 dollars en chiffres nets). Les comptes font actuellement apparaître un solde inutilisé supplémentaire d'un montant brut de 4 942 780 dollars (montant net : 4 452 380 dollars) pour la période allant du 1er avril 1993 au 31 mars 1994. Le montant des contributions volontaires en nature s'élève à 22 170 089 dollars cependant que celui des contributions volontaires en espèces s'établit à 2 388 033 dollars. En outre, au cours de cette période, les intérêts et les recettes accessoires se sont élevés respectivement à 9 141 281 dollars et 3 774 091 dollars. Ces chiffres sont récapitulés à l'annexe X.

VI. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 1994 AU 31 MARS 1995

28. Le montant brut des dépenses qu'il faudra engager au titre de la FORPRONU pendant la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 est estimé à 1 006 121 700 dollars (montant net : 997 453 200 dollars), tel qu'il ressort de l'annexe VII au document A/48/690/Add.3 du 31 mai 1994. Ces prévisions de dépenses doivent permettre de couvrir 40 % du coût des véhicules, des communications et du gros matériel et 30 % du coût des conteneurs requis pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995 par suite des élargissements du mandat de la Force autorisés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) du 31 mars 1994 et 914 (1994) du 27 avril 1994.

29. Le montant brut des dépenses qu'il faudra engager au titre de la FORPRONU pendant la période de six mois allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 a été ramené à 992 688 900 dollars (montant net : 986 873 300 dollars) dans le présent rapport, ce qui fait apparaître une réduction d'un montant brut de 13 432 800 dollars (montant net : 10 579 900 dollars). Les disparités dans les prévisions de dépenses d'un poste à l'autre s'expliquent par les retards dans le déploiement, la réduction du nombre des postes de personnel civil, le renchérissement de l'essence et du carburant, la contraction des prévisions de dépenses au titre de la réparation, de l'entretien des véhicules et des pièces

/...

de rechange, la réduction du nombre des hélicoptères, la nécessité de remplacer le matériel amorti ou détruit dans des accrochages, et les changements introduits dans la répartition des achats d'équipement entre les deux périodes de six mois.

30. Un montant brut de 280 millions de dollars (montant net : 277 557 600 dollars) ayant été autorisé et réparti entre les États Membres au titre de la période allant du 1er octobre au 30 novembre 1994, le montant brut des ressources supplémentaires nécessaires pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 s'élève à 712 688 900 dollars (montant net : 709 315 700 dollars).

31. Les prévisions de dépenses pour cette période sont présentées à l'annexe III, les renseignements complémentaires étant donnés à l'annexe IV. On trouvera à l'annexe II des renseignements sur la configuration administrative et géographique de l'opération ainsi que sur la répartition, au 15 septembre 1994, des effectifs (civils, militaires et contrôleurs de la police civile), des véhicules et du gros matériel entre le quartier général, les bureaux de liaison et les bureaux de secteur. Les tableaux d'effectifs actuels et ceux qui sont proposés figurent à l'annexe VI.

VII. PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 1995

32. Le mandat actuel de la FORPRONU vient à expiration le 31 mars 1995. En attendant de présenter un nouveau rapport sur son financement pour la période commençant le 1er avril 1995, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de dégager à sa présente session les montants nécessaires pour financer les dépenses de la Force au-delà de cette période, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat.

33. Le montant des dépenses qu'il faudra engager tous les mois au titre de la FORPRONU pendant la période de six mois allant du 1er avril au 30 septembre 1995 est estimé à 134 731 500 dollars (montant net : 133 762 200 dollars), calculé sur la base des dépenses récurrentes indiquées à l'annexe III. On trouvera à l'annexe V la ventilation, suivant les dépenses récurrentes et non récurrentes, des prévisions de dépenses pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 ainsi que le coût estimatif mensuel correspondant pour la période commençant le 1er avril 1995.

VIII. REMBOURSEMENT DES ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

34. Ont fourni des contingents à la FORPRONU les pays suivants : Argentine, Bangladesh, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Indonésie, Jordanie, Kenya, Malaisie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Turquie et Ukraine.

35. Les dépenses relatives aux contingents ont été remboursées intégralement, selon les taux standard, pour la période prenant fin en août 1994.

IX. RESSOURCES AFFECTÉES À LA VÉRIFICATION DES COMPTES

A. Ressources affectées à la vérification interne des comptes

36. Au paragraphe 6 de sa résolution 48/238 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui indiquer si le montant des ressources affectées à la vérification interne des comptes de la Force était suffisant pour que la fonction puisse être accomplie conformément aux normes communes de vérification des comptes généralement acceptées, de façon que l'Assemblée puisse s'assurer que les fonds sont suffisants et, le cas échéant, de soumettre des propositions budgétaires à cet égard.

37. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des opérations de la FORPRONU et des dépenses correspondantes, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé d'affecter à plein temps au moins cinq vérificateurs internes auprès de la Force afin de pourvoir à une vérification des comptes complète et efficace. Vu l'importance des dépenses sur le terrain, trois vérificateurs des comptes devraient être affectés à la mission à titre permanent. Une équipe de deux vérificateurs devrait être détachée pour un mois tous les trois mois les deux mois de travail restants devant être consacrés au Siège à des travaux de vérification des comptes liés aux achats et autres activités opérationnelles ayant spécialement trait à la FORPRONU.

38. Depuis le 12 juin 1994, un poste de contrôleur de la FORPRONU est financé à l'aide des ressources de la mission. Depuis son arrivée à la FORPRONU, le titulaire a dû répondre à de nombreuses sollicitations ponctuelles. Toutefois, il doit également procéder à une vérification systématique et globale basée sur l'analyse des risques. À en juger par la liste des domaines à couvrir, il faudrait prévoir deux postes de contrôleur supplémentaires dans le budget de la FORPRONU afin d'élargir le champ de la vérification.

39. Entre mai 1992 et décembre 1993, trois équipes distinctes de vérificateurs internes des comptes ont consacré au total 434 jours-homme à la vérification des comptes de la FORPRONU. À ce jour, en 1994, une équipe de vérificateurs des comptes a consacré au total 160 jours-homme à la FORPRONU.

40. Cela étant, les prévisions de dépenses actuelles de la FORPRONU comportent le financement de deux postes de contrôleur supplémentaires de classe P-3 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Il sera également proposé de financer un poste de vérificateur des comptes supplémentaire financé sur le compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix. De l'avis du Secrétaire général, ces ressources supplémentaires permettront d'accomplir la fonction de vérification interne des comptes conformément aux normes de vérification des comptes généralement acceptées.

B. Ressources affectées à la vérification externe des comptes

41. Au paragraphe 7 de sa résolution 48/238 B, l'Assemblée générale a prié le Comité des commissaires aux comptes de lui indiquer si les montants prévus pour la vérification externe des comptes étaient suffisants pour faire en sorte que la fonction soit accomplie conformément aux normes communes de vérification des comptes généralement acceptées de façon que l'Assemblée puisse s'assurer que les

fonds sont suffisants, et a prié le Secrétaire général, en consultation avec le Comité des commissaires aux comptes, le cas échéant, de soumettre des propositions budgétaires à cet égard.

42. Comme suite à la résolution susmentionnée, le Comité des commissaires aux comptes a examiné le budget qu'il a affecté à la vérification externe des comptes de la FORPRONU au titre de l'exercice biennal 1994-1995. À la suite de cet examen, le Comité des commissaires aux comptes propose un budget révisé de 235 000 dollars (117 500 dollars) aux fins de la vérification externe des comptes de la FORPRONU pendant l'exercice biennal 1994-1995.

43. Le Comité des commissaires aux comptes a confirmé que le montant demandé permettrait de continuer de procéder à la vérification des comptes conformément aux normes de vérification des comptes généralement acceptées.

X. OBSERVATIONS CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

44. Les renseignements complémentaires et éclaircissements que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandés dans son rapport (A/48/961) en date du 30 juin 1994 seront l'objet d'un additif au présent rapport.

XI. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

45. En ce qui concerne le financement de la FORPRONU, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa quarante-neuvième session :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 992 688 900 dollars (montant net : 986 873 300 dollars), comprenant le montant brut de 280 millions de dollars (montant net : 277 557 600 dollars) autorisé au paragraphe 20 de la résolution 48/238 B de l'Assemblée générale pour couvrir les dépenses de la FORPRONU pendant la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995;

b) Répartir entre les États Membres un crédit supplémentaire d'un montant brut de 712 688 900 dollars (montant net : 709 315 700 dollars) pour la FORPRONU au titre de la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995, compte tenu du crédit d'un montant brut de 280 millions de dollars (montant net : 277 557 600 dollars) déjà réparti entre les États Membres conformément à la résolution 48/238 B de l'Assemblée générale;

c) Décider de déduire des charges réparties entre les États Membres leurs parts respectives du montant brut du solde inutilisé de 4 942 780 dollars (montant net : 4 452 380 dollars) pour la période allant du 1er avril 1993 au 31 mars 1994;

d) Pour la période postérieure au 31 mars 1995 et au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date, dégager sous forme d'ouverture de crédit ou d'autorisation d'engagement de dépenses, les sommes nécessaires pour couvrir un montant brut de

134 731 500 dollars (montant net : 133 702 200 dollars) par mois, et répartir ce montant entre les États Membres;

e) Décider que la FORPRONU aura un exercice budgétaire de 12 mois.

Note

¹ S'entend, aux fins du présent rapport, des républiques de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

ANNEXE I

Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité

Mandat	Résolution du Conseil de sécurité	Observateurs militaires	Personnel d'infanterie	Personnel d'appui	Police civile
Établissement de la Force de protection des Nations Unies	743 (1992)	100	10 400	2 740 ^a	530
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	758 (1992)	60	1 000	—	40
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	764 (1992)	—	200	400	—
Surveillance des zones roses	762 (1992)	60	—	—	120
Contrôle des frontières dans les zones protégées par les Nations Unies (ZPNU)	769 (1992)	—	—	350 ^b	—
Protection des convois de secours humanitaire en Bosnie-Herzégovine	776 (1992)	80	6 310	2 050	—
Démilitarisation de la péninsule de Prevlaka	779 (1992)	14	—	—	—
Contrôle du respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine	786 (1992)	79	—	—	—
Déploiement de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	795 (1992)	35	435	265	26
Suivi de la situation humanitaire dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine	824 (1993)	50	—	—	—
Déploiement de contingents supplémentaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	842 (1993)	—	300	—	—
Déploiement de la Force dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine	844 (1993)	—	5 600	2 000	—
Renforcement des effectifs de la FORPRONU en Croatie et à Sarajevo	847 (1993)	100	2 350	300	—
Cessez-le-feu à Sarajevo et dans les zones environnantes	908 (1994) 914 (1994)	— 150	3 500 1 300	— 3 450	— 275
Réouverture de l'aéroport de Tuzla	908 (1994)	20	—	120	20
Cessez-le-feu en Croatie	914 (1994)	—	1 000	800	—
Total des effectifs		748	32 395	12 475	1 011

^a Ce chiffre tient compte d'une réduction de 100 observateurs militaires qui avaient été inclus à tort dans les totaux du personnel d'appui figurant dans le document S/23592.

^b Ce chiffre correspond aux effectifs révisés dont il est question dans le document S/24848.

ANNEXE II

Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 15 septembre 1994

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
1. Personnel civil international								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	19	—	—	—	—	7	—	26
Division de l'information	47	—	3	—	—	7	1	58
Bureau du commandant de la Force	7	—	—	—	—	—	—	7
Affaires civiles	34	—	48	1	6	23	4	116
Division de la gestion et de l'administration								
Bureau du Directeur	7	—	—	—	—	—	—	7
Section des services de gestion	1	—	—	—	—	—	—	1
Section de la sécurité	21	1	2	—	—	1	—	25
Section des techniques de l'information	17	—	—	—	—	—	—	17
Section de l'administration locale	4	4	11	1	1	2	1	24
Bureau du chef d'état-major	8	—	—	—	—	—	—	8
Services administratifs								
Bureau du Chef des services administratifs	3	—	—	—	—	—	—	3
Section des finances	20	—	3	1	—	2	2	28
Section des achats	18	—	—	—	—	—	—	18
Section des ressources humaines	20	—	3	1	—	2	1	27
Services d'appui intégré								
Bureau du Chef des services d'appui	8	—	—	—	—	—	—	8
Section des communications	23	—	—	—	—	—	1	24
Section des transports	7	1	1	—	—	—	—	9
Section de la gestion des fournitures et des biens	15	3	—	2	—	—	—	20
Section des services généraux	20	—	1	1	—	—	—	22
Centre de coordination des mouvements	7	1	—	—	—	—	—	8
Services de génie								
Bureau du Chef du génie	6	—	—	—	—	—	—	6
Section des projets	2	2	—	1	—	—	—	5
Section des opérations de génie (Croatie/Ex-République yougoslave de Macédoine)	—	1	—	—	—	—	—	1
Section des opérations de génie (Bosnie-Herzégovine)	—	—	—	—	—	1	—	1
Section d'appui du génie	1	3	—	—	—	—	—	3
Section des bâtiments	1	1	—	—	—	—	—	2
Section du matériel	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	315	17	72	8	7	45	10	474

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
2. Personnel local								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	—	—	—	—	—	4	—	4
Division de l'information	33	—	2	—	2	2	—	39
Bureau du commandant de la Force	—	—	—	—	—	—	—	0
Affaires civiles	1	—	133	4	4	12	8	162
Division de la gestion et de l'administration	—	—	—	—	—	—	—	0
Bureau du Directeur	13	—	—	—	—	—	—	13
Section des services de gestion	7	—	—	1	—	1	—	9
Section de la sécurité	16	—	—	2	—	5	—	23
Section des techniques de l'information	10	10	225	56	2	384	26	713
Section de l'administration locale	2	—	—	—	—	—	—	2
Bureau du chef d'état-major	—	—	—	—	—	—	—	—
Services administratifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Chef des services administratifs	1	—	—	—	—	—	—	1
Section des finances	36	—	—	—	1	1	—	38
Section des achats	36	—	—	—	1	—	1	38
Section des ressources humaines	23	—	2	—	—	1	—	26
Services d'appui intégré	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Chef des services d'appui	2	—	—	—	—	—	—	2
Section des communications	48	4	3	4	1	6	3	69
Section des transports	88	104	44	17	8	38	7	306
Section de la gestion des fournitures et des biens	92	32	6	9	—	—	—	139
Section des services généraux	97	35	10	25	1	14	2	184
Centre de coordination des mouvements	10	11	—	—	—	2	—	23
Services de génie	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Chef du génie	7	—	—	—	—	—	—	7
Section des projets	6	6	—	2	—	—	—	14
Section des opérations de génie (Croatie/Ex-République yougoslave de Macédoine)	—	6	118	13	—	—	8	145
Section des opérations de génie (Bosnie-Herzégovine)	—	—	—	—	—	47	—	47
Section d'appui du génie	—	20	—	—	—	—	—	20
Section des bâtiments	36	49	—	55	1	—	—	141
Section du matériel	—	18	—	15	—	—	—	33
Total	564	295	543	203	21	517	55	2 198

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
3. Personnel contractuel international								
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	2	—	—	—	—	—	—	—
Division de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du commandant de la Force	—	—	1	—	—	—	—	—
Affaires civiles								
Division de la gestion et de l'administration	—	—	—	—	—	—	—	0
Bureau du Directeur	35	—	—	—	—	2	—	37
Section des services de gestion	14	3	2	7	—	5	—	31
Section de la sécurité	23	—	—	—	—	—	—	23
Section des techniques de l'information	5	—	14	2	1	13	3	38
Section de l'administration locale	12	—	—	—	—	—	—	12
Bureau du chef d'état-major	—	—	—	—	—	—	—	—
Services administratifs								
Bureau du Chef des services administratifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Section des finances	1	—	—	—	—	—	—	—
Section des achats	1	—	—	—	—	—	—	—
Section des ressources humaines	1	—	—	—	—	—	—	—
Services d'appui intégré								
Bureau du Chef des services d'appui	1	—	—	—	—	—	—	—
Section des communications	131	—	14	4	6	12	4	171
Section des transports	43	166	46	93	—	33	1	382
Section de la gestion des fournitures et des biens	35	13	4	3	—	7	1	63
Section des services généraux	25	4	15	7	—	3	2	56
Centre de coordination des mouvements	18	3	—	3	—	6	2	32
Services de génie								
Bureau du Chef du génie	13	—	—	—	—	—	—	13
Section des projets	1	9	—	2	—	—	—	12
Section des opérations de génie (Croatie/Ex-République yougoslave de Macédoine)	5	87	168	32	—	—	16	308
Section des opérations de génie (Bosnie-Herzégovine)	—	—	—	—	—	139	—	—
Section d'appui du génie	2	17	—	—	—	—	—	19
Section des bâtiments	4	8	—	5	—	—	—	17
Section du matériel	—	15	—	9	—	—	—	24
Total	372	325	264	167	7	220	29	1 384

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
4. <u>Observateurs militaires</u>	48	9	220	10	20	292	15	614
5. <u>Police civile</u>	26	10	527	14	2	28	26	633
6. <u>Autre personnel militaire</u>								
Infanterie	—	—	13 318	244	—	18 821	824	33 207
Quartier général	301	39	257	—	—	540	57	1 194
Compagnie de quartier général	110	—	—	—	—	—	—	110
Contrôle des mouvements	—	93	—	—	—	505	—	598
Logistique	—	914	—	387	—	—	289	1 590
Transmissions	—	—	575	—	—	—	—	575
Génie de construction	—	—	—	—	—	—	—	0
Génie de campagne	—	—	—	—	—	—	—	0
Service de santé	—	320	—	—	—	267	—	587
Unité aérienne	—	—	—	—	—	288	—	288
Unité de l'aéroport	—	—	—	—	—	—	—	—
Unité de localisation par radar des tirs d'artillerie et de mortier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	411	1 366	14 150	631	0	20 421	1 170	38 149

7. Véhicules

Berlines légères	161	42	61	14	13	6	15	312
Berlines moyennes	18	1	1	2	2	2	1	27
Berlines lourdes	12	—	—	—	1	—	—	13
Jeeps légères	100	50	726	133	66	393	83	1 551
Jeeps moyennes blindées	—	—	2	—	—	43	—	45
Autocars légers	30	32	36	18	2	21	12	151
Autocars moyens	18	1	4	3	—	4	—	30
Autocars lourds	—	10	—	—	—	—	—	10
Camions légers	16	24	119	31	9	78	12	289
Camions moyens	1	41	36	12	2	20	2	114
Camions lourds	—	—	—	—	—	—	—	—
Ambulances	—	1	4	1	1	3	1	11
Camions-grues	—	4	6	4	—	6	1	21
Tombereaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes (combustible)	—	14	4	4	1	—	2	25
Camions-ateliers	—	1	1	—	—	2	—	4
Camions-citernes (eau)	—	—	17	2	—	3	1	23
Dépanneuses	—	5	2	—	—	—	—	7
Tracteurs	—	—	—	—	—	—	—	—
Camions de ramassage des ordures ménagères	1	2	4	2	1	6	1	17
Voitures de pompiers	—	1	1	1	—	1	—	4

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
Camions frigorifiques	—	1	—	—	—	—	—	1
Excavatrices	—	2	4	—	—	2	1	9
Bouteurs	—	4	3	2	—	1	—	10
Chargeurs à benne frontale	—	1	3	2	—	2	1	9
Bennes racleuses	—	1	—	1	—	2	—	4
Rouleaux preneurs	—	2	1	1	—	2	—	6
Bouteurs de déblaiement de mines	—	—	—	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche	1	11	4	8	—	4	1	29
Engins de manutention de conteneurs	—	1	—	3	—	1	—	5
Véhicules blindés	—	—	4	—	—	6	—	10
Autres véhicules	—	—	—	—	—	—	—	—
Remorques	—	—	—	—	—	—	—	—
Bateaux et motocyclettes	—	—	16	4	—	10	3	33
Véhicules aéroportuaires	—	2	—	—	—	3	—	5
Total	358	254	1 059	248	98	621	137	2 775
8. Matériel de transmission								
<u>Matériel VHF</u>								
Antennes pour base/postes répéteurs	12	42	315	30	27	388	24	838
Stations fixes	6	11	220	15	11	257	8	528
Postes radiotéléphoniques mobiles	135	279	514	258	25	669	98	1 978
Radiotéléphones portatifs	221	347	482	207	43	714	28	2 042
Répéteurs	8	2	29	10	2	50	13	114
<u>Matériel HF</u>								
Antennes pour base	3	52	23	20	10	52	6	166
Postes radiotéléphoniques mobiles	—	6	12	12	4	27	4	65
<u>Équipement satellite</u>								
Terminaux INMARSAT	3	11	12	15	7	28	6	82
Stations fixes INMARSAT	—	1	—	—	—	—	—	1
9. Matériel informatique								
Ordinateurs de bureau	941	288	324	112	22	238	53	1 978
Ordinateurs portatifs	373	81	140	14	9	158	14	789
Serveurs	22	—	—	1	—	—	—	23
Imprimantes	891	243	373	67	20	258	50	1 902
10. Matériel de bureau								
Petites photocopieuses	23	21	27	74	—	145	—	290
Photocopieuses moyennes	20	43	13	9	—	85	—	170

	Zagreb	Pleso	ZPNU	Split	Belgrade	Bosnie- Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Total
Grosses photocopieuses	58	10	21	12	—	101	—	202
Très grosses photocopieuses	3	—	—	—	—	3	—	6
Presses typographiques	—	—	—	—	—	—	—	—
Caisse enregistreuse	—	—	—	—	—	—	—	—
Déchettesuses	11	1	—	1	—	13	—	26
Projecteurs de diapositives	5	—	—	—	—	5	—	10
Machines à écrire	115	30	57	164	—	366	—	732
11. Groupes électrogènes	12	402	957	12	—	298	9	1 690
12. Bâtiments préfabriqués								
Unités de logement	83	560	4 643	379	—	2 429	164	8 258
Sanitaires	—	89	647	32	—	525	30	1 323
Cantines (10 personnes)	—	—	39	—	—	—	—	39
Cantines (20 personnes)	—	1	54	1	—	1	—	57
Cantines (30 personnes)	—	—	33	—	—	13	2	48
Cantines (60 personnes)	—	—	42	—	—	8	—	50
Cantines (90 personnes)	—	—	13	—	—	—	—	13
Cantines (100 personnes)	—	—	4	—	—	—	—	4
Cantines (120 personnes)	—	—	2	—	—	14	—	16
Cantines (200 personnes)	—	—	5	—	—	4	1	10
Cantines (250 personnes)	—	—	4	—	—	1	—	5
Cantines (350 personnes)	—	—	1	—	—	—	—	1
13. Réservoirs à combustible et matériel auxiliaire								
Réservoirs à combustible de 15 000 litres	—	—	30	—	—	10	4	44
Réservoirs à combustible de 7 500 litres	—	10	40	10	—	44	5	109
Réservoirs à combustible de 5 000 litres	—	—	21	—	—	20	4	45
Pompes à carburant (3 m ³ /h)	—	—	22	—	—	6	—	28
Pompes à carburant (10 m ³ /h)	—	—	—	—	—	—	—	—
Pompes à carburant (25 m ³ /h)	—	—	28	—	—	11	—	39
Pompes à carburant (60 m ³ /h)	—	—	19	—	—	5	—	24
Réservoirs gonflables de combustible de 3 m ³	—	—	7	—	—	3	3	13
Réservoirs gonflables de combustible de 25 m ³	—	—	28	—	—	11	—	39
Réservoirs gonflables de combustible de 80 m ³	—	—	26	—	—	9	2	37
Filtres à combustible de campagne	—	—	8	—	—	6	—	14
Unités de ravitaillement d'aéronefs	—	—	15	—	—	2	—	17
Débitmètres (carburants divers) 60m ³	—	—	—	—	—	—	—	—
Débitmètres (carburants divers) 25m ³	—	—	—	—	—	—	—	—
Débitmètres (carburants divers) 10m ³	—	—	—	—	—	—	—	—
Débitmètres (carburants divers) 3m ³	—	—	—	—	—	—	—	—

ANNEXE III

Dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994, montant dégagé pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (1)	Montant dégagé 1er avril au 30 septembre 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (3)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	18 146,4	13 442,3	15 744,3
Frais de voyage	553,7	1 185,5	1 337,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	114,5	61,6	74,8
Total partiel	18 814,6	14 689,4	17 157,0
b) <u>Contingents</u>			
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	237 953,6	204 813,1	243 260,0
Détente et loisirs	4 160,2	3 345,6	3 599,7
Rations	49 551,5	43 784,0	53 546,0
Indemnité journalière	8 220,7	7 782,2	9 008,4
Indemnité de subsistance (missions)	57,1	111,9	120,0
Déploiement, relève et rapatriement	18 400,7	15 444,3	21 288,3
Indemnité d'habillement et d'équipement	16 232,4	13 928,5	16 605,8
Total partiel	334 576,2	289 209,6	347 428,2
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	77 000,0	77 108,7	82 027,4
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	7 980,0	6 861,5	8 200,0
Total partiel	84 980,0	83 970,2	90 227,4
Total, rubrique 1	438 370,8	387,869,2	454 812,6
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	20 356,2	15 835,2	18 587,2
Frais de voyage	473,9	1 602,3	1 761,2
Indemnité d'habillement et d'équipement	97,3	73,1	101,1
Total partiel	20 927,4	17 510,6	20 449,5
b) <u>Personnel international et local</u>			
Traitements du personnel international	9 724,8	12 581,5	14 466,5
Traitements du personnel local	6 507,1	8 816,6	11 200,8
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	440,0	660,0
Dépenses communes de personnel	6 189,7	8 604,8	9 290,6
Indemnité de subsistance (missions)	9 578,5	11 537,1	13 186,4
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	525,7	753,1	911,2
Autres voyages autorisés	1 180,8	648,0	648,0
Total partiel	33 706,6	43 381,1	50 363,5
c) <u>Personnel contractuel international</u>	12 815,4	27 338,6	38 035,7
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—

	Dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (1)	Montant dégagé 1er avril au 30 septembre 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (3)
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	67 449,4	88 230,3	108 848,7
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	23 839,4	15 038,2	27 733,9
Aménagement et rénovation des locaux	4 372,9	5 034,3	3 559,0
Fournitures d'entretien	10 493,5	5 224,0	6 671,1
Services d'entretien	2 591,9	2 950,7	2 855,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	9 160,2	7 329,3	19 515,2
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	35 238,4	55 479,0	64 675,5
	85 696,3	91 055,5	125 009,7
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>			
Pistes d'atterrissage	—	2 431,3	1 975,0
Routes	—	5 338,2	6 242,0
Ponts	2 062,6	729,5	473,0
	2 062,6	8 499,0	8 690,0
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	36 000,8	38 772,8	46 793,1
Location de véhicules	4 051,3	6 006,6	5 975,0
Matériel d'atelier	1 320,6	1 122,1	802,4
Pièces de rechange, réparations et entretien	36 276,8	38 019,6	38 510,2
Carburant et lubrifiants	14 444,3	16 929,0	26 541,1
Assurance	1 949,1	1 780,8	2 374,8
	94 042,9	102 630,9	120 996,6
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	15 272,4	12 714,2	14 493,3
Carburant et lubrifiants	1 226,3	1 331,3	3 260,3
Déploiement/retrait	10,0	111,9	25,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture et préparation	—	167,8	4,0
Assurance responsabilité/risque de guerre	325,4	475,0	228,7
Total partiel	16 834,1	14 800,2	18 011,3
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	4 231,4	3 050,4	3 016,8
Carburant et lubrifiants	5 125,6	6 631,8	8 990,0
Déploiement/retrait	8,0	58,5	—
Peinture et préparation	4,5	26,5	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	4 443,3	3 429,0	3 514,7
Total partiel	13 812,8	13 196,2	15 521,5
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	739,4	167,8	180,0
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	1 100,1	3 090,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	3 511,1	3 836,5	4 140,0
Réservoirs de carburant	—	—	—
Total partiel	3 511,1	4 936,6	7 230,0
Total, rubrique 6	34 897,4	33 100,8	40 942,8
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—

	Dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (1)	Montant dégagé 1er avril au 30 septembre 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (3)
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	10 473,1	6 621,9	6 219,4
Pièces de rechange et fournitures	2 529,2	3 725,7	4 990,8
Matériel d'atelier et d'essai	—	452,2	197,4
Communications par réseaux commerciaux	18 309,1	8 548,7	10 031,2
Total partiel	31 311,4	19 348,5	21 438,8
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	31 311,4	19 348,5	21 438,8
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	788,5	785,9	930,0
Équipement de bureau	669,2	1 277,2	1 324,8
Matériel informatique	5 113,5	3 984,9	3 990,0
Groupes électrogènes	12 314,5	22 242,3	5 077,9
Matériel d'observation	—	186,6	253,0
Citerne à essence et débitmètres	1 002,8	3 059,8	3 120,3
Eau et fosses septiques	—	5 296,0	5 762,7
Matériel médical et dentaire	104,8	281,2	320,6
Équipement de logements	2 168,0	1 549,4	5 542,8
Matériel divers	3 804,3	5 177,4	3 822,4
Matériel pour la défense des périmètres	3 347,1	9 635,7	6 915,6
Matériel de purification de l'eau	—	1 348,5	910,3
Matériel de réfrigération	2 061,9	4 270,5	3 957,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	5 156,6	3 079,8	4 847,5
	36 531,2	62 175,2	46 774,9
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	69,3	30,5	117,5
Services contractuels	11 117,3	10 919,1	15 276,5
Services informatiques	5,0	—	—
Services de sécurité	—	12,3	137,0
Services et traitements médicaux	13,4	11,2	62,0
Demandes d'indemnisation et règlements	2 743,6	932,3	1 000,0
Dépenses de représentation	36,2	46,6	51,6
Autres services divers	433,8	291,3	312,5
Total partiel	14 418,6	12 243,3	16 957,1
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	2 998,7	2 455,9	2 872,2
Fournitures médicales	3 422,9	3 091,0	3 631,2
Fournitures sanitaires et de nettoyage	1 605,7	1 864,5	2 197,8
Abonnements	40,5	73,7	87,8
Fournitures électriques	0,1	590,6	1 438,0
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	2 688,1	3 635,2	2 395,4
Fournitures pour la défense des périmètres	14 814,7	5 705,7	7 346,9
Cartes d'état-major	102,4	349,6	555,9
Intendance et magasins	3 912,8	3 678,3	4 508,0
Autres fournitures diverses	400,4	768,0	921,9
Total partiel	29 986,3	22 212,5	25 955,1
Total, rubrique 10	44 404,9	34 455,8	42 912,2
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—

	Dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (1)	Montant dégagé 1er avril au 30 septembre 1994 (2)	Prévisions de dépenses 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (3)
12. <u>Programmes d'information</u>			
Matériel	374,8	6 450,4	6 955,4
Fournitures et accessoires	503,9	120,7	296,7
Services contractuels	—	372,9	867,3
Frais de production du Département de l'information	110,2	—	—
	<u>988,9</u>	<u>6 944,0</u>	<u>8 119,4</u>
13. <u>Programmes de formation</u>	2,3	282,2	427,5
14. <u>Programmes de déminage</u>			
a) <u>Achat de matériel</u>			
Matériel de déminage	195,6	955,5	411,4
Matériel divers	—	—	—
Total partiel	<u>195,6</u>	<u>955,5</u>	<u>411,4</u>
b) <u>Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</u>			
Salaires et vivres	—	—	—
Services divers	—	1 142,0	800,0
Fournitures diverses	33,0	131,8	210,1
Total partiel	<u>33,0</u>	<u>1 273,8</u>	<u>1 010,1</u>
Total, rubrique 14	228,6	2 229,3	1 421,5
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>			
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	7 795,8	2 797,2	4 000,0
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	3 364,0	2 051,0	3 000,0
	<u>11 159,8</u>	<u>4 848,2</u>	<u>7 000,0</u>
17. <u>Système intégré de gestion</u>	300,0	200,0	200,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	3 221,2	3 687,4	4 280,9
19. <u>Contributions du personnel</u>	4 225,5	4 443,7	5 815,6
Total brut, rubriques 1 à 19	854 893,2	850 000,0	997 691,2
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(4 225,5)	(4 443,7)	(5 815,6)
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>			
Montant inscrit au budget	—	(11 308,0)	(5 002,3)
Total, rubriques 20 et 21	(4 225,5)	(15 751,7)	(10 817,9)
Montant brut des ressources nécessaires	<u>854 893,2</u>	<u>838 692,0</u>	<u>992 688,9</u>
Montant net des ressources nécessaires	<u>850 667,7</u>	<u>834 248,3</u>	<u>986 873,3</u>
22. <u>Contributions volontaires en nature</u>			
Montant non inscrit au budget	147,0	8 177,3	—
Total des ressources	<u>850 814,7</u>	<u>842 425,6</u>	<u>986 873,3</u>

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er octobre 1994
au 31 mars 1995

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions qui figurent dans la présente annexe ont été, chaque fois qu'il y a lieu, calculées sur la base des paramètres ci-après.

A. Indemnité de subsistance (missions)

2. Les observateurs militaires, les contrôleurs de la police civile et le personnel civil international des Nations Unies reçoivent une indemnité de subsistance aux taux ci-après : a) 150 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours en dehors de l'ex-République yougoslave de Macédoine, b) 82 dollars par personne et par jour dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, c) 120 dollars par personne et par jour par la suite en Bosnie-Herzégovine, d) 70 dollars par personne et par jour par la suite dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et e) 110 dollars par personne et par jour par la suite dans tous les autres lieux.

3. Les taux ci-dessus sont majorés de 10 et 25 % pour le personnel des classes D-1 et D-2 et les fonctionnaires ayant rang de sous-secrétaire général et secrétaire général adjoint, respectivement.

B. Frais de voyage

4. Les frais de voyage (y compris les frais de transport des bagages) des observateurs militaires, des contrôleurs de la police civile et du personnel civil international à destination et en provenance de la zone de la mission ont été fixés à 1 700 dollars par personne pour un voyage aller simple et 3 400 dollars par voyager aller retour.

5. Les frais de voyage aller retour à l'occasion de la relève, tous les six mois, du personnel d'infanterie et du personnel d'appui calculés au tarif groupe sont estimés en moyenne à 390 dollars par personne pour les voyages à l'intérieur de l'Europe et à 945 dollars par personne pour les voyages à l'extérieur de l'Europe. On compte que 61 % des voyages auront lieu à l'intérieur de l'Europe et 39 % à l'extérieur de l'Europe.

6. Un avion a été loué dans le seul but d'assurer la relève de certains contingents.

7. Les frais de voyage du personnel contractuel international à destination et en provenance de la zone de la mission seront pris en charge par la partie contractante.

C. Prévisions de dépenses au titre des observateurs militaires

8. Les prévisions de dépenses au titre des observateurs militaires se fondent sur le calendrier de déploiement des observateurs figurant au tableau 1.

Tableau 1

Déploiement des observateurs militaires

Période	Nombre d'observateurs	Nombre de jours (dollars)	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er octobre 1994	637	182	115 934	6,0	3 822,0
15 octobre 1994	46	168	7 728	5,5	253,0
15 novembre 1994	65	137	8 905	4,5	292,5
Total	748		132 567		4 367,5

9. On compte que l'effectif total autorisé, soit 748 observateurs militaires, sera déployé d'ici au 15 novembre 1994.

D. Prévisions de dépenses au titre des contingents

10. Les prévisions de dépenses au titre des contingents se fondent sur le calendrier de déploiement du personnel d'infanterie et du personnel d'appui figurant aux tableaux 2 et 3 respectivement. On calcule qu'un tiers du personnel additionnel qui sera déployé, soit 1 500 hommes, sera du personnel d'appui.

Tableau 2

Calendrier de déploiement du personnel d'infanterie

Période	Nombre d'hommes	Nombre de jours (dollars)	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er octobre 1994	31 412	182	5 716 984	6,0	188 472,0
15 novembre 1994	67	137	9 179	4,5	301,5
15 décembre 1994	67	107	7 169	3,5	234,5
15 janvier 1995	733	76	55 708	2,5	1 832,5
15 février 1995	67	45	3 015	1,5	100,5
15 mars 1995	66	17	1 122	0,5	33,0
Total	32 412		5 793 177		190 974,0

Tableau 3

Calendrier de déploiement du personnel d'appui

Période	Nombre d'hommes	Nombre de jours (dollars)	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er octobre 1994	7 304	182	1 329 328	6,0	43 824,0
15 novembre 1994	33	137	4 521	4,5	148,5
15 décembre 1994	33	107	3 531	3,5	115,5
15 janvier 1995	367	76	27 892	2,5	917,5
15 février 1995	33	45	1 485	1,5	49,5
15 mars 1995	34	17	578	0,5	17,0
Total	7 804		1 367 335		45 072,0

11. On compte que 40 216 hommes sur un effectif total autorisé de 44 870 auront été déployés à la fin de l'actuelle période du mandat.

E. Prévisions de dépenses au titre des contrôleurs de la police civile

12. Les prévisions de dépenses au titre des contrôleurs de la police civile se fondent sur le calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile figurant au tableau 4.

Tableau 4

Calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile

Période	Nombre de policiers	Nombre de jours (dollars)	Nombre total de jours-homme (dollars)	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er octobre 1994	671	182	122 122	6,0	4 026,0
15 octobre 1994	82	168	13 776	5,5	451,0
15 novembre 1994	67	137	9 179	4,5	301,5
15 décembre 1994	80	107	8 560	3,5	280,0
15 janvier 1995	111	76	8 436	2,5	277,5
Total	1 011		162 073		5 336,0

13. On compte que l'effectif total autorisé, soit 1 011 contrôleurs de la police civile, sera déployé d'ici à la fin de l'actuelle période du mandat.

F. Personnel civil

14. Le tableau b) (effectifs proposés) figurant à l'annexe IX du document A/48/690/Add.3 indiquait un total de 6 600 postes, soit 1 000 fonctionnaires internationaux, 3 360 agents locaux et 2 240 agents contractuels. Dans son

/...

rapport A/48/961, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé une réduction de 15 postes au Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo, ce qui donne un total révisé de 6 585 postes. Par la suite la Cinquième Commission a recommandé que les crédits alloués à la FORPRONU, pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994 au titre des dépenses afférentes au personnel civil, soient réduits de 10 millions de dollars, et décidé de procéder à un examen critique des propositions concernant l'effectif de ce personnel lorsqu'elle examinerait la question de la FORPRONU au milieu du mois de novembre 1994.

15. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un total de 978 fonctionnaires internationaux (508 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 138 agents du Service mobile, 26 agents des services généraux (1re classe), 288 agents des services généraux (autres classes) et 18 agents du Service de sécurité), 3 214 agents locaux et 2 108 agents contractuels, soit un total de 6 300 postes ainsi qu'il est indiqué à l'annexe VI B du présent rapport.

16. Les traitements du personnel international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, pour les agents du Service de sécurité et pour 55 % des agents des services généraux. La moyenne pondérée des traitements versés dans les lieux d'affectation autres que New York est utilisée pour les 45 % restants des agents des services généraux. Les coûts standard utilisés pour les opérations hors siège ont été utilisés pour les agents du Service mobile. En outre, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 70 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été expressément recrutés pour la Mission et n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements des agents locaux ont été calculés sur la base du coût net et se fondent sur les barèmes des traitements locaux en vigueur dans la zone de la Mission. On trouvera à l'annexe VII une ventilation des coûts.

17. Les prévisions de dépenses au titre du personnel international et du personnel local tiennent compte d'un taux de vacance de poste de 35 % et 15 % respectivement.

G. Personnel contractuel international

18. Les prévisions de dépenses correspondent au recrutement de 2 108 agents contractuels internationaux pour un coût annuel moyen de 43 900 dollars par personne, y compris l'indemnité repas. Un montant de 405 dollars par personne et par mois est prévu à la rubrique "Location de locaux" pour couvrir l'hébergement de 2 108 agents. Le montant estimatif des dépenses de personnel tient compte d'un taux de vacance de poste de 20 %.

H. Transports

19. Les prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien, du carburant et des lubrifiants ainsi que de l'assurance responsabilité ont été établies sur la base de l'acheminement échelonné des véhicules appartenant à l'ONU et de ceux appartenant aux contingents. Les

prévisions de dépenses à ce titre ont été réduites de 10 % pour tenir compte des véhicules tout terrain.

20. Le coût du carburant a augmenté, passant de 1,14 dollar à 2 dollars le gallon, en raison de la taxe sur le carburant imposée en mai 1994 par les autorités locales.

21. Les prévisions de dépenses annuelles au titre des pièces de rechange ainsi que des réparations et de l'entretien des véhicules ont diminué, passant de 1 825 dollars à 1 250 dollars pour les véhicules appartenant à l'ONU et de 7 500 dollars à 6 250 dollars pour ceux appartenant aux contingents. Ces chiffres ont été utilisés pour l'établissement des présentes prévisions de dépenses en attendant de pouvoir disposer de données actualisées. On compte que ces données seront disponibles en mars 1995 et que l'on pourra alors établir clairement les ressources nécessaires sous cette rubrique.

22. Le coût annuel de l'assurance responsabilité a également diminué, passant de 450 dollars à 362 dollars par unité pour les véhicules civils et à 400 dollars pour les véhicules militaires. Les véhicules blindés de transport de troupes sont maintenant couverts par l'assurance.

I. Opérations aériennes

23. Dans les présentes estimations de dépenses, le nombre d'hélicoptères qui était de 46 a été ramené à 30, tandis que celui des avions - cinq - demeure inchangé.

24. Le coût du carburant a augmenté, passant de 1,29 dollar à 1,74 dollar le gallon, à cause d'une taxe que doivent acquitter les vendeurs locaux de carburant. La FORPRONU a essayé de s'approvisionner à l'extérieur de la zone de la mission, mais il existe maintenant une taxe sur les importations d'un montant identique.

J. Matériel

25. Les prévisions de dépenses décrites dans le document A/48/690/Add.3 concernant les principales pièces de matériel se rapportent à la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995. Le coût de ce matériel a été réparti, sur la base de 60 % et 40 %, respectivement, entre les deux périodes de six mois. Ce matériel est nécessaire en grande partie du fait de l'élargissement du mandat et de l'accroissement de l'effectif de la FORPRONU que le Conseil de sécurité a approuvés dans les résolutions 908 (1994) et 914 (1994). Par suite de l'élargissement du mandat de la FORPRONU, appelée à surveiller le cessez-le-feu à Sarajevo et dans les environs, le cessez-le-feu en Croatie et l'ouverture de l'aéroport de Tuzla, l'effectif de la Force a été renforcé dans la limite de 170 observateurs militaires, 10 170 hommes de troupe et 295 policiers civils supplémentaires.

26. Les présentes prévisions de dépenses au titre du matériel comprennent la fourniture des articles mentionnés dans le document A/48/690/Add.3 qui doivent être achetés entre le 1er octobre 1994 et le 31 mars 1995, ainsi que le remplacement de ceux qui sont usés ou qui ont été rendus inutilisables par suite des hostilités.

/...

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

En dollars
des États-Unis

1. Coût du personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 15 744 300

27. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) aux observateurs militaires pour 132 567 jours-homme (15 581 200 dollars) aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus. Le montant prévu tient compte d'un chevauchement de quatre jours à l'occasion de la relève de 338 observateurs militaires (154 100 dollars).

28. Un montant mensuel de 1 500 dollars (9 000 dollars) est également inclus pour l'indemnité de voyage en mission. Ce montant couvre l'indemnité de logement, à raison de 60 dollars par personne et par jour, versée aux observateurs militaires qui ne peuvent pas être hébergés dans les locaux des Nations Unies lors de leurs déplacements dans la zone de la mission.

ii) Frais de voyage 1 337 900

29. Les prévisions de dépenses indiquées au paragraphe 4 ci-dessus incluent les voyages aller retour pour la relève de 338 observateurs militaires (1 149 200 dollars) et les voyages à destination de la zone de la mission de 111 observateurs (188 700 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 74 800

30. Il est prévu de verser aux observateurs militaires une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par personne et par an.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 243 260 000

31. Ce montant correspond aux sommes remboursées aux gouvernements pour un effectif moyen de 39 341 militaires mis à la disposition de la FORPRONU. Il couvre la solde et les indemnités au taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour un total de 236 046 mois-homme (233 213 400 dollars), plus un supplément de 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes, à savoir 10 % du personnel d'infanterie (5 557 300 dollars) et 25 % du personnel des unités logistiques et autres (3 279 000 dollars), ainsi qu'un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (1 210 300 dollars).

ii) Détente et loisirs 3 599 700

32. Le montant prévu doit permettre de verser aux militaires, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de congé au maximum par période de service de six mois (2 891 600 dollars). Il doit également permettre de financer d'autres activités de détente et de loisirs à raison de 3 dollars par personne et par mois (708 100 dollars).

iii) Rations 53 546 000

33. Le montant prévu doit permettre de nourrir les membres de la mission qui sont affectés dans des lieux où un service de cantine doit être fourni. Des rations sont distribuées conformément aux normes approuvées en la matière. Le montant a été calculé sur la base de 7,50 dollars par personne et par jour pour 7 160 512 jours-homme (53 703 800 dollars). Le coût total a été réduit de 1 523 300 dollars pour tenir compte du fait que certains militaires sont logés dans des hôtels bon marché où les repas sont compris dans le loyer mensuel. Le montant net des prévisions de dépenses sous cette rubrique s'élève donc à 52 180 500 dollars.

34. Ce montant de 52 180 500 dollars a été majoré de 0,5 % (260 900 dollars) pour tenir compte des chevauchements et réduit de 3,5 % (1 826 300 dollars) en raison des absences à l'occasion des permissions de détente, ce qui donne un coût total de 50 615 100 dollars pour le ravitaillement en gros, le pain et l'eau en bouteille.

35. En outre, un montant de 2 930 900 dollars est nécessaire pour reconstituer un stock de rations composées d'une durée de 10 jours. Ce montant est calculé pour un effectif moyen de 39 341 hommes, sur la base de 7,45 dollars par personne et par jour.

iv) Indemnité journalière 9 008 400

36. Une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne, payable en monnaie locale, doit être versée à tous les militaires pour couvrir leurs faux frais, soit un total de 7 160 512 jours-homme (9 165 500 dollars). Ce montant tient compte d'une majoration de 0,5 % pour les chevauchements à l'occasion des relèves (45 800 dollars). Le coût total a été diminué de 202 900 dollars compte tenu du fait qu'un contingent n'accepte pas le versement de cette indemnité.

v) Indemnité de subsistance (missions) 120 000

37. Ce montant doit permettre de verser une indemnité logement, au taux de 60 dollars par personne et par jour, et une indemnité repas, au taux de 20 dollars par personne et par jour, aux militaires qui ne sont pas logés par l'ONU et ne disposent pas de services de cantine lors de leurs déplacements officiels dans la zone de la mission, y compris les voyages d'approvisionnement, les visites d'inspection des membres de l'état-major et des médecins de la Force, et les missions de reconnaissance.

iv) Déploiement, relève et rapatriement 21 288 300

38. Les frais de voyage à l'occasion du rapatriement par les soins d'entreprises privées de 20 716 militaires après six mois et les frais de voyage de leurs remplaçants à destination de la zone de la mission ont été calculés sur la base des prévisions de dépenses figurant au paragraphe 5 ci-dessus. Le montant doit permettre de couvrir les frais de voyage de 5 617 militaires en Europe (2 190 600 dollars) et les frais de voyage de 15 099 militaires à l'extérieur de l'Europe (14 268 600 dollars). Il inclut également les frais de voyage aller simple, de leur pays d'origine jusqu'à la FORPRONU, de 1 500 militaires (454 500 dollars), c'est-à-dire du personnel militaire supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994).

39. De plus, la relève de 18 000 militaires sera assurée par un avion loué à cette fin pour les déplacements en Europe. Les dépenses d'exploitation pour la période actuelle du mandat (4 374 600 dollars) se répartissent comme suit : coût de location mensuelle de 212 500 dollars (1 275 000 dollars), 225 000 gallons de carburant par mois (2 349 000 dollars), et primes d'assurance de 125 100 dollars par mois (750 600 dollars).

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 16 605 800

40. Il est également prévu de rembourser aux gouvernements les sommes correspondant à l'amortissement de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement fournis par ces gouvernements à leur personnel militaire au taux standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions personnelles, pour un total de 236 046 mois-homme (16 523 200 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (82 600 dollars).

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 82 027 400

41. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel qu'ils fournissent à leur contingent à la demande de l'ONU. À ce jour, le montant à rembourser sous cette rubrique s'élève à 161 144 723 dollars.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 8 200 000

42. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes versées par eux aux membres de leur personnel militaire en cas de décès, blessure, invalidité ou maladie survenant pendant leur période de service à la FORPRONU, ces sommes s'établissant en moyenne à 40 000 dollars. Les prévisions de dépenses annuelles sont calculées sur la base de 1 % de la moyenne mensuelle des effectifs (observateurs militaires, hommes de troupe et membres de la police civile).

43. Le montant total des sommes à verser au titre des demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité s'élève à 22 008 796 dollars. Au 30 septembre 1994, 119 personnes en poste à la FORPRONU ont été tuées et 1 073 blessées.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 18 587 200

44. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) aux contrôleurs de police civile pendant 162 073 jours-personne (18 426 800 dollars) aux taux indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, compte tenu d'un chevauchement de quatre jours durant les relèves de 348 membres de la police civile (151 400 dollars).

45. Il doit également permettre de verser une indemnité de subsistance de 1 500 dollars par mois (9 000 dollars) à l'occasion des déplacements dans la zone de la mission. Ce montant comprend le versement d'une indemnité de logement au taux de 60 dollars par personne et par jour et une indemnité repas au taux de 20 dollars par personne et par jour aux membres de la police civile qui ne sont pas logés par l'ONU pendant leurs déplacements officiels dans la zone de la mission.

ii) Frais de voyage 1 761 200

46. Ont été prévus suivant l'estimation figurant plus haut au paragraphe 4, les frais de voyage aller retour pour relever 348 contrôleurs de police civile (1 183 200 dollars), ainsi que les frais de voyage aller simple de 340 contrôleurs de police (578 000 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 101 100

47. Le montant prévu doit permettre de verser à chaque contrôleur de police civile une indemnité d'habillement s'élevant à 200 dollars par an.

b) Personnel international et personnel local

48. Afin que la FORPRONU continue à remplir son mandat, tel qu'il est indiqué au paragraphe 3 de l'introduction, avec le maximum d'efficacité, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie a établi que les activités de la Force, pendant la période sur laquelle porte le présent mandat, devraient porter avant tout sur les domaines suivants : a) négociations diplomatiques et politiques afin de faciliter le processus de paix; b) direction et coordination des ressources et des activités militaires; c) négociations avec les représentants de la population civile dans la zone de la mission; d) protection des opérations du HCR et des organisations humanitaires apparentées; e) rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo; f) promotion des activités de maintien de la paix de la FORPRONU grâce à l'information; et g) appui administratif, logistique et technique pour le déploiement et l'entretien des contingents militaires de la FORPRONU et des autres composantes de la mission, ainsi que pour leurs opérations respectives.

49. Le Conseil de sécurité a autorisé un déploiement total de 46 629 personnes (748 observateurs militaires, 44 870 hommes de troupe et 1 011 policiers civils) pour l'exécution des mandats approuvés dans les résolutions qui figurent à

l'annexe I. Au total, 6 300 civils, dont 970 agents recrutés sur le plan international, 3 214 agents locaux et 2 108 agents contractuels recrutés sur le plan international sont requis pour remplir les fonctions indiquées ci-dessus au paragraphe 48. On trouvera dans les paragraphes 50 à 97 ci-après une ventilation de ces 6 300 postes par bureau et une brève description des fonctions correspondantes.

50. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie. Les activités du Bureau du Représentant spécial sont multiples et complexes, ce qui s'explique par la diversité des mandats de la FORPRONU et le rythme intense auquel sont soumises les opérations de la Force en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine sur les plans militaire et politique. Outre les responsabilités politiques et diplomatiques qui lui incombent, le Représentant spécial joue également le rôle de chef de mission et, à ce titre, est chargé de coordonner et de superviser la mission dans son ensemble. Le Représentant spécial doit donc disposer d'un personnel suffisamment nombreux qui soit à même de fournir en temps opportun à chaque composante de la FORPRONU des informations complètes et fiables, des conseils sur les questions techniques qui se posent dans tous les domaines ainsi que des directives.

51. La FORPRONU nécessite des analyses et des évaluations complètes de la situation dans les principaux pays et régions de l'ex-Yougoslavie sur les plans politique, militaire, économique et humanitaire. Un groupe de l'analyse et de l'évaluation a donc été créé au Bureau du Représentant spécial afin de faciliter l'exécution de ces tâches.

52. Au total, il est proposé de financer 30 postes (20 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux) au Bureau du Représentant spécial. Sont compris dans ce nombre trois postes (un existant et deux proposés) d'administrateur chargé des fonctions de supervision.

53. Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo. Le poste de Coordonnateur spécial pour Sarajevo a été créé en application de la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité pour mettre au point, en liaison avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et les autorités locales concernées, une évaluation globale et un programme d'ensemble de rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo. Le Coordonnateur spécial est habilité à aider le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine dans la mise en oeuvre de ce plan, en étroite coordination avec les autorités locales concernées et le représentant sur place des Nations Unies.

54. Au total, huit postes (quatre postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, deux postes d'agent des services généraux (autres classes) et deux postes d'agent local) sont prévus sous cette rubrique.

55. Bureau du Commandant de la Force. Le Commandant de la Force est chargé de conduire les négociations avec les autorités militaires et les groupes belligérants dans l'ensemble de la zone de la mission et de superviser

l'établissement de plans militaires d'urgence. Il est aidé dans ses fonctions par le commandant adjoint de la Force, le chef d'état-major et l'état-major au siège.

56. Du fait de l'élargissement de la mission, deux postes additionnels ont été créés au Bureau du chef de l'équipe militaire de négociation et d'évaluation et au Bureau du Représentant spécial du Commandant de la Force à Belgrade.

57. Au total, 11 postes (quatre postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et sept postes d'agent des services généraux) sont proposés pour ce bureau.

58. Affaires civiles. Le chef des affaires civiles joue un rôle de négociation et de médiation auprès des représentants de la population civile dans toute la zone de la mission. La Division des affaires civiles mène ses activités dans un climat tumultueux sur le plan politique, tandis que, sur le terrain, la situation évolue rapidement. Tel est le contexte dans lequel la Division assume ses responsabilités qui sont les suivantes : établir des analyses et des évaluations de la situation politique; obtenir des informations à l'intention du Représentant spécial; suivre les questions humanitaires, fournir des services consultatifs d'ordre juridique; protéger les minorités et défendre les droits de l'homme; faciliter le retour des personnes déplacées dans leurs foyers; appuyer le processus de négociation; assurer la police dans les zones de séparation; superviser la police locale; surveiller les activités relatives au maintien de l'ordre dans les zones protégées par les Nations Unies (ZPNU); et faciliter les négociations qui ont trait à l'aéroport de Sarajevo, aux violations du droit humanitaire et à la cessation des hostilités.

59. La zone de la mission englobe cinq pays différents caractérisés par de profondes rivalités politiques, ethniques et religieuses. Le fait que l'effectif proposé comprenne un important personnel linguistique illustre bien cette situation.

60. Au total, 475 postes (170 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, cinq postes d'agent des services généraux (1re classe), 78 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 222 agents locaux) sont prévus pour les affaires civiles.

61. Division de l'information. L'absence d'un programme d'information générale a beaucoup nui aux efforts faits par la FORPRONU pour obtenir le soutien de l'opinion publique à sa mission et faire comprendre son rôle dans l'ex-Yougoslavie. La Division de l'information a donc été créée pour renforcer le rôle de l'information dans le maintien de la paix. Sa tâche consiste à familiariser l'opinion publique, mondiale et locale, avec la mission et le mandat de la FORPRONU et à faire connaître les efforts que celle-ci déploie dans le domaine politique ainsi que dans celui du maintien de la paix.

62. La FORPRONU a l'intention de créer une station de radio indépendante, de façon à ce que les trois quarts de la population résidant dans la zone de la mission puissent obtenir directement des informations impartiales, objectives et actuelles. Les activités d'information de la FORPRONU, notamment le projet de radio, sont décrites dans le rapport daté du 17 septembre 1994 (S/1994/1067,

par. 30 à 32) adressé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, lequel a été invité à approuver la politique et les programmes d'information de la mission, notamment le projet en question. Au premier paragraphe de sa résolution 947 (1994), le Conseil de sécurité a donné son aval aux activités d'information de la FORPRONU.

63. Il est prévu en outre de développer les programmes télévisés de la Division. La télévision constitue un moyen très efficace de transmettre les messages de la FORPRONU à la population locale. La Division cherche également à établir sa présence dans les secteurs afin d'être mieux en mesure d'aider les journalistes et de les informer de la mission de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, où la plupart des représentants des médias internationaux sont basés.

64. Au total, 175 postes (68 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, un poste d'agent des services généraux (1re classe), 11 postes d'agent des services généraux (autres classes) et 95 postes d'agent local) sont proposés pour la Division de l'information.

65. Division de la gestion et de l'administration. Les fonctions administratives, logistiques et techniques sont du ressort de la Division de la gestion et de l'administration qui fournit un appui à toutes les composantes de la FORPRONU ainsi qu'aux institutions spécialisées.

66. La Division comprend quatre services – service administratif, administration sur le terrain, service du génie et services d'appui intégré – qui assument les responsabilités confiées à la Division et qui relèvent du chef de l'administration.

67. Le Bureau du chef de l'administration est responsable de l'ensemble des activités ayant trait à la gestion, à la planification et au contrôle de l'appui fourni aux opérations de la FORPRONU. Il fournit un soutien en matière de gestion aux directeurs des différents services qui font partie de la Division. Le chef du personnel et les deux chefs adjoints du personnel (gestion et administration) apportent leur assistance au chef de l'administration et aux directeurs des différents services de la Division dans les domaines suivants : gestion des ressources, opérations et administration, formation, techniques d'information et questions juridiques. Ils jouent également un rôle important pour ce qui est d'assurer la coordination avec le personnel militaire.

68. Le Bureau du chef adjoint du personnel (gestion) est chargé de fournir un appui aux opérations et en matière de liaison, de veiller au bon fonctionnement des transmissions – direction et commandement – pour le chef de l'administration, de formuler des politiques générales et de diriger les études relatives à l'organisation ainsi qu'aux systèmes et fonctions administratifs. Le Bureau fournit également une assistance à la mission dans des domaines tels que les techniques d'information, la formation, le contrôle de qualité et l'appui administratif.

69. Le Bureau du chef adjoint du personnel (administration) est chargé des questions budgétaires, de la planification des ressources humaines, de la gestion des projets et de la fourniture de conseils juridiques aux directeurs

des services qui font partie de la Division de la gestion et de l'administration. Le Bureau conseille également le chef de l'administration en matière de politique budgétaire, de ressources humaines et d'administration ainsi qu'en ce qui concerne l'accord sur le statut des forces.

70. Au total, 184 postes (33 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 24 postes d'agent des services généraux, 29 postes d'agent local et 98 postes d'agent contractuel sont proposés pour le Bureau du chef de l'administration.

71. Service de l'administration sur le terrain. Ce service est chargé de coordonner les activités sur le terrain des différents services qui font partie de la Division. Il veille à ce que les fonctions d'appui de la FORPRONU soient assurées de manière effective dans les 13 bureaux de secteur et postes de commandement. Ce service est doté d'un personnel international limité mais comprend, en revanche, un personnel linguistique local très important qui doit être disponible tous les jours de l'année de chaque côté des lignes d'affrontement ou des frontières internationales. Il est proposé de créer, au Service mobile, des postes d'assistant affectés à chaque bataillon afin d'assurer la coordination entre les militaires et les services d'appui.

72. Au total, 1 037 postes sont prévus au Service de l'administration sur le terrain (18 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 7 postes d'assistant du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux (1re classe), 10 postes d'agent des services généraux (autres classes), 926 postes d'agent local et 74 postes d'agent contractuel).

73. Service administratif. Ce service comprend cinq sections : achats, finances, personnel, services généraux et sécurité.

74. La Section des services généraux comprend quatre groupes. Le Groupe des voyages, du trafic marchandises et du logement est chargé de la location et de l'acquisition de locaux à usage d'habitation et de bureau. Il s'occupe également de la restauration, des questions douanières, du trafic marchandises, de l'immigration et des voyages par avion.

75. Le Groupe du courrier, de l'enregistrement et des archives distribue le courrier ordinaire et celui qui est acheminé par valise diplomatique, tient à jour les dossiers de la FORPRONU et s'occupe de la reproduction des documents. Le Groupe des indemnités, du contrôle du matériel et des investigations s'occupe de toutes les demandes de remboursement à des tiers et d'indemnisation, y compris de la réforme du matériel. Le Groupe de la coopérative approvisionne les membres de la mission recrutés sur le plan international.

76. Au total, 910 postes sont proposés pour le service administratif (73 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 7 postes d'agent du Service mobile, 12 postes d'agent des services généraux (1re classe), 99 postes d'agent des services généraux (autres classes), 18 postes d'agent du Service de sécurité, 473 postes d'agent local et 228 postes d'agent contractuel).

Services d'appui intégré

77. Depuis la création de la FORPRONU en 1992, une grande part de son soutien logistique est assurée par le personnel d'intendance des divers gouvernements qui fournissent des contingents, notamment le bataillon logistique français, qui a beaucoup été mis à contribution dans les premiers temps. Mais la proportion du personnel d'appui s'est considérablement amenuisée à mesure que les effectifs de la Force augmentaient. Il a donc été demandé à la Division de la gestion et de l'administration de créer des services d'appui intégré pour assurer la logistique dans toute la zone de la mission, conjointement avec les unités militaires de soutien disponibles.

78. Les services d'appui intégré comprennent trois sections : Gestion des approvisionnements et des biens, Transports et entretien des véhicules, et Services d'appui aux opérations.

79. La Section de la gestion des approvisionnements et des biens aide la FORPRONU dans ses opérations de réquisition, livraison, stockage, contrôle et gestion des stocks ainsi que dans ses activités de distribution de denrées alimentaires, d'eau conditionnée, de munitions, médicaments et produits de consommation courante dans toute la zone de la mission. Elle se charge de répertorier, de stocker et d'éliminer en maîtrisant les effets les marchandises et déchets dangereux pour l'environnement. Elle se charge aussi de la réception et de l'inspection des approvisionnements et du matériel livrés dans la zone de la mission. Par ailleurs, cette section a récemment mis en place un système de contrôle intégral d'inventaire de tous les biens et services fournis à la FORPRONU et par celle-ci.

80. La mission étant éparpillée sur 255 804 kilomètres carrés, il est impossible d'en assurer l'intendance à partir d'un seul point. Des bases de soutien ont donc été créées à Pleso (à Zagreb) et Split (sur la côte adriatique). Ces localités ont été choisies en partie pour pouvoir intégrer le personnel civil de la FORPRONU dans les structures de soutien militaire existantes, mais surtout parce qu'elles se trouvent à proximité des ZPNU et de la Bosnie-Herzégovine. Il est prévu qu'à ces deux bases viennent s'ajouter trois autres sites en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

81. La Section des transports et de l'entretien des véhicules fournit et entretient les véhicules de l'ensemble du personnel ayant à se déplacer pour des raisons logistiques et administratives dans la zone de la mission : observateurs militaires, contrôleurs de la police civile et fonctionnaires internationaux de l'ONU employés à de nombreuses tâches d'appui.

82. Cette section est le principal fournisseur des véhicules qui forment l'ossature du système de ravitaillement par la route. Elle satisfait environ un tiers de tous les besoins de transport des bataillons et les deux tiers de ceux de la mission dans toute la zone, complétant notamment le soutien logistique dont disposent les contingents déployés en Bosnie-Herzégovine.

83. Par ailleurs, la Section achète, loue, gère, entretient et fait fonctionner un parc d'engins spécialisés, notamment de travaux publics (bulldozers,

niveleuses, pelleteuses, etc.), des véhicules de manutention (qui vont de petits chariots élévateurs à des grues capables de soulever 80 tonnes) ainsi que du matériel d'aéroport, par exemple des engins de dégivrage et de remorquage d'avions.

84. Dans la période en cours du mandat de la Force, cette section prendra livraison d'environ 180 camions de gabarit moyen et lourd. Les projections d'effectifs englobent les chauffeurs de ces véhicules supplémentaires.

85. La Section des services d'appui aux opérations veille à ce que les services d'appui intégré relevant de la Division de la gestion et de l'administration et les éléments de soutien militaire de la FORPRONU apportent un appui logistique efficace. Il faut pour cela combiner les mouvements aériens et de surface qui étaient exécutés auparavant par des organisations civiles et militaires distinctes. Les fonctionnaires de l'ONU sont donc dotés de l'indispensable pouvoir global de supervision et de gestion garantissant que cet appui soit fourni au moindre coût.

86. Cette section a planifié des relèves de bataillons (79 000 hommes en six mois), des mouvements de passagers et de marchandises (229 000 passagers et 23 000 tonnes de marchandises en six mois), effectué des opérations de reconnaissance des itinéraires routiers et ferroviaires et fourni des prestations aéroportuaires et de liaison.

87. Complétant l'appui opérationnel, un appui technique est fourni par la Section des services informatiques et la Section des communications de la Division de la gestion et de l'administration.

88. La Section des services informatiques est composée de quatre groupes : Gestion des logiciels (fourniture et gestion de logiciels d'application efficaces, formation aux logiciels, appui logiciel et service de courrier électronique); Gestion des projets (groupe responsable des applications du logiciel Reality, de la bureautique, de la lutte contre les virus informatiques, de la base de données et des systèmes d'aide à la décision); Gestion des grands systèmes (application des systèmes concernant le personnel, l'occupation des postes, les laissez-passer et cartes d'identité et les autorisations de voyage) et Gestion de réseau (fourniture et appui d'un réseau technologique intégré concernant l'administration du personnel).

89. Les communications de la FORPRONU étaient assurées à l'origine par un bataillon des transmissions néerlandais. Lorsque cette unité de 498 hommes a été retirée, la Division de la gestion et de l'administration a dû non seulement prendre à sa charge l'ensemble des communications des ZPNU, mais aussi, devant l'extension des activités de la FORPRONU à la Bosnie-Herzégovine et à l'ex-République yougoslave de Macédoine, créer un réseau à l'échelle de la mission. À cet effet, 155 fonctionnaires civils de l'ONU ont remplacé 498 militaires et, à l'aide d'un nouveau système perfectionné, se sont attelés à une tâche considérablement plus complexe.

90. À l'heure actuelle, la Section des communications est chargée de faire fonctionner et d'entretenir en permanence tout le matériel de communications par satellite, radio et téléphone de la FORPRONU, au quartier général de la Force

/...

comme dans les quartiers généraux de commandement et de secteur, jusqu'au niveau du bataillon. L'acquisition de matériel de pointe a permis à cette section de demeurer d'une taille relativement modeste.

91. On propose de doter les services d'appui intégré de 1 955 postes au total (39 postes d'administrateur et de fonctionnaires de rang supérieur, 85 postes d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux (1re classe), 35 postes d'agent des services généraux (autres classes), 788 postes d'agent recruté sur le plan local et 1 002 postes contractuels).

92. Services de génie. Le nombre de bataillons du génie dont dispose la FORPRONU étant très faible, la Division de la gestion et de l'administration a dû créer une subdivision des services de génie chargée de l'appui en matière de travaux techniques. Ces services sont répartis en cinq sections : Groupes de génie régionaux, Appui en matière de travaux techniques, Gestion des bâtiments, Gestion des matériaux et Projets.

93. La Section des groupes de génie régionaux conseille les commandants sur tous les aspects des travaux publics; procède à des travaux de construction, rétablit et maintient des conditions de vie et de travail satisfaisantes; fournit des services techniques essentiels et gère l'achat et la livraison des matériaux de construction.

94. La Section d'appui en matière de travaux techniques est composée d'un groupe des groupes électrogènes, d'un groupe de l'équipement électrique, d'un groupe du matériel de réfrigération et de climatisation et d'un groupe de la prévention des incendies et de la sécurité des travaux techniques.

95. La Section de la gestion des matériaux est chargée de commander, réceptionner et répartir tous les matériaux de construction ou servant à la défense des périmètres.

96. La Section des projets gère tous les grands travaux de construction pour le compte de la FORPRONU, y compris ceux entrepris sous contrat privé.

97. On propose de doter les services de génie d'un total de 1 515 postes (79 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 39 postes d'agent du Service mobile, 12 postes d'agent des services généraux, 679 postes d'agent recruté sur le plan local et 706 postes contractuels).

i) Traitements du personnel international 14 466 500

98. Les traitements du personnel international ont été calculés pour un total de 978 postes sur la base des taux standard spécifiés au paragraphe 16 ci-dessus, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 35 %.

ii) Traitements du personnel local 11 200 800

99. Les traitements de 3 214 agents recrutés sur le plan local ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux spécifiés au paragraphe 16 ci-dessus, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 15 %.

iii) Consultants -

100. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires 660 000

101. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel local.

v) Dépenses communes de personnel 9 290 600

102. Les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base des barèmes standard spécifiés au paragraphe 16 ci-dessus (8 058 600 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de poste de 35 %. Les prévisions tiennent également compte d'une prime de risque versée au personnel en poste en Bosnie-Herzégovine, à raison de 867 dollars par personne et par mois pour les fonctionnaires internationaux (615 200 dollars) et de 20 % du traitement annuel net pour les agents locaux (616 800 dollars).

vi) Indemnité de subsistance (missions) 13 186 400

103. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance en mission versée à 978 agents internationaux aux taux spécifiés au paragraphe 2 ci-dessus, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 35 %.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 911 200

104. Les frais de voyage aller et retour pour la relève de 40 fonctionnaires internationaux à destination et en provenance de la zone de la mission (136 000 dollars) et les frais de voyage aller simple de 456 fonctionnaires à destination de la zone de la mission (775 200 dollars) ont été calculés sur la base des taux spécifiés au paragraphe 4 ci-dessus.

viii) Autres voyages autorisés 648 000

105. Les prévisions de dépenses correspondent à 10 voyages par mois entre New York et la zone de la mission à raison de 4 000 dollars par voyage (240 000 dollars), aux déplacements du personnel chargé des achats à raison de 3 000 dollars par mois (18 000 dollars), ainsi qu'aux autres déplacements des personnels militaires et civils ayant un rapport avec l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de Bosnie-Herzégovine, les parachutages de colis alimentaires, la formation à Aviano de contrôleurs de la navigation aérienne affectés aux postes avancés de direction tactique de même qu'aux fréquentes visites d'officiers de liaison et réunions de planification de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) (270 000 dollars). Un autre montant correspond aux frais de voyage de hauts fonctionnaires à Genève et dans diverses autres localités dans le cadre des négociations et entretiens en cours sur la situation politique ainsi qu'aux frais de voyage entraînés par les réunions du Comité des sanctions (120 000 dollars).

c) Personnel contractuel international 38 035 700

106. Le montant prévu pour 2 108 agents contractuels internationaux a été calculé sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 18, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 20 % (37 016 500 dollars), majoré d'une prime de risque mensuelle de 867 dollars par personne pour le personnel en poste en Bosnie-Herzégovine (1 019 200 dollars).

d) Volontaires des Nations Unies -

107. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements -

108. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections -

109. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 27 733 900

110. Le nouveau déploiement de contingents et de personnel contractuel international dans toute la zone de la mission entraînera une augmentation des besoins en ce qui concerne tous les types d'installations. Cette demande accrue – aggravée par la raréfaction des locaux peu onéreux et des locaux fournis par les gouvernements –, l'augmentation des loyers, les problèmes environnementaux et les besoins en moyens d'hébergement à court terme sont autant de facteurs ayant eu une incidence sur le coût total des locaux. On recherche en permanence des logements appropriés à coût modéré ou gratuits dans toute la zone de la mission afin de réduire le coût des loyers. On trouvera ci-après une brève description des installations utilisées par la FORPRONU dans diverses localités.

111. Zagreb et base logistique de l'arrière de Pleso. Il est rare de trouver des installations appropriées et peu onéreuses dans ces localités où les loyers augmentent sans cesse. Le Gouvernement croate n'est pas en mesure de fournir de nouveaux locaux à titre gratuit.

112. À Zagreb, des chambres d'hôtel à prix modéré sont actuellement fournies à titre permanent aux personnels des contingents ayant le rang de commandant ou un rang supérieur ainsi qu'au personnel contractuel et aux troupes de passage. À Pleso, le personnel des contingents est logé dans des blocs d'habitation conteneurisés, sous la tente ou dans des casernes, et il existe aussi quelques entrepôts et bureaux.

113. Split. Split étant une destination touristique et balnéaire, les loyers y sont soumis aux fluctuations saisonnières. On y trouve des casernes, des entrepôts, des villages de toile et des hôtels. On recherche un grand terrain qui permettrait d'installer un camp à l'intention du personnel en transit pour réduire le nombre des personnes logées dans des hôtels bon marché.

114. Secteur Sud. Le personnel est basé dans des hôtels peu coûteux, des résidences louées et dans des terrains de camping. Certains des postes d'observation de la mission situés aux altitudes les plus élevées et où il fait le plus froid se trouvent dans ce secteur, dans les massifs montagneux de Velebit, Medak et Barlete, où l'on manque d'installations appropriées.

115. Secteur Nord et Bihac. Le personnel des contingents et le personnel civil de cette région se logent dans des hôtels peu dispendieux ou chez l'habitant. Ils occupent des entrepôts, des bureaux et des terrains de camping. Certains contingents ont dû fortifier et modifier leurs installations pour faire face à la situation conflictuelle et aux rigueurs de l'hiver.

116. Secteur Est. Le personnel des contingents déployés dans ce secteur est logé dans des blocs d'habitation conteneurisés et des bâtiments fournis à titre gracieux par le Gouvernement. Le personnel contractuel international et certains officiers des contingents sont logés dans des locaux loués. Certains bureaux situés dans des bâtiments publics sont fournis gratuitement aux contingents tandis que la police civile, les observateurs militaires et le personnel des affaires civiles en louent d'autres.

117. Secteur Ouest. Le gros du personnel des contingents est logé sans frais tandis que d'autres personnels sont hébergés dans des blocs d'habitation conteneurisés ou des logements loués. Certains personnels descendus dans un hôtel bon marché seront transférés dans un nouveau camp de blocs d'habitation conteneurisés en octobre 1994.

118. Ex-République yougoslave de Macédoine. La plupart des membres des contingents sont logés dans des casernes mises gratuitement à leur disposition et situées à proximité des bureaux du quartier général dans une aile d'un hôpital militaire. Le personnel contractuel international et certains militaires sont logés dans des locaux loués à Skopje. Les gardes et le personnel des transmissions du quartier général le sont dans des blocs d'habitation conteneurisés.

119. Secteur Sud-Ouest, secteur Nord-Est et secteur Sarajevo. Il y a peu d'installations appropriées d'un coût abordable parce que la configuration des affrontements ethniques dans ces secteurs limite le nombre de sites acceptables. On pense que le nombre de logements loués au personnel contractuel international augmentera considérablement si la situation dans la région se stabilise.

120. Des unités conteneurisées à usage de bureaux ou d'entrepôts sont installées en divers endroits. Un nombre important de blocs d'habitation conteneurisés sera installé par les services du génie au mont Igman et dans le stade de Zetra pour loger les contingents. Le Ministre de la coopération et de la coordination a réservé certains bâtiments à l'usage de la FORPRONU pour une longue durée, mais ces bâtiments devront subir d'importantes réparations structurelles pour devenir habitables.

121. République fédérative de Yougoslavie. Des bureaux ont été fournis jusqu'à ce jour par le gouvernement d'accueil à titre gratuit. Tout le personnel des contingents et tous les agents contractuels sont logés dans des hôtels bon marché.

122. Des blocs conteneurisés à usage de bureaux, d'entrepôts, de logements, de sanitaires et de cuisines sont utilisés chaque fois que possible pour réduire les coûts. Au cours de cette période du mandat de la Force, les services de génie de la FORPRONU installeront 8 592 blocs, dont 6 701 feront office de logements, 678 de bureaux, 972 de sanitaires et 241 de cuisines. En outre, 50 pavillons de toile seront dressés pour abriter des ateliers et entrepôts.

123. Les crédits mensuels nécessaires à la location des bureaux (189 230 dollars), des ateliers (24 800 dollars), des entrepôts (463 430 dollars), des postes de contrôle (12 900 dollars), des postes d'observation (14 500 dollars) et des logements du Représentant spécial du Secrétaire général (10 250 dollars) sont estimés à 715 110 dollars, soit un coût total de 4 290 700 dollars.

124. Les crédits nécessaires à la location de logements pour les personnels des contingents déployés au début de cette période du mandat de la Force sont estimés à 3 033 585 dollars par mois, soit un coût total de 18 201 500 dollars. Le montant prévu pour les loyers comprend le coût des hôtels bon marché, des chambres d'hôte et des terrains loués pour y dresser des tentes ou y placer des blocs d'habitation conteneurisés. Ce montant comprend aussi le coût des services de blanchisserie, de restauration et d'alimentation dans les cas où ces services sont fournis dans les hôtels de pension modique. En outre, on estime à 161 250 dollars par mois (967 500 dollars) le montant nécessaire pour couvrir le coût du logement du personnel en transit.

125. Des logements supplémentaires sont nécessaires pour les troupes qui seront déployées en application des résolutions 908 (1994) et 914 (1994) du Conseil de sécurité. Il est prévu de louer des logements à l'intention des 1 500 hommes supplémentaires qui seront déployés au cours de cette période (176 200 dollars).

126. Un montant de 4 098 000 dollars est également prévu pour loger 2 108 agents contractuels internationaux, au coût moyen de 405 dollars par personne et par mois.

b) Réaménagement et réfection des locaux 3 559 000

127. Les gouvernements d'accueil entreprendront, dans toutes les installations fournies à la FORPRONU comme dans les locaux loués à usage de logements, d'entrepôts et de bureaux, des travaux de réparation, modernisation et remise à neuf. La plupart de ces locaux devront subir d'importants travaux de réfection pour répondre aux normes acceptables par la FORPRONU. Ces travaux seront en général confiés à des entrepreneurs privés locaux. On trouvera ci-après une description des projets spécifiques entrepris au cours de cette période.

Quartier général de Zagreb

128. Il est prévu de rénover des bureaux et d'améliorer la ventilation dans le bâtiment G (60 000 dollars), de remettre en état l'entrée Selska (60 000 dollars), d'installer des ventilateurs et des cloisons et de rénover la cuisine dans le bâtiment N (20 000 dollars), de rénover le hangar d'entretien des véhicules (10 000 dollars) et de réparer le toit de six bâtiments (55 000 dollars), pour un coût total se montant à 205 000 dollars.

/...

Base logistique de l'arrière de Pleso

129. Il est prévu de procéder aux travaux ci-après : rénovation de la cuisine principale (200 000 dollars), aménagement de hangars pour engins de travaux publics (150 000 dollars), réparation du toit du bâtiment 2 (30 000 dollars), rénovation et agrandissement de l'atelier de menuiserie (25 000 dollars), réparation de bâtiments préfabriqués dans la zone des opérations de transport (20 000 dollars), réfection de la route et de la clôture longeant le champ de mines (70 000 dollars), rénovation du centre d'élimination et de recyclage des déchets (180 000 dollars), de l'installation de lavage des véhicules (200 000 dollars), du dépôt d'élimination des hydrocarbures pour la protection de l'environnement (140 000 dollars), au coût total de 1 015 000 dollars.

Base logistique de l'avant de Split

130. Il est prévu de procéder aux travaux ci-après : réparation du toit de l'entrepôt dans le port du nord (50 000 dollars), rénovation des sanitaires du bâtiment 16 (100 000 dollars), réparation du toit du bâtiment abritant le bataillon logistique canadien à Sibenik (50 000 dollars), rénovation des logements de Jadrantrans (20 000 dollars), rénovation des bâtiments de Plano abritant le bataillon turc (48 000 dollars) et réparations d'hôtels (80 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 348 000 dollars.

131. Il est prévu en outre d'exécuter sous contrat divers projets mineurs, sous la supervision de la Section de la gestion des bâtiments ou groupes de génie régionaux : quartier général de Zagreb (125 000 dollars), Pleso (375 000 dollars), Split (250 000 dollars), secteur Sud-Ouest (235 000 dollars), secteur Sarajevo (300 000 dollars), secteur Nord-Est (276 000 dollars), secteur Est (75 000 dollars), secteur Nord (85 000 dollars), secteur Sud (120 000 dollars) et ex-République yougoslave de Macédoine (150 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 1 991 000 dollars.

c) Fournitures d'entretien 6 671 100

132. Il est prévu de couvrir le coût de matériaux de construction et autres fournitures utilisés par les ingénieurs civils et militaires pour le réaménagement, la rénovation et l'entretien courant des installations dans toute la zone de la mission. Un montant considérablement plus important est prévu pour les secteurs de Bosnie-Herzégovine dans le but de fournir des logements et installations de base améliorés aux nouveaux bataillons et en vue du déploiement le long de nouvelles lignes d'affrontement de troupes déjà présentes sur place. Les coûts estimatifs tiennent compte de l'utilisation d'installations louées, de leur état et de la nécessité de les remettre à neuf pour qu'elles répondent aux normes acceptables par la FORPRONU.

133. Les besoins par localité sont évalués comme suit : quartier général de Zagreb (100 000 dollars), Pleso (240 000 dollars), Split (370 000 dollars), secteur Sud-Ouest (1 500 000 dollars), secteur Sarajevo (1 600 000 dollars), secteur Nord-Est (1 400 000 dollars), secteur Est (210 000 dollars), secteur Nord (320 000 dollars), secteur Sud (368 100 dollars), secteur Ouest (310 000 dollars) et ex-République yougoslave de Macédoine (253 000 dollars).

/...

d) Services d'entretien 2 855 000

134. Il est prévu de couvrir le coût des services contractuels d'entretien fournis par des entrepreneurs privés en ce qui concerne le ramassage des ordures, l'électricité, les eaux usées, l'éclairage, les systèmes d'écoulement, le chauffage et l'entretien connexe des locaux occupés par la FORPRONU dans toute la zone de la mission, notamment dans les installations de la base logistique de Pleso. Les nouveaux services contractuels d'entretien sont décrits ci-après.

Quartier général de Zagreb

135. Les travaux suivants sont prévus : amélioration de la climatisation du grenier du bâtiment A (50 000 dollars), installation de l'air conditionné dans les greniers des bâtiments D et E (160 000 dollars), modernisation des installations électriques dans six bâtiments (24 000 dollars), amélioration de la ventilation et de la climatisation de la cafétéria (100 000 dollars) et amélioration de la distribution d'eau chaude dans la cuisine (55 000 dollars), à hauteur d'un coût total de 389 000 dollars.

Base logistique de l'arrière de Pleso

136. Il est prévu d'exécuter les travaux ci-après : nettoyage et remise en état des égouts pluviaux et systèmes d'écoulement des eaux usées (220 000 dollars), remise en état et modernisation d'un transformateur (90 000 dollars), remise en état du système de ventilation de la buanderie (20 000 dollars), modernisation des circuits de distribution basse tension (45 000 dollars), reboisement et améliorations écologiques (80 000 dollars) et remise en état des chaudières et installations de chauffage dans les bâtiments 16 et 19 ainsi que dans le hangar 1-A (80 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 535 000 dollars.

Split

137. Les travaux ci-après sont prévus : rénovation du système de chauffage dans le bâtiment 22 (60 000 dollars), modernisation du circuit basse tension dans la caserne de Divulje (60 000 dollars), installation d'un système de chauffage dans la tente-magasin du bataillon espagnol (20 000 dollars), amélioration du réseau de distribution d'électricité à l'intention du bataillon logistique canadien de Primosten (120 000 dollars) et amélioration des réseaux électriques de Plano à l'intention du bataillon turc (80 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 340 000 dollars.

Bosnie-Herzégovine

138. Il est prévu de procéder aux travaux suivants : remise en état et entretien de l'installation de chauffage utilisée par le contingent britannique à Burgono (200 000 dollars) et remise en état et entretien opérationnel du système de chauffage utilisé par le bataillon turc à Zenica (200 000 dollars), pour un coût total de 400 000 dollars.

139. Les coûts estimatifs prévoient aussi le maintien des services d'entretien des systèmes de chauffage, de distribution d'eau et d'électricité, d'enlèvement

/...

des ordures et d'évacuation des eaux usées dans les secteurs ci-après : quartier général de Zagreb (65 000 dollars), Pleso (175 000 dollars), Split (125 000 dollars), secteur Sud-Ouest (185 000 dollars), secteur Sarajevo (250 000 dollars), secteur Nord-Est (160 000 dollars), secteur Est (35 000 dollars), secteur Nord (45 000 dollars), secteur Sud (45 000 dollars), secteur Ouest (64 000 dollars) et ex-République yougoslave de Macédoine (42 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 1 191 000 dollars.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 19 515 200

140. Au cours de cette période du mandat de la Force, qui couvre les mois d'hiver, des personnels supplémentaires seront déployés. Ces deux facteurs, qui entraîneront une augmentation de la consommation et des prix des services de distribution rendront le coût total de ces services considérablement plus élevé qu'au cours de la période précédente. Le coût de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau est estimé comme suit : a) électricité : 708 100 dollars par mois (4 248 600 dollars); b) eau : 440 180 dollars par mois (2 665 100 dollars); c) gaz : 5 030 dollars par mois (30 200 dollars); d) bois de chauffage : 125 890 dollars par mois (755 300 dollars); e) charbon : 67 670 dollars par mois (406 000 dollars); et f) fioul pour groupes électrogènes : 1 901 670 dollars par mois (11 410 000 dollars).

f) Construction de locaux et bâtiments préfabriqués 64 675 500

141. Les projets de construction, d'un coût total de 9 427 000 dollars, qui seront entrepris au cours de cette période auront pour objet d'offrir des bureaux, espaces de travail et logements préfabriqués supplémentaires. On trouvera plus loin une ventilation par localité de certains projets.

Quartier général de Zagreb

142. Les travaux ci-après sont prévus : agrandissement de la salle à manger et de la cuisine de la cafétéria (140 000 dollars), construction d'un centre médical assorti de bureaux, composé de 12 unités conteneurisées (70 000 dollars) et fourniture d'une installation de commutation téléphonique composée de six unités conteneurisées (40 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 250 000 dollars.

Base logistique de l'arrière de Pleso

143. Il est prévu d'effectuer les travaux suivants : construction d'un magasin de rations (285 000 dollars), de logements pour officiers (500 000 dollars), d'un terminal d'aéroport (250 000 dollars), de bureaux pour les observateurs militaires (150 000 dollars), d'un ensemble d'entrepôts (2 500 000 dollars), de bureaux supplémentaires dans le bâtiment 2 (260 000 dollars), d'un atelier de réparation du matériel de transport (40 000 dollars), d'une installation d'entretien des véhicules de troisième ligne (280 000 dollars), agrandissement d'un mess d'officiers (250 000 dollars), construction d'un entrepôt réservé aux opérations de transport (270 000 dollars) et aménagement des terrains (270 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 5 055 000 dollars.

Split

144. Les travaux suivants sont prévus : modernisation et agrandissement de la cuisine centrale de la caserne de Divulje (550 000 dollars), logements et bureaux pour la police militaire (105 000 dollars), installation de clôtures et d'un système d'éclairage de sécurité dans le port du nord (65 000 dollars), logements destinés au bataillon pakistanais (300 000 dollars), construction de logements de passage et d'une étape de ravitaillement dans un camp de caravanes (3 000 000 dollars) et fourniture de logements aux gardes du port du nord et de Divulje (102 000 dollars), à hauteur d'un montant total de 4 122 000 dollars.

145. Un montant de 55 248 500 dollars est également demandé au titre de l'achat d'unités conteneurisées supplémentaires et de l'aménagement des terrains. On trouvera plus loin une indication des types et nombres précis de conteneurs qui devront être achetés au cours de cette période.

Blocs d'habitation conteneurisés

146. Comme indiqué au tableau 5, il faudra prévoir des blocs d'habitation conteneurisés pour 13 403 soldats. Au total, 5 430 blocs sont donc nécessaires, à raison de deux personnes par bloc et compte tenu des 1 271 blocs en réserve ou commandés. Les coûts estimatifs actuels prévoient donc 5 430 blocs d'habitation conteneurisés au prix de 4 500 dollars l'unité (24 435 000 dollars).

Tableau 5

Logement du personnel des contingents

1.	Effectif total à déployer pour le 31 mars 1995	40 216
2.	<u>État actuel</u> ^a	
a)	Installations fournies par des gouvernements	7 605
b)	Installations louées	4 165
c)	Blocs d'habitation (camps), tentes, casernes	27 955
	Total partiel	<hr/> 39 725
	<u>À déduire</u> : effectifs précédemment logés sous tente à transférer dans des logement en dur	(14 187)
	<u>À déduire</u> : effectifs précédemment logés dans des hôtels à bon marché à transférer dans des blocs d'habitation	(60)
	Total des effectifs logés dans des locaux en dur	<hr/> 25 478
3.	Total des effectifs supplémentaires à loger dans des installations en dur (1-2)	14 738
4.	<u>Logement en dur pour les effectifs visés à la rubrique 3 ci-dessus</u>	
a)	Installations fournies par des gouvernements	—
b)	Installations louées	1 335
c)	Blocs d'habitation	13 403
	Total, rubrique 4	<hr/> 14 738

^a Non compris les logements de passage.

Tableau 6

Logement de membres des contingents dans des blocs d'habitation

1.	Effectifs supplémentaires à loger dans des blocs d'habitation (rubrique 4 c) du tableau 5)	13 403
2.	Nombre total de blocs requis (rubrique 1 divisée par 2) ^a	6 701
3.	<u>Ajustements</u>	
	<u>À déduire</u> : blocs entreposés	(104)
	<u>À déduire</u> : blocs commandés à livrer	—
	<u>À déduire</u> : blocs à acheter sur des crédits ouverts pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1994	(1 167)
	Total, rubrique 3	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black; margin-bottom: 5px;"/> (1 271)
4.	Nombre total de blocs à acheter (rubrique 2 moins rubrique 3)	5 430

^a Sur la base, aux fins budgétaires, de deux personnes par bloc.

147. Blocs sanitaires. Il était prévu, dans le document A/48/690/Add.3, d'acquérir au total 1 152 blocs sanitaires pendant la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995. Seuls 180 blocs ont été achetés au cours de la période de six mois qui s'est terminée le 30 septembre 1994. Il est donc prévu d'acquérir 972 blocs au coût unitaire de 9 500 dollars, soit 9 234 000 dollars.

148. Cantines. Aucune cantine n'a été acquise pendant la période de six mois terminée le 30 septembre 1994. Il est donc prévu d'acheter 241 cantines de dimensions diverses, au coût unitaire moyen de 63 930 dollars, soit un total de 15 407 100 dollars.

149. Bureaux. Sont prévus 678 conteneurs à usage de bureaux, au coût unitaire de 4 500 dollars (3 051 000 dollars).

150. Ateliers. L'APRONUC a fourni 16 tentes-abris, mais aucun atelier n'a été acheté au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 1994. Il est donc prévu d'acheter 50 ateliers, au coût unitaire de 40 000 dollars, soit au total 2 millions de dollars.

151. Conteneurs maritimes. Dans le document A/48/690/Add.3, il avait été proposé d'acheter au total 650 conteneurs maritimes au cours de la période 1er avril 1994-31 mars 1995. Le nombre total de conteneurs nécessaires à l'entreposage et au transport de matériel dans le cadre de l'élargissement de la FORPRONU a été porté à 1 841. Au total, 1 339 conteneurs maritimes ont été achetés au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 1994. Il est donc prévu dans les présentes estimations d'acquérir 502 conteneurs au coût unitaire de 1 200 dollars (602 400 dollars).

152. Travaux d'aménagement de sites. Le coût estimatif du nivellement et de la préparation des sols des sites est de 350 000 dollars, et celui des massifs de fondation est de 169 000 dollars, soit au total 519 000 dollars.

4. Remise en état des infrastructures

a) Amélioration des pistes (aéroports) 1 975 000

153. Le montant prévu devrait couvrir les fournitures nécessaires à l'entretien des aéroports de Sarajevo et Tuzla (300 000 dollars) ainsi que l'achat de l'urée (300 000 dollars) nécessaire au déneigement des aérodromes.

154. Un montant est également prévu pour les petits travaux d'entretien courant des aérodromes de Sarajevo (75 000 dollars) et de Tuzla (50 000 dollars) par de la main-d'oeuvre contractuelle. Ces services concernent la réparation des pistes, le nettoyage des drains, le balayage des pistes et des travaux commerciaux. Le montant prévu devrait également couvrir l'amélioration des pistes d'hélicoptères existantes dans l'ensemble de la zone de la mission (650 000 dollars) et la construction de nouvelles à Pleso pour les hélicoptères MI-26 qui doivent être déployés en novembre 1994 (600 000 dollars).

b) Réfection des routes 6 242 000

155. Les routes d'accès à de nombreuses bases situées dans les zones protégées et en Bosnie-Herzégovine se sont généralement détériorées à cause de la densité de la circulation des véhicules de la FORPRONU. Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter des dégâts aux véhicules des Nations Unies et à leur chargement, il faut réparer d'urgence certains tronçons. Le coût total des fournitures nécessaires à la réfection des routes est de 4 581 000 dollars, répartis comme suit entre les différents emplacements : base logistique de Split (250 000 dollars), Port du Nord (120 000 dollars), secteur Sud-Ouest (820 000 dollars), secteur de Sarajevo (340 000 dollars), routes du mont Igman (360 000 dollars), secteur Nord-Est (720 000 dollars), secteur Est (180 000 dollars), secteur Nord (145 000 dollars), secteur Sud (320 000 dollars), secteur Ouest (184 000 dollars), ex-République yougoslave de Macédoine (42 000 dollars) et routes d'accès aux postes d'observation de l'ex-République yougoslave de Macédoine (800 000 dollars). En outre, un montant de 300 000 dollars est nécessaire pour l'achat de sel routier.

156. Les routes du mont Igman et les routes d'accès aux postes d'observation situés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont été aménagées de façon à pouvoir être utilisées en toute saison par des véhicules tout terrain aux fins de ravitaillement, d'évacuation d'urgence et de transport de renforts.

157. Le montant prévu pour les secteurs concerne les réparations générales des routes. Les coûts indiqués pour les secteurs Nord-Ouest et Nord-Est en Bosnie-Herzégovine sont supérieurs à cause du relief généralement plus accidenté et aussi parce que les routes que peuvent emprunter la FORPRONU sont généralement des routes secondaires ou de moindre importance. Les routes principales, qui correspondent souvent aux limites des zones occupées par les factions en guerre, sont fermées. D'une manière générale, les routes de Bosnie-Herzégovine sont en mauvais état et celles qu'emprunte la FORPRONU se détériorent rapidement à cause du passage des véhicules militaires lourds à pneus et blindés.

158. En outre, le nombre de militaires déployés dans ces deux secteurs a augmenté considérablement, ce qui s'est traduit par la mise en place de davantage de points de contrôle, de points d'observation et de circuits de patrouille. Il est ainsi d'autant plus nécessaire de veiller à assurer un niveau d'entretien minimum.

159. Par ailleurs, la densité de la circulation à l'intérieur et dans les environs des bases logistiques de Pleso et de Split a pour effet de détériorer rapidement les voies de circulation et aires de stationnement, surtout après de fortes chutes de neige ou de pluie. Pour permettre le bon déroulement des opérations logistiques, les routes et aires de stationnement ont besoin de sérieux aménagements. On prévoit également d'améliorer le drainage et l'asphaltage afin d'utiliser au maximum l'espace limité disponible. Les travaux doivent être effectués par de la main-d'oeuvre contractuelle. Les coûts estimatifs sont fondés sur les barèmes et coûts des matériaux en vigueur dans les zones protégées.

160. Un montant de 1 661 000 dollars est nécessaire à l'achèvement des projets suivants : réparation de la route Nord sur la base logistique de Pleso (250 000 dollars), allées et aires de stationnement pour le complexe de bureaux de Pleso (80 000 dollars), petites aires de stationnement sur les bases de Pleso et Split (100 000 dollars), aire de stationnement et accès à Pleso pour le contingent des États-Unis (246 000 dollars), amélioration de la route d'accès au bâtiment 51 de Pleso, où se trouvent le quartier général du groupement interarmées des États-Unis, locaux à usage de bureaux pour le contingent des États-Unis, quelques logements et une infirmerie (France) (30 000 dollars), asphaltage de l'aire d'entreposage de Pleso (150 000 dollars), asphaltage de la zone de réception et d'inspection de Pleso (260 000 dollars), asphaltage de l'aire d'entreposage de véhicules de Pleso (280 000 dollars), aire d'entreposage des stocks du génie à Pleso (100 000 dollars), amélioration de l'aire d'entreposage de véhicules au rebut de Pleso (30 000 dollars), amélioration de la route d'accès à la porte Nord de Split (40 000 dollars) et élargissement de la route d'accès à la caserne de Divulje à Split (45 000 dollars).

161. On prévoit également 50 000 dollars au titre d'autres services et en particulier pour des raccordements aux réseaux d'électricité et de distribution d'eau après la réfection des routes et des aérodromes.

c) Réfection de ponts 473 000

162. La circulation des véhicules de la FORPRONU, en particulier des véhicules à chevilles a endommagé les ponts, qui sont devenus dangereux. Le coût estimatif des réparations des ponts, dans l'ensemble de la zone de la mission, est de 313 000 dollars au titre des fournitures. Les différents ponts à réparer, leur longueur et le coût unitaire des réparations sont indiqués ci-après :

<u>Ponts</u>	<u>Longueur</u> (mètres)	<u>Coût unitaire</u> (dollars)
Mlaka	33	47 190
Petrinja	39	55 770
Lioik	15	21 400
Sarajevo	27	38 610
Nustar	51	72 930
Maljkovo	18	25 700
Rajcevici	21	30 000
Fojnica	15	21 400

163. En outre, un montant de 160 000 dollars est prévu au titre de la réparation contractuelle de tabliers, de bandes de roulement et du matériel d'aménagement de ponts.

5. Transports

164. Depuis la création de la FORPRONU, en 1992, les services d'appui à la Force ont été fournis essentiellement par le personnel d'appui technique des différents pays fournissant des contingents et, en particulier, par le bataillon logistique français, auquel la Force a fait largement appel dans les premiers temps. Toutefois, avec l'augmentation des effectifs de la mission, la proportion de personnel d'appui aux contingents s'est trouvée réduite et la Section des transports de la FORPRONU a été davantage chargée de la fourniture et de l'entretien des moyens de transport de la mission.

165. La Section des transports de la FORPRONU assure les transports routiers logistiques et administratifs pour toutes les opérations civiles et militaires au quartier général de Zagreb, à la base logistique avancée de Split, à la base logistique arrière de Pleso, aux quartiers généraux de commandement de Bosnie-Herzégovine et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ainsi qu'au quartier général de chacune des zones protégées. Elle fournit également des services de transport et d'entretien aux observateurs militaires, à la police civile et au personnel international des Nations Unies affecté à diverses tâches d'appui qui relève de la Division de la gestion et de l'administration dans l'ensemble de la zone de la mission.

166. La Section des transports assure à peu près un tiers des transports logistiques de deuxième échelon (bataillon) et deux tiers des transports de troisième échelon (mission) dans l'ensemble de la zone de la mission et notamment le renforcement de l'appui en matière de transports fournis aux contingents en Bosnie-Herzégovine. En outre, elle assure l'acquisition, la location, la gestion, l'entretien et l'exploitation d'un parc de matériel spécialisé, dont du matériel lourd de construction, du matériel de manutention et du matériel au sol pour les transports aériens tels que tracteurs et machines à dégivrer.

167. La Section des transports de la FORPRONU a pour mission de fournir des services de transport économique de premier, deuxième et troisième échelons aux contingents militaires et aux éléments civils sur le terrain, d'assurer l'entretien intégral, notamment pour ce qui est des pièces de rechange des véhicules appartenant à l'ONU et l'entretien de troisième échelon pour les véhicules militaires. Elle fournit les véhicules nécessaires aux nombreuses tâches accomplies par la FORPRONU, organise le remplacement des véhicules militaires déclassés et fournit les véhicules de location lorsque les véhicules appartenant à l'ONU sont insuffisants; elle veille en outre à l'approvisionnement régulier en carburants et lubrifiants.

168. En vertu de résolutions récentes du Conseil de sécurité, les effectifs autorisés de la FORPRONU ont été portés à 44 870 hommes, auxquels viennent s'ajouter 748 observateurs militaires et 1 011 contrôleurs de la police civile. Il est prévu que 40 216 membres des contingents seront déployés avant la fin du mandat. Les observateurs militaires et les contrôleurs de la police civile devraient être entièrement déployés à la fin de ladite période. La conjonction de cet accroissement du déploiement et de la réduction des services de transport logistiques fournis par le bataillon logistique français a élargi le fossé entre la capacité de transport du troisième échelon et la population visée.

169. Un tiers environ des bataillons actuellement déployés à la FORPRONU ont besoin d'un appui important en matière de transports routiers et d'entretien. Contrairement à la plupart des unités déployées précédemment, certains bataillons ne disposent pas de suffisamment de camions pour couvrir leurs besoins directs d'appui en matière de transports. Il en résulte qu'en plus du ravitaillement de ces bataillons, les véhicules de la Section des transports doivent les déplacer pendant les opérations de redéploiement et de relève.

a) Achat de véhicules 46 793 100

170. Le parc de véhicules indiqué à l'annexe XIII du document A/48/690/Add.3 représentait un total de 3 699 véhicules, remorques comprises, soit une augmentation de 1 406 véhicules à acquérir entre le 1er avril 1994 et le 31 mars 1995, et dont le coût devait être réparti entre les deux périodes de six mois à raison de 60 % pour la première et de 40 % pour la seconde.

171. Le parc de véhicules indiqué à l'annexe VIII du présent rapport est composé au total de 3 906 véhicules, soit 207 de plus. Sur ce total, 57 ne coûteront rien à la FORPRONU. Quatre camions citernes et trois élévateurs à fourche lourds sont transférés de l'ONUSOM et 50 camions lourds font l'objet d'un don à titre de contribution volontaire. Les modifications au parc qui concernent les types de véhicules sont indiquées dans le tableau ci-après :

<u>Véhicules</u>	<u>A/48/690/Add.3</u> <u>Annexe XIII</u>	<u>Présent rapport</u> <u>Annexe VIII</u>	<u>Différence</u>
Berlines (légères)	347	347	—
Berlines (moyennes)	27	27	—
Berlines (lourdes)	15	15	—
Tout terrain, légers	1 599	1 599	—
Tout terrain, blindés	164	164	—
Autocars, légers	188	222	34
Autocars, moyens	48	63	15
Autocars, lourds	27	27	—
Motos	33	33	—
Camions			
Ambulances	26	11	(15)
Camions légers	289	289	—
Camions moyens	119	119	—
Camions lourds	212	170	(42)
Engins de manutention de conteneurs	5	5	—
Grues	41	41	—
Camions à benne basculante	69	69	—
Autopompes	8	8	—
Camions-citernes	67	56	(11)
Dépanneuses	20	20	—
Camions de réfrigération	—	1	1
Camions de voirie	23	23	—
Tracteurs	23	23	—
Camions-citernes (eau)	76	76	—
Remorques	12	148	136
Véhicules d'aéroport	35	25	(10)
Véhicules divers			
Autres	31	31	—
Motoneiges	—	64	64
Véhicules à l'épreuve des mines	5	40	35
Bulldozers de déminage	1	1	—
Ateliers mobiles	4	4	—
Engins de travaux publics			
Bulldozers	26	26	—
Excavatrices	30	30	—
Chargeuses	15	15	—
Niveleuses	13	13	—
Rouleaux compresseurs	13	13	—
Chariots élévateurs			
Légers	81	81	—
Moyens	7	7	—
Total	<u>3 699</u>	<u>3 906</u>	<u>207</u>

172. Les véhicules supplémentaires sont pour l'essentiel des remorques, motoneiges et véhicules à l'épreuve des mines. Les motoneiges doivent permettre d'assurer le transport et d'effectuer des patrouilles dans les montagnes du sud de la Croatie et en Bosnie-Herzégovine pendant l'hiver. La question des véhicules à l'épreuve des mines supplémentaires est examinée aux paragraphes 28 et 29 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1994 (S/1994/1067).

173. Selon les estimations, un montant de 46 793 100 dollars doit permettre l'achat de 488 véhicules supplémentaires et le remplacement de 59 véhicules détruits ou endommagés. Cette estimation prend en compte le fait que sept véhicules sont transférés de l'ONUSOM sans frais, sauf les frais de transport. Les 50 camions de transport sont un don du Gouvernement allemand à titre de contribution volontaire. L'effet de cette contribution en nature sur le montant estimatif total est indiqué à la ligne 21, dans la colonne 3 de l'annexe III au présent rapport. Les besoins en véhicules sont ventilés ci-après :

<u>Description du matériel</u>	<u>Remplacement</u>	<u>Véhicules supplémentaires</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Véhicules tout terrain légers	56	48	104	20 500	2 132 000
Véhicules tout terrain blindés	3	74	77	75 000	5 775 000
Autocars moyens	—	28	28	35 000	980 000
Autocars lourds	—	12	12	120 000	1 440 000
Camions					
Camions moyens	—	5	5	75 000	375 000
Camions lourds	—	50	50	100 000	5 000 000
Grues légères	—	11	11	60 000	660 000
Grues lourdes	—	9	9	225 000	2 025 000
Camions à benne basculante	—	26	26	80 000	2 080 000
Camions-citernes	—	4	4	95 000	380 000
Dépanneuses lourdes	—	2	2	75 000	150 000
Tracteurs	—	12	12	120 000	1 440 000
Camions-citernes (eau)	—	22	22	95 000	2 090 000
Remorques	—	12	12	3 000	36 000
Véhicules d'aéroport					
Véhicules généraux	—	12	12	50 000	600 000
Chargeurs de palettes	—	1	1	84 600	84 600
Balayeuses de piste	—	1	1	84 600	84 600
Véhicules divers					
Motoneiges	—	46	46	4 500	207 000
Véhicules à l'épreuve des mines	—	30	30	250 000	7 500 000
Engins de travaux publics					
Rétrochargeuses	—	9	9	84 600	761 400
Bulldozers	—	6	6	220 000	1 320 000
Excavatrices	—	19	19	180 000	3 420 000
Chargeuses	—	1	1	120 000	120 000
Niveleuses	—	3	3	120 000	360 000
Rouleaux compresseurs	—	5	5	40 000	200 000
Chariots élévateurs moyens	—	36	36	75 000	2 700 000
Chariots élévateurs lourds	—	4	4	150 000	600 000
Total partiel	59	488	547		42 520 600
Frais de transport (12 %)					5 102 500
Total partiel					47 623 100
Transférés de l'ONUSOM					
Camions-citernes	—	—	4	95 000	(380 000)
Chariots élévateurs lourds	—	—	3	150 000	(450 000)
Total partiel			7		(830 000)
Total					46 793 100

/ . . .

b) Location de véhicules 5 975 000

174. L'expérience a appris qu'il est plus rentable pour la FORPRONU de louer du matériel spécialisé pendant de courtes périodes que de l'acheter. La FORPRONU doit également louer certains véhicules spéciaux en attendant l'arrivée dans la zone de la mission des véhicules que l'ONU doit acquérir.

175. Actuellement, 161 véhicules sont loués. Ce nombre devrait baisser avec l'arrivée des véhicules en cours d'achat. Nombre des véhicules à louer au cours de cette période sont saisonniers et spécialisés : matériel de déneigement, chasse-neige, épanduses de sel, etc.

176. Il faut louer des véhicules lourds jusqu'à l'arrivée des véhicules en cours d'achat dans la zone de la mission : camions de transport et tracteurs pour l'approvisionnement logistique et la distribution, camions à benne basculante pour les travaux routiers, camions-citernes (carburant et eau) et autocars pour la relève des contingents.

177. Le recours à des services spécialisés est requis dans les domaines suivants : distribution de marchandises, transport de groupes, travaux du génie et déneigement. Ces contrats de louage de services permettent de répondre immédiatement aux demandes prioritaires lorsque les ressources des Nations Unies ne sont pas à la hauteur de la demande de distribution de grandes quantités de marchandises et de transport de troupes.

178. Selon les estimations, les véhicules ci-après devront être loués pendant le mandat actuel pour assurer les opérations courantes : en moyenne, 55 véhicules légers par mois, dont des autoneiges (2 299 000 dollars); un véhicule moyen par mois (32 800 dollars) et une moyenne de 101 véhicules lourds par mois (3 643 200 dollars).

c) Matériel d'atelier 802 400

179. On prévoit un outillage et du matériel variés pour les travaux d'entretien et le soutien aux bataillons.

180. La section des transports de la FORPRONU assure les services d'entretien des premier, deuxième et troisième échelons pour tous les véhicules appartenant à l'ONU, en plus des services d'entretien du troisième échelon des véhicules appartenant aux contingents. Il est prévu d'acheter l'outillage et le matériel nécessaire aux travaux de réparation et d'entretien des véhicules de la FORPRONU dans les ateliers situés dans l'ensemble de la zone de la mission et de remplacer les articles usés ou endommagés.

181. Il est également prévu d'acheter l'outillage et le matériel qui doit permettre aux bataillons d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation des premier et deuxième échelons. De nombreux bataillons sont situés dans des zones reculées dépourvues d'installations d'entretien commerciales et doivent donc effectuer eux-mêmes les travaux d'entretien et de réparation. Certains bataillons reçoivent des véhicules d'un pays tiers et n'ont pas d'outillage et le matériel d'atelier voulu pour les travaux d'entretien et de réparation. D'autres n'arrivent qu'avec un minimum d'outillage et de matériel. Il faut donc

/...

les doter des installations nécessaires. Il est estimé qu'un montant de 20 000 dollars est requis pour chacun des 21 bataillons pour fournir l'outillage et le matériel appropriés et remplacer le matériel hors d'usage.

182. Le détail du matériel d'atelier nécessaire est présenté ci-après :

<u>Description du matériel</u>	<u>Quantité</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Pont élévateur, 2 tonnes	3	3 000	9 000
Pont élévateur, 3 tonnes	16	3 500	56 000
Pont élévateur, 10 tonnes	4	10 000	40 000
Pont élévateur, 15 tonnes	4	15 000	60 000
Appareil de nettoyage à vapeur	9	1 000	9 000
Appareil de lavage à haute pression	7	800	5 600
Appareil de chauffage	20	1 000	20 000
Compresseur	11	1 000	11 000
Matériel de soudage à gaz	12	1 000	12 000
Matériel de soudage MIG	12	1 200	14 400
Outillage pour carrosserie	11	200	2 200
Matériel d'alignement des roues	7	1 000	7 000
Changeur de pneu	7	2 000	14 000
Machine à équilibrer les roues	6	2 000	12 000
Cric, 1 tonne	17	200	3 400
Cric, 5 tonnes	15	380	5 700
Cric, 10 tonnes	11	500	5 500
Outillage de mécanicien	82	1 000	82 000
Outil à air comprimé	37	200	7 400
Matériel de peinture	9	300	2 700
Outillage électrique	7	500	3 500
Matériel des bataillons			420 000
Total			<u>802 400</u>

b) Pièces de rechange, réparations et entretien . . . 38 510 200

183. Les montants prévus doivent permettre d'acheter des pièces de rechange et d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation nécessaires à la suite des accidents et des hostilités pour les véhicules appartenant à l'ONU et aux contingents.

184. Pour les véhicules appartenant à l'ONU, le coût estimatif annuel est de 1 250 dollars par véhicule, se répartissant comme suit : 2 677 véhicules en octobre 1994, 2 759 en novembre 1994, 2 877 en décembre 1994, 3 012 en janvier 1995, 3 162 en février 1995 et 3 397 en mars 1995, soit un coût total de 1 862 900 dollars.

185. Pour ce qui est des véhicules appartenant aux contingents, le coût annuel estimatif est de 6 250 dollars par véhicule, comme suit : 8 669 véhicules en octobre 1994 et 8 869 du 1er novembre 1994 au 31 mars 1995, pour un coût total

/...

de 27 611 500 dollars. Les coûts afférents à 3 579 remorques pendant six mois sont évalués à 1 000 dollars par mois et par remorque (3 579 000 dollars).

186. Pour les véhicules de location, le coût mensuel estimatif unitaire est de 520 dollars, soit au total 488 800 dollars.

187. Le parc de véhicules de la FORPRONU comporte un grand nombre de véhicules lourds spéciaux de type militaire tels que véhicules de combat, véhicules blindés de transport de troupes et chars. Les chenilles de nombre d'entre eux doivent être remplacées tous les 1 500 kilomètres et on estime que 228 chenilles devront être renouvelées au cours de la période, au coût unitaire de 18 500 dollars (4 218 000 dollars).

188. On prévoit également un montant de 750 000 dollars pour un contrat commercial d'entretien au troisième échelon.

e) Carburants et lubrifiants 26 541 100

189. On estime que chaque véhicule appartenant à l'ONU consommera quatre gallons d'essence par jour à 2 dollars le gallon, soit 8 dollars par jour. On estime également que chaque véhicule appartenant aux contingents consommera six gallons d'essence par jour à 2 dollars le gallon, soit 12 dollars par jour.

190. Les prévisions de dépenses tiennent compte des besoins concernant les véhicules appartenant à l'ONU (4 337 300 dollars) et appartenant aux contingents (19 295 500 dollars) conformément au calendrier indiqué aux paragraphes 184 et 185. Pour les véhicules loués, les prévisions sont de 495 500 dollars, soit un coût total de 24 128 300 dollars. Les prévisions englobent également le coût des lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant (2 412 800 dollars).

f) Assurance 2 374 800

191. Le coût unitaire annuel de l'assurance responsabilité aux tiers est estimé à 362 dollars pour les véhicules appartenant à l'ONU (541 700 dollars) et à 400 dollars pour les véhicules appartenant aux contingents (1 804 900 dollars). Le coût de l'assurance des véhicules loués est évalué à 30 dollars par mois par véhicule (28 200 dollars).

6. Opérations aériennes

192. La FORPRONU a besoin de 30 hélicoptères et de 5 avions pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'aide humanitaire et pour fournir l'appui nécessaire à son personnel militaire dans les zones protégées, les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. On trouvera à l'annexe IX les coûts mensuels de la location, du carburant et de l'assurance.

193. La FORPRONU utilise sept aéroports dans la zone de la mission. Quatre d'entre eux (Zagreb et Split en Croatie, Sarajevo et Tuzla en Bosnie-Herzégovine) appuient le ravitaillement logistique de l'ensemble de la zone de la mission. Toutefois, les vols sont périodiquement suspendus à Sarajevo à cause de tirs hostiles, et à Tuzla, les opérations sont actuellement

/...

arrêtées, pour la même raison. L'aéroport de Klisa n'est utilisé que pour les opérations d'urgence et effectuées à la lumière du jour. Les terrains de Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) et de Belgrade (Serbie) servent aux liaisons et aux négociations.

194. Un appui aérien est fourni à quelque 43 000 hommes de la FORPRONU dans l'ensemble de la zone de la mission. La FORPRONU déplace chaque année plus de 21 125 tonnes de marchandises et 229 278 passagers. Le transport de marchandises est effectué pour l'essentiel par de gros avions cargo IL-76. Bien souvent, les ponts des voies d'approvisionnement terrestre sont coupés et fermés jusqu'à 14 jours à la fois par les parties en guerre. Au cours des six derniers mois, les principaux points de contrôle étaient fermés au transport par voie de terre pendant 60 % du temps. Plusieurs tronçons des voies de ravitaillement logistique terrestres couvrent plus de 750 kilomètres de routes dangereuses traversant les zones montagneuses qui couvrent 70 % de la zone de la mission. En outre, des tirs hostiles se produisent fréquemment sur ces routes de ravitaillement. Les opérations de l'aéroport de Tuzla sont actuellement arrêtées à cause de tirs hostiles, le ravitaillement devant être effectué par hélicoptères lourds. Pendant les mois d'hiver, les routes servant au ravitaillement essentiel sont fermées jusqu'à 10 % du temps à cause des conditions atmosphériques.

a) Hélicoptères

195. Au total, 30 hélicoptères sont nécessaires pour assurer l'appui aux missions. Des hélicoptères légers et moyens sont utilisés pour l'évacuation sanitaire d'urgence du personnel de l'ONU grièvement blessé ou gravement malade. Des hélicoptères légers effectuent des missions d'observation, de reconnaissance, de surveillance et de contrôle des différentes factions dans le cadre de l'application des résolutions du Conseil de sécurité. La forte concentration de mines terrestres oblige à effectuer des patrouilles aériennes. Des hélicoptères lourds et moyens sont utilisés pour assurer le ravitaillement logistique dans toute la zone de la mission.

196. Huit hélicoptères loués à des entreprises commerciales sont actuellement utilisés dans la zone de la mission et un Bell-206 supplémentaire est demandé. Sept d'entre eux (3 Bell-206, 2 Bell-212 et 2 Sikorsky-61) sont basés à Zagreb afin d'assurer les évacuations sanitaires, des missions de liaison et des opérations logistiques, transporter du personnel dans les zones protégées et pour les navettes quotidiennes. Les deux autres hélicoptères (1 Bell-206 et 1 Bell-212) servent dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour assurer le ravitaillement, des patrouilles, des vols de reconnaissance, de surveillance et le soutien des postes d'observation situés dans des régions montagneuses qui ne sont accessibles que par hélicoptère.

197. Trois hélicoptères supplémentaires (appareil lourd MI-26) seront déployés pour assurer le volume supplémentaire de ravitaillement aérien des zones protégées et des six zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine d'accès difficile. Le complément de capacité de ces trois hélicoptères devrait répondre à la demande relative aux huit hélicoptères S-61 et aux deux appareils CH-47 qui avaient été inclus dans les prévisions de dépenses antérieures mais n'avaient pas été déployés.

198. Au total, 18 hélicoptères fournis par des gouvernements sont utilisés en Bosnie-Herzégovine. Quatorze de ces hélicoptères (4 Sea King, 6 Puma et 4 Gazelle) sont basés à Split et sont utilisés pour assurer les évacuations sanitaires, le transport, le ravitaillement, des patrouilles et des opérations de reconnaissance et de surveillance dans les zones de séparation entre les parties au conflit. En outre, quatre hélicoptères Bell-412 sont basés à Tuzla pour assurer des opérations de ravitaillement logistique lorsque des tirs hostiles empêchent les opérations à l'aéroport.

i) Location et affrètement 14 493 300

199. On estime que la location de 26 hélicoptères pendant six mois, de trois hélicoptères pendant cinq mois et d'un hélicoptère pendant trois mois reviendra à 14 493 300 dollars. On trouvera à l'annexe IX la ventilation détaillée de ce montant.

ii) Carburants et lubrifiants 3 260 300

200. Les dépenses prévues à ce titre ont été calculées sur la base de 1,74 dollar le gallon de carburant d'aviation (2 963 900 dollars). On trouvera à l'annexe IX la ventilation de la consommation de carburant par type d'hélicoptère. Un montant est également prévu pour les lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (296 400 dollars).

iii) Déploiement/retrait 25 000

201. Un montant est prévu pour couvrir les frais de déploiement d'un hélicoptère Bell-206 (25 000 dollars).

iv) Vols de ravitaillement —

202. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

v) Peinture/préparation 4 000

203. Un montant de 4 000 dollars est prévu pour peindre un hélicoptère Bell-206.

vi) Assurance responsabilité et risques de guerre 228 700

204. Le coût de l'assurance responsabilité civile (228 700 dollars) a été calculé sur la base des taux mensuels indiqués à l'annexe IX.

b) Avions

205. La Force doit disposer au total de cinq avions pour appliquer toutes les décisions prises par le Conseil de sécurité. Deux avions-cargos IL-76 assurent le ravitaillement de Sarajevo en matériel logistique lourd et un avion-cargo moyen AN-26 est utilisé pour assurer la liaison et le ravitaillement logistique dans toute la zone de la mission. En outre, deux avions de transport de passagers YAK-40 sont utilisés pour les négociations et les activités de liaison. Les cinq avions sont basés à Zagreb et servent à appuyer les opérations de la FORPRONU en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et dans

/...

l'ex-République yougoslave de Macédoine. On trouvera à l'annexe IX le détail des frais mensuels de location, de carburant et d'assurance.

i) Location/affrètement 3 016 800

206. Le coût de la location de cinq avions pendant six mois est estimé à 3 016 800 dollars. On trouvera à l'annexe IX la ventilation détaillée de ce coût.

ii) Carburants et lubrifiants 8 990 000

207. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de 1,74 dollar le gallon de carburant d'aviation (8 172 700 dollars). On trouvera à l'annexe IX la ventilation détaillée de la consommation de carburant par appareil. Un montant est également prévu pour les lubrifiants, à raison de 10 % du coût de carburant (817 300 dollars).

iii) Déploiement/retrait -

208. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

iv) Peinture/préparation -

209. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

v) Assurance responsabilité et risques de guerre 3 514 700

210. Le coût de l'assurance responsabilité civile pour chacun des deux avions de transport de passagers et des trois avions-cargos (214 700 dollars) ainsi que de l'assurance risques de guerre en Bosnie-Herzégovine pour les trois avions cargos (3 300 000 dollars) a été calculé sur la base des taux mensuels mentionnés indiqués à l'annexe IX.

c) Indemnité de subsistance des équipages 180 000

211. Un montant de 30 000 dollars par mois est prévu pour l'indemnité de repas et de logement versée localement pour les nuits passées par les équipages en dehors de leur base de stationnement.

d) Autres dépenses

i) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne 3 090 000

212. Pour que les aéroports de Tuzla et de Sarajevo en Bosnie-Herzégovine puissent devenir et demeurer pleinement opérationnels par mauvais temps, en particulier durant les mois d'hiver, il est indispensable de se procurer le matériel ci-après requis en vertu des règles internationales de navigation aérienne : deux radiophares omnidirectionnels de navigation avec équipement de mesure de distance (VOR/DME), un pour l'atterrissage et l'autre pour la navigation en route, un système d'atterrissage aux instruments, des

enregistreurs de contrôle d'approche (VHF/UHF) ainsi que des radars d'approche de précision et autres.

213. Un montant est prévu pour l'installation du radar d'approche de précision et des radiophares de navigation aux aéroports de Tuzla et de Sarajevo, soit au total 2 140 000 dollars. Ce matériel est nécessaire pour pouvoir contrôler le mouvement des avions et hélicoptères lors de la phase d'approche. En outre, les dépenses d'installation, de calibrage et d'entretien de ce matériel sont estimées à 500 000 dollars.

214. Les services de contrôle de la circulation aérienne comprennent les services consultatifs de la circulation aérienne, les services consultatifs radar nécessaires pour assurer l'espacement des avions, les services d'entretien du matériel de communication radio et téléphone nécessaire pour obtenir et donner les autorisations de survol, ainsi que les services d'entretien des aides à la navigation, soit 75 000 dollars par mois (450 000 dollars).

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 4 140 000

215. Les services de manutention au sol comprennent le nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur des avions, le dégivrage des avions, les services de ravitaillement, le groupe motopropulseur au sol, le tracteur de remorquage, l'éclairage mobile ainsi que l'embarquement et le contrôle des passagers. Le montant prévu pour tous les aéroports s'élève à 437 900 dollars par mois (2 627 400 dollars).

216. Le coût des services d'atterrissage, qui comprennent l'entretien des aérodromes et des aides à la navigation, l'approche au radar, le contrôle des passagers, la sécurité, les transmissions, ainsi que les services de lutte contre l'incendie et de sauvetage, sont estimés à 252 100 dollars par mois (1 512 600 dollars).

iii) Citernes à carburant -

217. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

7. Opérations navales -

218. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

219. La Section des communications de la FORPRONU dispose d'un réseau de communications desservant les contingents, les observateurs militaires, la police civile, l'administration civile ainsi que les éléments d'appui logistique et autres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la mission.

220. Au moment où la Force a été mise sur pied, le réseau public de communications de l'ex-Yougoslavie était inexistant ou perturbé du fait que le réseau interne avait été endommagé ou détruit lors des hostilités. Il a donc

fallu que la FORPRONU reparte à zéro et conçoive et mette en place son propre réseau de communications. La Section des communications, en collaboration avec le bataillon des transmissions militaires, a mis en place un réseau dans toute la zone de la mission conformément au mandat de la Force.

221. Le réseau de communications de la FORPRONU comprend un réseau de centraux téléphoniques reliés par satellite ainsi que des liaisons entre points fixes, des liaisons à visibilité directe et des liaisons radio. Ce réseau est pleinement intégré et facile à exploiter, ce qui est indispensable à une mission dont le personnel est originaire de tant de pays différents.

222. En plus du réseau principal qui sert aux communications par téléphone et à la transmission de télécopies et de données, des communications radio bidirectionnelles sont assurées par la Section des communications. Ce système permet les communications entre véhicules, émetteurs-récepteurs portatifs et stations fixes des bureaux de commandement pour lesquels les fréquences VHF sont utilisées.

223. La FORPRONU dispose également d'un réseau HF qui relie les états-majors de théâtre, de secteur et de bataillon au Commandement Bosnie-Herzégovine et à la base logistique arrière de Pleso grâce à des stations fixes HF installées aux états-majors de bataillon. La Section des communications de la FORPRONU qui avait été créée par le bataillon des transmissions militaires, qui a été retiré en juillet 1994, a remplacé le matériel militaire par du matériel appartenant à l'ONU et a assumé la responsabilité de son exploitation à tous les niveaux sauf aux états-majors de bataillon où il est géré par les différents contingents intéressés.

224. Depuis le retrait du bataillon de transmissions, la Section des communications de la FORPRONU assume également la responsabilité de l'exploitation de neuf centres de transmissions aux états-majors de secteur et de commandement. À cette fin, 113 civils ont remplacé 498 militaires.

225. Il faut installer 144 stations fixes VHF et 21 stations fixes HF supplémentaires ainsi que les antennes et les modems télécopie/données connexes. Ce matériel est nécessaire en raison de l'expansion déjà approuvée de la Force par l'addition de contingents, d'unités de police civile et d'observateurs militaires.

226. Le réseau de communications de la FORPRONU s'articule autour de liaisons par satellite qui, avec les liaisons radio entre points fixes, relie les divers centraux téléphoniques au niveau des états-majors de théâtre, de commandement, de secteur et de bataillon et des bases logistiques pour en faire un réseau homogène. Il convient d'améliorer le système de communication par satellite, la demande ne faisant qu'augmenter à mesure que la Force est dotée des effectifs autorisés dans des zones où les services de communication locaux ne fonctionnent plus. La demande s'est révélée plus importante que prévue dans les plans originaux et il en résulte une congestion des lignes de communication.

227. Il convient de disposer de liaisons hertziennes de Terre, essentiellement pour assurer l'interconnexion des bureaux extérieurs et la caserne Tito où il est envisagé d'installer Commandement Bosnie-Herzégovine, d'une part, et le

centre de communications installé dans l'immeuble des PTT à Sarajevo. Des liaisons hertziennes de Terre sont également nécessaires pour étendre le réseau de communications de la FORPRONU aux bureaux situés dans des lieux éloignés qui ne sont pas directement reliés au réseau. En outre, une liaison hertzienne est proposée de façon à disposer d'une liaison de secours au cas où la ligne louée qui relie les deux centraux téléphoniques à l'état-major de théâtre et à la base logistique arrière de Pleso serait coupée en temps de crise.

228. Les terminaux INMARSAT-M permettent des communications directes avec le réseau téléphonique public pour des messages téléphoniques et télécopiés. Les unités actuellement utilisées par la mission sont transportées à l'occasion des déplacements des hauts responsables afin d'assurer les communications à partir de lieux de réunion éloignés et autres lieux où des services de communication sûrs ne sont pas disponibles. La technologie numérique utilisée permet de communiquer en cryptophonie sur la portion satellite de la liaison et, en outre, les coûts d'exploitation de la liaison sont moins élevés que dans le cas des anciens terminaux INMARSAT-A. Il faut acheter 26 terminaux supplémentaires pour disposer de services de communication de secours pour les états-majors de secteur et de commandement. En vertu du plan de retrait d'urgence de la FORPRONU, ces terminaux mobiles seraient utilisés pour assurer des liaisons vitales à partir du terrain si toutes les autres liaisons étaient coupées par les parties au conflit.

229. En raison de l'élargissement récent du mandat de la FORPRONU, des centraux téléphoniques supplémentaires sont nécessaires dans les nouveaux états-majors de secteur et les nouvelles bases logistiques. En outre, les effectifs de la mission s'étant accrus, il convient de moderniser les centraux existants pour faire face au trafic supplémentaire. La taille d'un central téléphonique dépend de son emplacement dans le réseau. Il est prévu d'acheter les centraux supplémentaires ci-après : a) trois "grands" centraux supplémentaires devant être installés à la base aérienne de Tuzla pour desservir l'état-major du secteur nord-est et la base aérienne, l'état-major du secteur sud-ouest à Gornj Vakuf et le service d'entreposage et de rassemblement de convois qu'il est proposé d'installer à Split; b) cinq unités d'extension pour les "grands" centraux de Pleso, la caserne Divulje et Sarajevo ainsi que pour faire face à d'autres besoins de la mission; c) 50 modules pour centraux "moyens" pour moderniser les centraux existants aux états-majors de bataillon et étendre les installations existantes.

i) Matériel de transmissions 6 219 400

230. Le montant prévu pour l'achat de matériel de transmissions, notamment pour remplacer certains articles, est estimé à 6 219 400 dollars. On trouvera ci-après un état récapitulatif détaillé des besoins.

<u>Description du matériel</u>	<u>Articles de rechange</u>	<u>Articles supplémentaires</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
Matériel VHF					
Antenne fixe/station de répéteur	5	145	150	1 000	150 000
Station fixe	—	144	144	2 000	288 000
Radio sol-air	—	6	6	12 500	75 000
Unité mobile	3	207	210	500	105 000
Encodeur de téléavertisseur	—	6	6	250	1 500
Total partiel					619 500
Matériel HF					
Antenne fixe	3	18	21	4 000	84 000
Station fixe télécommande	—	3	3	2 000	6 000
Station fixe	—	21	21	7 500	157 500
Modem	—	13	13	850	11 000
Total partiel					258 500
Matériel de communication par satellite					
Gestion de parcs	—	1	1	20 000	20 000
Terminal INMARSAT "C"	1	4	5	10 000	50 000
Terminal INMARSAT "M"	—	26	26	22 000	572 000
Terminal auxiliaire de satellite	—	1	1	250 000	250 000
Module d'extension de terminaux	—	3	3	80 000	240 000
Liaison hertzienne de Terre (Faible)	—	4	4	25 000	100 000
(Moyenne)	—	6	6	45 000	270 000
(Élevée)	—	2	2	75 000	150 000
Total partiel					1 652 000
Matériel téléphonique					
Téléphone cellulaire					
Transportable	2	33	35	1 000	35 000
Portatif	3	22	25	800	20 000
Central (petit)	—	58	58	3 000	174 000
Central (moyen)	—	50	50	25 000	1 250 000
Central (grand)	—	3	3	140 000	420 000
Module d'extension de centraux	—	5	5	75 000	375 000
Commutateur télécopie/téléphone	—	4	4	50 000	200 000
Répéteur téléphonique de campagne	—	10	10	6 000	60 000
Total partiel					2 534 000
Matériel divers					
Chargeur de batteries	15	150	165	200	33 000
Télécopieur protégé	—	28	28	12 000	336 000
Télécopieur non protégé	—	82	82	1 000	82 000
Chargeur de batteries thermoélectrique	—	2	2	15 000	30 000
Bloc d'alimentation non interruptible, 5 KVA	2	—	2	4 000	8 000
Total partiel					489 000
Total partiel					5 553 000
Fret (12 %)					666 400
TOTAL					6 219 400

ii) Pièces de rechange et fournitures 4 990 800

231. Le montant prévu doit permettre d'acheter des pièces de rechange pour le matériel de transmissions appartenant à l'ONU et celui qui appartient aux contingents. Pour le matériel de communication civil, les besoins s'établissent comme suit : pièces de rechange (1 478 800 dollars), câbles téléphoniques (125 000 dollars), répartiteurs (22 000 dollars), piles (40 000 dollars) et câbles d'antenne et connecteurs (25 000 dollars). Pour le matériel de transmission militaire, les besoins s'établissent comme suit : pièces de rechange pour les bataillons déjà déployés (2 670 000 dollars) ainsi que pour les unités supplémentaires autorisées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 908 (1994) et 914 (1994) (630 000 dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai 197 400

232. Le montant prévu pour l'achat de matériel d'atelier et d'essai comprend le coût des analyseurs de communications, des boîtes d'outils pour les mécaniciens des ateliers situés dans le secteur, à l'aéroport de Tuzla, à Split et en Bosnie-Herzégovine.

iv) Communications par réseaux commerciaux 10 031 200

233. Le montant prévu à cette rubrique estimé à 3 925 200 dollars pour les communications par satellite et à 6 106 000 dollars pour les autres communications par réseaux commerciaux, dont les frais de téléphone et de télex, les frais postaux et les frais d'expédition de la valise diplomatique.

234. Les frais de téléphone pour les appels locaux et internationaux ainsi que les appels aux terminaux INMARSAT sont estimés à 842 670 dollars par mois (5 056 000 dollars). Un montant additionnel de 600 000 dollars est inclus au titre des contrats de câblage des installations téléphoniques. On estime les frais de télex, les frais postaux et les frais d'expédition de la valise diplomatique à 75 000 dollars par mois (450 000 dollars).

235. Pour les liaisons par satellite, les montants demandés doivent couvrir : a) la location d'un répéteur de satellite pour exploiter le réseau de communications par satellite appartenant à l'ONU; b) les frais d'utilisation des stations commerciales pour les communications par satellite; c) les frais d'utilisation de terminaux INMARSAT de type "M" et "C"; et d) la location de terminaux de satellite tactique (TACSAT) pour les contrôleurs aériens avancés. On trouvera ci-après la ventilation du coût des communications par satellite :

<u>Description</u>	<u>Nombre de mois</u>	<u>Coût mensuel</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Répéteur	6	170 000	1 020 000
Stations de communication par satellite			
40 stations	6	320 000	1 920 000
Terminaux INMARSAT "M"			
10 terminaux	6	50 000	300 000
Terminaux INMARSAT "C"			
27 terminaux	6	81 000	486 000
40 terminaux	6	20 000	120 000
Terminaux TACSAT			
22 terminaux	6	13 200	79 200
Total			<u>3 925 200</u>

b) Contrat relatif au réseau principal -

236. Aucune dépense n'est prévue à ce titre.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 930 000

237. Le montant indiqué doit permettre d'acheter du mobilier de bureau pour 678 nouveaux bureaux conteneurisés (678 000 dollars), d'autres bureaux pour le personnel nouvellement déployé (100 000 dollars), des tables et des chaises pour salles de conférence (52 000 dollars) et des articles de rechange (100 000 dollars).

b) Matériel de bureau 1 324 800

238. Les ressources nécessaires au titre du matériel sont estimées à 1 324 800 dollars. L'article le plus important est une presse typographique (180 000 dollars) dont la Force a besoin pour la reproduction de cartes d'état-major. En outre, le montant prévu doit permettre d'installer une salle de projection qui sera utilisée par les services de formation au quartier général de la Force à Zagreb. La salle sera équipée de matériel de pointe pour la présentation de vidéos, de diapositives et d'autres aides à la formation par le personnel de la Division de l'administration et de la gestion pendant les séances de formation. Le matériel nécessaire pour la salle de projection comprend un projecteur de diapositives, un rétroprojecteur, un projecteur de données vidéo et un système de projection par transparence, ainsi qu'un dispositif de liaison avec le système de communication par satellite du Siège.

239. Le tableau ci-après donne le détail du matériel de bureau nécessaire.

<u>Description du matériel</u>	<u>Articles de rechange</u>	<u>Articles supplémentaires</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Photocopieuse couleur standard	—	3	3	6 000	18 000
Photocopieuse à grand débit	—	10	10	10 000	100 000
Photocopieuse à très grand débit	—	3	3	25 000	75 000
Photocopieuse à faible débit	10	25	35	2 000	70 000
Photocopieuse à débit moyen	8	100	108	5 000	540 000
Rétroprojecteur	—	15	15	250	3 800
Presse typographique	—	1	1	180 000	180 000
Petite déchiqueteuse	—	30	30	2 500	75 000
Déchiqueteuse moyenne	—	10	10	4 000	40 000
Grande déchiqueteuse	—	1	1	10 000	10 000
Projecteur de diapositives	—	5	5	500	2 500
Machine à écrire électrique	5	30	35	720	25 200
Salle de projection	—	—	—	—	43 400
Total partiel					1 182 900
Fret (12 %)					141 900
TOTAL					1 324 800

c) Matériel informatique

3 990 000

240. Le gros du montant prévu pour le matériel informatique servira à acheter des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portatifs. Les ordinateurs portatifs sont utilisés par les observateurs militaires et les contrôleurs de police civile qui, en raison de la nature de la mission, doivent se déplacer souvent pour faire le point et rendre compte des niveaux d'activité dans leur zone d'observation. Les ordinateurs de bureau sont utilisés par le personnel aussi bien militaire que civil pour tous types d'activités administratives. La correspondance et les rapports rédigés dans la zone de la Mission sont presque tous produits sur ordinateur. En plus, plusieurs grandes bases de données sont utilisées pour le contrôle des biens et des effectifs. Toutes les activités d'achat sont gérées sur ordinateur avec le logiciel Reality. Pour l'enregistrement des données comptables et financières, on utilise le logiciel Sun et le logiciel Personnel est utilisé pour enregistrer et publier des données sur les effectifs civils employés ou engagés sous contrat par la mission. Chacune des grandes bases de données est exploitée sur un serveur de réseau central, les utilisateurs des données ayant accès au serveur par l'intermédiaire d'un réseau local ou d'un grand réseau ou de liaisons modem. Les réseaux ont été également utilisés pour le stockage de données sur des répertoires communs et pour le transfert de courrier et d'informations grâce au courrier électronique. Cent trente-six répertoires communs ont été établis sur les réseaux pour que les fichiers puissent être partagés entre les bureaux et à l'intérieur des bureaux et par plus de 400 utilisateurs du courrier électronique.

/...

241. Le matériel de réseau est nécessaire pour élargir et moderniser le réseau local actuel à Zagreb et Pleso et pour installer des capacités de gestion de réseau dans chacun des secteurs/commandements. Dans certains lieux, tels que Sarajevo et Split, il faudra installer plusieurs réseaux distincts en raison de la distance qui sépare les principaux éléments (c'est ainsi que la caserne de Divulje est située à 15 kilomètres de North Port à Split). Plusieurs sections devraient être transférées du quartier général de la Force à Zagreb à Pleso au cours de la période actuelle du mandat. En conséquence, il faudra installer un réseau local étendu doté d'un circuit principal à fibre optique.

242. Afin de disposer de capacités complètes de transfert des données entre les secteurs, les bases logistiques et le quartier général de la FORPRONU, il faudra mettre en place un grand réseau. Pour ce faire, il faudra établir des liaisons satellites entre les secteurs et le quartier général et une liaison hertzienne entre le quartier général et Pleso.

243. Un état détaillé et prévisions de dépenses pour le matériel informatique figure dans le tableau ci-après.

<u>Description du matériel</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
<u>Matériel de bureautique</u>			
Ordinateur de bureau	476	1 380	656 880
Ordinateur portable	400	2 100	840 000
Imprimante à jet d'encre	120	350	42 000
Imprimante par points matriciels	10	900	9 000
Imprimante à laser, couleurs	10	2 500	25 000
Imprimante à laser	230	1 500	345 000
Imprimante à laser IV	3	1 550	4 650
Imprimante à laser grande vitesse	20	3 400	68 000
Imprimante portable	300	400	120 000
<u>Matériel et accessoires</u>			
Système de production de cartes de service par ordinateur	10	35 000	350 000
Unité de disque dur auxiliaire	20	350	7 000
Modem	40	850	34 000
Écran, 17 pouces	20	450	9 000
Écran, 40 pouces	1	1 250	1 250
Souris	526	35	18 410
Multiplieur	4	4 500	18 000
Tablette de rétroprojecteur	3	630	1 890
Extension de mémoire vive	50	804	40 200
Lecteur	7	3 500	24 500
Alimentation non interruptible, 1 kVA	36	1 000	36 000
Alimentation non interruptible, 600 VA	610	400	244 000
<u>Matériel de réseau local</u>			
Commande automatique de phase, carte de surveillance de l'alimentation non interruptible et câbles pour serveurs Novell	10	1 200	12 000

<u>Description du matériel</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
Disque dur de 525 mégaoctets	7	410	2 870
Carte de réseau local de 64 octets avec pilotes Novell 3.11	20	425	8 500
Raccords BNC	100	3	300
Connecteurs BNC	1 300	3	3 900
Connecteurs en T BNC	250	3	750
Convertisseur BNC-UTT de Cabletron Systems CTP 100-T	40	390	15 600
Système multimédia de consultation Cabletron Systems Minimac	25	3 625	90 625
Câbles coaxiaux RG58, 1 000 mètres	18	276	4 968
Carte Ethernet, 16 bits	800	130	104 000
Module SNMP Kalpana	2	2 585	5 170
Commutateur Kalpana Ethernet avec module SNMP	4	12 275	49 100
Cartes d'expansion de la mémoire	5	1 200	6 000
Répéteur multiports	30	1 455	43 650
Multimeter	25	2 210	55 250
Connecteur de réseau Novell 32 ports	2	2 200	4 400
Adaptateur Ethernet de poche	80	250	20 000
Analyseur de courant	6	980	5 880
Pince à dénuder RG 58	20	15	300
Répéteur monoport	60	900	54 000
Termineurs	250	2	500
Récepteur Thicknet	40	135	5 400
Trousses à outils	22	60	1 320
Total partiel			3 389 263
Fret (12 %)			406 737
Total, matériel			3 796 000
Logiciel			194 000
TOTAL			3 990 000

d) Groupes électrogènes 5 077 900

244. Dans toute la zone de la mission, la distribution d'électricité est inexistante ou au mieux très irrégulière. Il est donc essentiel d'équiper la plupart des installations de la FORPRONU en groupes électrogènes. Même à Zagreb, où la distribution d'électricité est généralement fiable, des groupes électrogènes de secours sont nécessaires pour que le quartier général puisse fonctionner en permanence et pour que l'essentiel des services de réfrigération, restauration et logement soit assuré. Il y a actuellement 1 690 groupes électrogènes dans la zone de la mission et on en a commandé 1 165 de plus.

245. Depuis que la Force a été créée au début de 1992, les effectifs ont augmenté considérablement et, puisque les installations se développaient, la demande d'électricité par personne s'est accrue. La puissance des groupes

/...

électrogènes varie selon la taille des installations qu'ils desservent depuis les ensembles de plusieurs gros générateurs montés en parallèle jusqu'à de petites dynamos conçues pour alimenter en électricité une maison, un bureau ou un appareil. Il est essentiel que la Force, qui est en pleine expansion, dispose de la puissance voulue avant l'hiver.

246. Il est prévu d'acheter 200 groupes électrogènes de plus pour le redéploiement de certaines unités et pour le déploiement de nouvelles unités. Il est également prévu de remplacer les groupes électrogènes perdus ou détruits du fait de l'activité des factions. Le tableau ci-après donne le détail des crédits demandés pour les groupes électrogènes.

<u>Description du matériel</u>	<u>Articles de rechange</u>	<u>Articles supplémentaires</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
<u>Groupes électrogènes mobiles</u>					
5 kVA	9	50	59	7 300	430 700
10 kVA	2	31	33	8 100	267 300
20 kVA	8	10	18	9 100	163 800
36 kVA	2	—	2	10 100	20 200
50 kVA	4	—	4	11 200	44 800
<u>Groupes électrogènes fixes</u>					
110 kVA	3	33	36	18 000	648 000
160 kVA	—	5	5	22 000	110 000
225 kVA	—	63	63	28 000	1 764 000
350 kVA	—	6	6	38 000	228 000
450 kVA	—	1	1	50 000	50 000
750 kVA	—	1	1	150 000	150 000
Total partiel	28	200	228		3 876 800
<u>Matériel électrique</u>					
Câbles et accessoires	—	—	—	—	167 000
Connecteurs	—	—	—	—	48 500
Matériel divers pour câblage	—	—	—	—	15 000
Tableaux de distribution électrique	—	—	—	—	197 000
Disjoncteurs automatiques	—	—	—	—	37 000
Matériel de mise à terre	—	—	—	—	11 500
Équipement de conversion de synchronisation	—	—	—	—	125 000
Pièces de rechange électriques pour groupes électrogènes et tableaux	—	—	—	—	56 000
Total partiel					657 000
Total, groupes électrogènes et matériel	28	200	228	—	4 533 800
Fret (12 %)					544 100
TOTAL					5 077 900

e) Matériel d'observation 253 000

247. Il est prévu d'acheter les articles ci-après : 10 paires de jumelles (vision diurne et nocturne) (75 000 dollars), 11 paires de jumelles à main (3 300 dollars), 5 systèmes d'observation nocturne (37 500 dollars), 9 paires de jumelles (20/120) avec trépied (97 200 dollars) et 4 paires de jumelles à vision nocturne (40 000 dollars).

f) Citernes à essence et débitmètres 3 120 300

248. La plupart des bataillons sont postés dans des zones isolées, où il n'existe pas d'installations de stockage de carburants. C'est pourquoi, afin de

/...

leur permettre de disposer de stocks suffisants pour poursuivre leurs opérations pendant les mois d'hiver, lorsque les routes d'accès risquent d'être coupées par la neige ou par les hostilités, le montant indiqué doit permettre d'acheter des citernes rigides et gonflables, ainsi que des pompes et des filtres.

249. Pour les opérations d'appui aérien par hélicoptère, les citernes souples représentent le moyen le plus adaptable et le plus rentable de constituer des magasins de carburant provisoires. Ces citernes requièrent deux types de pompes : a) des pompes à gros débit utilisées pour le remplissage/vidage des camions-citernes et des réservoirs; et b) des pompes à moindre débit pour l'avitaillement des véhicules et aéronefs.

250. On a également besoin de citernes métalliques rigides pour le programme de déploiement de groupes électrogènes au niveau des bataillons et des secteurs.

251. On trouvera ci-après une description détaillée des citernes, pompes et débitmètres nécessaires.

<u>Description du matériel</u>	<u>Articles de rechange</u>	<u>Articles supplémentaires</u>	<u>Nombre total</u>	<u>Coût unitaire (dollars)</u>	<u>Coût total (dollars)</u>
<u>Citernes rigides</u>					
15 000 litres	10	28	38	15 000	570 000
7 500 litres	—	58	58	7 500	435 000
5 000 litres	15	5	20	8 500	170 000
<u>Pompes</u>					
3 m ³ /h	20	27	47	3 500	164 500
10 m ³ /h	—	39	39	5 000	195 000
25 m ³ /h	4	—	4	20 000	80 000
60 m ³ /h	4	—	4	35 000	140 000
<u>Citernes souples</u>					
3 m ³	8	2	10	6 000	60 000
25 m ³	10	5	15	12 000	180 000
80 m ³	20	1	21	15 000	315 000
<u>Matériel divers</u>					
Filtres	8	7	15	7 500	112 500
Avitailleurs d'aéronef	4	—	4	9 000	36 000
<u>Citernes avec jauge</u>					
60 m ³	—	6	6	4 000	24 000
25 m ³	—	6	6	4 000	24 000
10 m ³	—	60	60	4 000	240 000
3 m ³	—	10	10	4 000	40 000
Total partiel					2 786 000
Fret (12 %)					334 300
TOTAL					3 120 300

g) Citernes à eau et cuves septiques 5 762 700

252. Des citernes à eau et des cuves septiques sont nécessaires pour équiper les sanitaires et les cantines des camps conteneurisés. Le montant prévu doit couvrir l'achat de 965 citernes à eau, à un coût unitaire de 3 900 dollars (3 763 500 dollars) et de 987 cuves septiques à un coût unitaire de 1 400 dollars (1 381 800 dollars), ainsi que le fret, qui représente 12 % (617 400 dollars).

h) Matériel médical et dentaire 320 600

253. Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'achat des articles médicaux et dentaires ci-après : 1 fauteuil dentaire (16 000 dollars), 1 appareil de radiographie dentaire (7 900 dollars), 2 amalgamateurs (1 200 dollars), 4 défibrillateurs (9 200 dollars), 2 respirateurs (5 000 dollars), 5 couveuses portatives (4 800 dollars), 8 lampes UV de 6 watts (1 000 dollars), 1 moniteur de tension artérielle (1 000 dollars), 3 électrocardiographes (7 500 dollars), 2 présentoirs en verre pour instruments chirurgicaux (100 dollars), 9 réfrigérateurs pour flacons de sang (17 400 dollars), 4 analyseurs biochimiques (92 000 dollars) et l'équipement de 63 ambulances (157 500 dollars).

i) Équipement des logements 5 542 800

254. Il faut des lits, des matelas, des armoires, des radiateurs et des lampes, à la fois pour équiper les nouveaux logements conteneurisés (4 654 800 dollars) et pour remplacer certains articles (240 000 dollars).

255. Il faut de l'équipement de cantine (équipement de cuisine et mobilier) pour une nouvelle cuisine que l'on construit à l'aéroport de Tuzla (350 000 dollars) et pour les cuisines en cours de rénovation à Divulje et Split (50 000 dollars). On estime à 248 000 dollars le coût du remplacement de l'équipement de cantine. Aucun crédit n'est prévu pour l'équipement des nouvelles cuisines conteneurisées, qui sont livrées entièrement équipées.

j) Matériel divers 3 822 400

256. Le montant prévu doit couvrir l'équipement des entrepôts des bases logistiques de Pleso et Split (430 000 dollars), l'équipement des ateliers de fabrication et de réparation dans les différents secteurs et d'un atelier de réparation qui doit être installé à Split (905 000 dollars), des outils à main pour 450 artisans (529 500 dollars), des climatiseurs pour les installations médicales spécialisées, les salles d'opérations, les salles d'ordinateurs exigeant un climat contrôlé, les standards téléphoniques, les salles de conférence et les salles de réception (442 000 dollars), du matériel de sécurité et de lutte contre les incendies (594 000 dollars), des radiateurs muraux pour les bureaux conteneurisés (120 000 dollars), des installations de chauffage et d'aération (531 900 dollars) et divers autres articles (matériel de manutention du fret, compacteurs d'ordures et réceptacles à ordures) (270 000 dollars).

k) Matériel pour la défense des périmètres 6 915 600

257. La demande de matériel pour la défense des périmètres, en vue de protéger le personnel de la FORPRONU en poste dans des régions hostiles, augmente sans cesse. Il faut davantage de matériel pour doter les bases de la FORPRONU d'abris contre les tirs de mortier et d'artillerie. La protection contre les tirs directs et indirects sera assurée par des murs pare-souffle et la construction de miradors améliorera la surveillance des camps et points de contrôle de la FORPRONU.

258. Le montant prévu permettra d'acquérir les articles suivants : mur pare-souffle (4 093 900 dollars), abris (1 287 000 dollars), miradors (500 000 dollars), conteneurs (244 600 dollars), hérissons (311 100 dollars), clameaux (29 600 dollars), projecteurs (41 300 dollars), capteurs lumineux (35 100 dollars), ce qui représente 6 542 600 dollars au total.

259. Le montant prévu à cette rubrique devrait couvrir également le matériel de sécurité nécessaire pour assurer la protection dans le bureau du Représentant spécial et pour améliorer la sécurité à l'entrée du quartier général, notamment grâce à des portiques de détection, des systèmes de détection par rayons X et de nouveaux obstacles pour véhicules (373 000 dollars).

l) Matériel d'épuration de l'eau 910 300

260. L'approvisionnement en eau potable se fait de plus en plus difficile dans toute la zone de la mission. On a souvent besoin de matériel d'épuration de l'eau parce que le réseau local d'approvisionnement en eau (s'il existe) a été pollué ou parce que l'eau provient directement de points d'eau locaux.

261. Une étude détaillée des ressources en eau de la mission a été entreprise et un programme de préservation et remise en état des sources d'eau potable doit permettre de fournir une eau de qualité satisfaisante et donc de limiter la consommation d'eau en bouteilles ainsi que les ressources logistiques requises pour disposer en tout temps des réserves nécessaires.

262. Pour pouvoir utiliser l'eau disponible sur place, on installe des dispositifs appropriés de filtrage et d'épuration. Pour décontaminer des infrastructures souillées, on utilise des brûleurs à UV et, le cas échéant, des filtres de charbon actif et de céramique. Lorsque l'eau disponible est suspecte ou susceptible d'être souillée, il faut des appareils de filtrage et de javellisation.

263. Le montant indiqué doit permettre d'acheter cinq dispositifs de filtrage remorqués (200 000 dollars), 33 adoucisseurs d'eau par échange d'ions (200 000 dollars), 100 unités de stérilisation d'eau (320 000 dollars), 10 pompes à eau pour les réseaux (48 000 dollars), 20 filtres à charbon actif et céramique (50 000 dollars), 14 antennes (47 000 dollars) ainsi que les pièces de rechange et du matériel d'entretien (45 300 dollars).

M) Matériel de réfrigération 3 957 000

264. Pendant les mois d'été, la température dans la zone de la mission peut atteindre 40 °C. Il devient difficile dès lors d'entreposer des aliments frais pour un grand nombre de militaires et de membres du personnel civil dans les secteurs où l'approvisionnement en électricité n'est pas fiable. Le montant prévu doit permettre d'acheter du matériel de réfrigération : chambres frigorifiques, congélateurs, chambres froides et conteneurs réfrigérants utilisés pour entreposer des denrées périssables en grandes quantités.

265. Le montant indiqué doit permettre d'acheter 14 conteneurs (20 pieds) réfrigérants de vrac (420 000 dollars), 25 conteneurs (20 pieds) d'entreposage réfrigérants (750 000 dollars), 35 conteneurs (20 pieds) à deux compartiments (réfrigérant/réfrigéré) (1 225 000 dollars), 31 conteneurs (20 pieds) de transport (930 000 dollars), 28 conteneurs (5 mètres) réfrigérants de campagne (560 000 dollars) et 4 conteneurs (3,5 mètres) réfrigérants de campagne (72 000 dollars).

n) Pièces de rechange, réparations et entretien 4 847 500

266. Les montants demandés pour des pièces de rechange, les réparations et l'entretien de matériel du bureau et du matériel informatique s'élèvent à 287 200 dollars et 824 200 dollars respectivement.

267. Pour les groupes électrogènes, le montant demandé pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien sera utilisé comme suit : 1 690 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et aux contingents (287 500 dollars), réparations et entretien de 760 groupes électrogènes provenant de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) (684 000 dollars), révision complète de 219 groupes électrogènes ayant fonctionné pendant plus de 9 000 heures (854 000 dollars), révision intermédiaire de 561 groupes électrogènes ayant fonctionné pendant 5 000 heures ou plus (981 800 dollars) et pièces de rechange pour dépannages d'urgence (162 700 dollars).

268. Le montant indiqué doit couvrir également les climatiseurs (25 100 dollars), les chambres froides et les réfrigérateurs de ménage (18 000 dollars), les conteneurs d'entreposage réfrigérants (525 000 dollars) ainsi que des pièces détachées pour les logements, sanitaires et cuisines conteneurisés (198 000 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 117 500

269. Le montant indiqué correspond au coût des services extérieurs de vérification des comptes.

ii) Services contractuels 15 276 500

270. Le montant indiqué correspond au coût des différents services contractuels décrits ci-dessous.

271. Le coût mensuel du blanchissage, du nettoyage à sec et des travaux de couture pour le personnel des contingents est estimé à 30 dollars par personne en automne/hiver et à 20 dollars par personne au printemps/été. Le montant indiqué a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 39 341 personnes pour les contingents (7 081 400 dollars), déduction faite d'un montant de 200 900 dollars correspondant au service de blanchissage compris dans le prix du loyer pour les soldats logés dans des hôtels bon marché. Le coût des coupes de cheveux est estimé à 1,50 dollar par personne tous les 15 jours (708 100 dollars).

272. Le montant demandé pour le nettoyage des uniformes de 978 fonctionnaires internationaux, 2 108 agents contractuels internationaux et 1 520 agents locaux travaillant comme techniciens et mécaniciens sont estimés à 1,50 dollar par personne et par semaine, soit 179 600 dollars au total.

273. Le montant demandé devra couvrir le nettoyage des locaux ainsi que l'enlèvement et l'élimination des déchets dans toute la zone de la mission (3 219 600 dollars), le nettoyage des fosses septiques (747 000 dollars), la réparation et l'entretien du matériel spécialisé (345 000 dollars) et des services contractuels mineurs, comme la lutte antiparasitaire et le ramonage (228 000 dollars).

274. Un montant de 103 200 dollars est prévu à cette rubrique pour l'autopsie et les services funéraires en cas de décès au service de la FORPRONU et le transport des corps.

275. Un crédit est demandé pour la rémunération des agents d'appui sous contrat – cuisiniers, personnel d'entretien, auxiliaires de cuisine et manoeuvres – dans les camps et autres installations, dans toute la zone de la mission (1 245 500 dollars). Ces agents sont engagés à titre individuel pour des tâches précises, qu'ils accomplissent sous la direction des contingents ou des services du camp.

276. On estime à 1 620 000 dollars le montant nécessaire pour les services de restauration, c'est-à-dire la préparation et la cuisson des aliments et le service à table – non compris les aliments proprement dit – et pour tous les services connexes dans les cantines de la FORPRONU sur lesquelles porte le contrat. L'entrepreneur doit assurer le service de restauration et fournir le personnel nécessaire. Ne sont pas compris les services de restauration offerts aux membres des contingents qui sont logés dans des hôtels bon marché, ces services étant compris dans le prix de la location.

iii) Services informatiques –

277. Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.

iv) Services de sécurité 137 000

278. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le service de sécurité des bureaux de la FORPRONU à Belgrade, qui est assuré par des entrepreneurs locaux (14 000 dollars), ainsi que le service de sécurité de la base logistique de l'arrière de Pleso, assuré sous contrat en remplacement des gardes militaires (123 000 dollars).

v) Traitements et services médicaux 62 000

279. Le montant indiqué correspond aux services médicaux (analyses en laboratoire, radiographies et consultations de spécialistes) et aux services vétérinaires pour les chiens de garde utilisés par les différentes sections de garde.

vi) Demandes d'indemnisation et règlements 1 000 000

280. Le montant prévu doit couvrir les demandes d'indemnisation présentées à la FORPRONU par des tiers.

vii) Frais de représentation 51 600

281. Le montant indiqué permet de recevoir des personnalités locales à titre officiel dans le cadre de la mission.

viii) Autres services divers 312 500

282. Le montant indiqué doit couvrir des commissions bancaires, les frais de justice, les frais postaux du personnel militaire, les services de conférence, les péages et divers autres services.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 2 872 200

283. Le montant indiqué correspond au coût de la papeterie et des fournitures de bureau à l'usage du personnel civil et militaire (1 852 400 dollars), du papier et des fournitures de photocopieuse (492 100 dollars) et des fournitures informatiques - disquettes, bandes, etc. (527 700 dollars).

ii) Fournitures médicales 3 631 200

284. On estime à 605 200 dollars par mois les crédits nécessaires pour les fournitures médicales. Par le passé, plusieurs contingents apportaient leurs propres fournitures médicales. Toutefois, pendant la période sur laquelle porte le présent mandat, ces contingents devraient obtenir la plupart des articles nécessaires au Point de fournitures médicales de la FORPRONU (un entrepôt central).

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 2 197 800

285. Le montant indiqué correspond au coût des détergents (538 000 dollars), des désinfectants et produits chimiques (723 800 dollars), des articles en papier (426 000 dollars) et du matériel d'entretien renouvelable (510 000 dollars).

iv) Abonnements 87 800

286. Le montant indiqué correspond au coût des abonnements à des journaux internationaux et locaux (quotidiens et hebdomadaires), ainsi qu'à un guide des voies aériennes, des publications sur les données de communication et autres publications techniques.

iv) Fournitures électriques 1 438 000

287. Le montant demandé à cette rubrique doit couvrir les coûts suivants : câbles (992 000 dollars), panneaux de distribution (272 000 dollars), ampoules et tubes fluorescents (53 000 dollars), prises de courant (68 000 dollars) et accessoires électriques (53 000 dollars), requis pour la rénovation des bâtiments réservés à la FORPRONU et pour l'entretien du système électrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules -

288. Aucun montant n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies 2 395 400

289. Le montant indiqué doit couvrir l'achat d'uniformes pour le personnel civil (282 600 dollars); d'uniformes et de vêtements de protection pour les mécaniciens, les chauffeurs, le personnel de nettoyage et le personnel de lutte contre l'incendie (170 400 dollars); de 1 000 vestes pare-éclats (325 000 dollars); de décalcomanies et drapeaux des Nations Unies (170 000 dollars); et d'accessoires pour 449 observateurs militaires, 40 216 militaires et 688 contrôleurs de la police civile (1 447 400 dollars).

viii) Fournitures pour la défense des périmètres 7 346 900

290. Les hostilités entre les factions belligérantes s'étant intensifiées, la fréquence des incidents au cours desquels le personnel de la FORPRONU a essuyé des tirs d'armes légères et lourdes s'est accrue en conséquence. De nombreux soldats de la Force ont été tués ou blessés et tout doit être fait pour protéger les membres de la mission. La demande de fournitures pour la défense des périmètres pour chacune des nouvelles unités arrivant dans la zone de la mission est très forte et il faut aussi pouvoir disposer d'articles de remplacement lorsque les unités sont transférées.

291. Le montant indiqué doit couvrir le coût des articles suivants : rouleaux de fil de fer en boudin (959 900 dollars); fil de fer barbelé (63 100 dollars); piquets (342 100 dollars); plaques d'acier perforées (544 100 dollars); sacs de sable (1 806 700 dollars); tôle ondulée (324 000 dollars); bois d'oeuvre (2 533 500 dollars); gabions (534 100 dollars); tissu géotextile (91 400 dollars); et articles divers (148 000 dollars).

ix) Cartes d'état-major 555 900

292. Des cartes supplémentaires de l'ex-République yougoslave de Macédoine doivent être fournies pour aider le Commandement de la FORPRONU à examiner et à régler les problèmes liés à des différends relatifs aux frontières (29 900 dollars).

293. D'autres cartes sont nécessaires en raison de l'augmentation des effectifs déployés auprès de la mission et des nouvelles initiatives qui sont prises (25 000 dollars). Le crédit demandé pour des cartes à grande échelle reflète la nécessité de disposer d'informations détaillées dans les localités et à travers les lignes de cessez-le-feu (501 000 dollars).

x) Intendance et magasins 4 508 000

294. Les articles visés à cette rubrique sont les suivants : recharges d'oxygène et d'acétylène (350 000 dollars), fréon (290 000 dollars), gaz butane (338 000 dollars), fournitures d'emballage et de conditionnement (460 000 dollars), ustensiles de cuisine, vaisselle, couverts, etc. (1 200 000 dollars), batteries (350 000 dollars), jeux de médailles des Nations Unies (100 000 dollars), couvre-matelas, oreillers et taies d'oreiller, couvertures, draps de lit, etc. (1 300 000 dollars), jerricanes (70 000 dollars) et articles divers (50 000 dollars).

xi) Fournitures diverses 921 900

295. Le montant prévu doit couvrir le coût d'articles divers ne figurant à aucune autre rubrique, tels que fournitures anti-émeutes : masques à gaz, bombes lacrymogènes, gaz incapacitants, boucliers et fusils avec 500 cartouches de munitions non létales.

11. Fournitures et services liés aux élections —

296. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information

a) Matériel 6 955 400

297. Un crédit avait été demandé dans les prévisions de dépenses figurant à l'annexe V du document A/48/690/Add.3 pour l'installation d'une station de radio de la FORPRONU. Après avoir examiné les prévisions de dépenses, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué dans son rapport sur la FORPRONU (A/48/961) qu'un mandat clair devrait être formulé avant de s'engager dans ce projet. Le Conseil de sécurité a approuvé les activités d'information de la FORPRONU au paragraphe 1 de sa résolution 947 (1994).

298. Un crédit est donc inclus dans les prévisions de dépenses relatives à l'achat de matériel d'information pour le projet de radio.

<u>Description du matériel</u>	<u>Nombre total d'unités</u>	<u>Coût unitaire</u> (dollars)	<u>Coût total</u> (dollars)
<u>Projet de station de radio</u>			
Émetteurs MF, antenne omnidirective	1	742 950	742 950
Émetteurs MF, antenne directive	3	752 850	2 258 550
Émetteur FM	22	86 470	1 902 340
Liaison montante (satellite)	1	67 600	67 600
Matériel de studio et mobile	1	300 960	300 960
Frais de construction			331 700
Total partiel			5 604 100
<u>Production de programmes de télévision</u>			
Salle de montage Betacam SP	3	65 000	195 000
Caméscope Betacam SP	4	52 500	210 000
Installation de reproduction Betacam	1	65 000	65 000
Studio d'enregistrement sonore	1	53 000	53 000
Accessoires	1	19 000	19 000
<u>Groupe de la photographie</u>			
Caméra 18 mm	2	1 000	2 000
Caméra 300 mm	2	3 000	6 000
Caméra	3	333	1 000
Centre d'imagerie électronique	1	40 000	40 000
<u>Groupe de la production et de la diffusion de documents imprimés</u>			
Écran vidéo	1	1 000	1 000
Projecteur de diapositives	1	600	600
Écran Delta	1	300	300
Panneau d'affichage	6	1 000	6 000
Télévision 48 cm	6	500	3 000
Magnétoscope	6	700	4 200
Total partiel			606 100
Total partiel			6 210 200
Fret (12 %)			745 200
TOTAL			6 955 400

b) Matériel et fournitures 296 700

299. Le montant prévu doit couvrir le coût de la publication d'UNPROFOR News (75 000 dollars), du magazine de la FORPRONU (42 000 dollars), des fournitures pour les programmes télévisés (39 000 dollars), des pellicules (25 000 dollars), des fournitures artistiques (25 000 dollars) et du fuel pour les groupes électrogènes (90 700 dollars).

c) Services contractuels 867 300

300. Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des services de traduction (530 000 dollars), de la location d'un studio (210 000 dollars), du

développement des pellicules (60 000 dollars), du maintien de la radio (31 300 dollars) et de la location d'un répéteur de satellite (36 000 dollars).

d) Coûts de production du Département de l'information -

301. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

13. Programme de formation 427 500

302. Avec l'augmentation des effectifs (contingents et personnels contractuel, local et des Nations Unies), un certain nombre de besoins ont été identifiés en matière de formation. Celle-ci peut être divisée en deux catégories : la formation axée sur le cadre spécifique de la mission, visant à compléter l'expérience acquise, et la formation visant à combler des lacunes dans les domaines technique et de la gestion/supervision. Les programmes de formation prévus pour la période du présent mandat sont décrits ci-dessous.

303. Formation paramédicale. On dénombre jusqu'à présent plus de 1 000 morts et blessés parmi le personnel de la FORPRONU, incidents qui se produisent souvent dans des secteurs éloignés, à de nombreuses heures de toute assistance médicale professionnelle. Afin que les premiers secours puissent être prodigués dans de tels cas, une formation à cet effet est dispensée à tous les membres du personnel civil de la FORPRONU, à leur arrivée à la mission ou dès que possible après leur déploiement. Un crédit d'un montant de 3 000 dollars est prévu afin de permettre à l'instructeur chargé de la formation paramédicale d'assister à des cours de formation et de se tenir ainsi au courant des tendances actuelles dans ce domaine.

304. Bibliothèque professionnelle. Un montant de 5 000 dollars est nécessaire pour couvrir le coût des publications et revues actuels sur les questions de formation, y compris la formation à la gestion, celle des moniteurs, la formation dans le domaine des communications, etc., à l'intention du personnel de formation.

305. Vidéothèque. Un montant de 4 500 dollars est demandé pour couvrir l'achat de vidéos pour les cours de formation.

306. Perfectionnement du personnel chargé de la formation. Afin de permettre au personnel chargé de la formation de dispenser des cours dans les domaines requis par la FORPRONU, il est indispensable que les formateurs améliorent et actualisent en permanence leurs connaissances. Un crédit d'un montant de 26 500 dollars est demandé pour couvrir le coût du perfectionnement de quatre formateurs dans les domaines de la gestion des projets, de la constitution d'équipes, de la communication, de l'identification des besoins en matière de formation et de la certification de la qualité.

307. Formation à la gestion. Il est indispensable d'organiser une formation à la gestion à l'intention des cadres intermédiaires et supérieurs à la FORPRONU. Divers stages ont été organisés à cette fin à l'intention de 60 administrateurs en janvier-février 1994 et un montant de 60 000 dollars devra être prévu afin d'étendre cette formation à 70 autres cadres. Les prévisions de dépenses sont

calculées sur la base d'une série de stages de trois jours pour 70 personnes, d'un coût de 850 dollars par stagiaire.

308. Formation Novell. Le Groupe de la gestion du réseau envisage d'augmenter considérablement la puissance de Netware V4, qui est beaucoup plus complexe que la troisième version actuellement utilisée. Pour l'essentiel, on modifie la structure du réseau pour des raisons de performance et d'appui et des raisons administratives. En outre, le réseau est étendu pour constituer une large zone complexe, couvrant la zone de la mission, avec des liaisons avec le Siège à New York et avec Pise.

309. Le Groupe de la gestion du réseau obtiendra une efficacité maximum si le personnel chargé de la planification et de l'appui du réseau reçoit une formation lui permettant d'atteindre un niveau d'excellence reconnu. Le fait de disposer d'un ensemble de connaissances cohérent permettra d'atteindre des normes de qualité spécifiques. En outre, la FORPRONU pourra ainsi maintenir des normes de travail communes, ce qui est indispensable dans un environnement où se produisent d'importants mouvements de personnel.

310. On estime qu'un montant de 16 800 dollars est nécessaire pour assurer la formation de cinq membres du Groupe de gestion du réseau/FORPRONU afin qu'ils deviennent des ingénieurs Novell certifiés (CNE).

311. Essais Novell. Un montant de 1 700 dollars est demandé afin que cinq personnes puissent subir toute la série de tests CNE nécessaires pour obtenir un certificat.

312. Formation Reality – entrepôts. Un montant de 11 000 dollars permettra de couvrir le coût de la formation du personnel de l'équipe d'appui Reality concernant la mise en place d'entrepôts. Ce montant a été calculé pour la formation de 10 personnes pendant sept jours en Croatie.

313. Appui technique à Reality et formation à la mise en place du système. Une formation à ce niveau très technique est requise afin de permettre à l'équipe d'appui d'améliorer la mise en place de Reality et de renforcer l'appui fourni. Le coût estimatif de 11 000 dollars a été calculé pour la formation de 10 personnes pendant sept jours en Croatie.

314. Formation de groupe pour les usagers de Reality. On estime à 6 000 dollars le coût de la participation d'une personne au séminaire de groupe pour les usagers de Reality aux États-Unis.

315. Formation Magic. Le montant prévu de 7 000 dollars a été calculé pour 10 personnes suivant chacune une formation de cinq jours à Zagreb. La formation de base organisée en juillet/août a donné de très bons résultats, des progrès importants ayant été faits concernant Reality, s'agissant notamment de la capacité de programmation et la formation d'autres usagers de la mission à la rédaction de rapports. Ce montant permettrait de financer l'organisation d'une formation spécialisée afin d'améliorer encore ces capacités.

316. Formation FoxPro. Un montant de 30 000 dollars est demandé pour le financement de la formation FoxPro afin de permettre au personnel de la Section

des services de la technologie de l'information d'améliorer le niveau de ses connaissances. Comme la formation requise (formation de réalisateurs) ne peut être acquise en Europe, les cours seront organisés aux États-Unis. Le montant indiqué est calculé sur la base de 2 000 dollars par jour pour 10 personnes pendant environ trois semaines.

317. Formation C++. Comme dans le cas de FoxPro, cette formation ne peut être acquise en Europe et sera probablement organisée aux États-Unis. Le montant estimatif de 20 000 dollars a été calculé en fonction d'un coût de 2 000 dollars par jour pour 10 personnes au maximum pendant deux semaines.

318. Formation Lotus. Un crédit est demandé pour la formation, afin de permettre au personnel chargé de la réalisation des programmes d'utiliser le logiciel acheté pendant le mandat précédent. Les dépenses prévues d'un montant de 30 000 dollars, ont été calculés pour la formation de 10 personnes au maximum à raison de 1 250 dollars par jour sur une période de quatre semaines.

319. Formation du personnel chargé des transports. La maintenance et l'exploitation des poids lourds exigent la formation externe suivante : a) quatre contremaîtres/instructeurs pour la conduite de poids lourds Mercedes, Renault et Volvo; b) six mécaniciens pour effectuer les réparations sur ces véhicules; c) quatre spécialistes de pièces détachées pour les mêmes véhicules. Ces différentes formations peuvent être assurées en Europe. La durée de chaque stage devrait être de sept à 10 jours. Les prévisions de dépenses se chiffrent à 80 000 dollars.

320. La Toyota Motor Corporation organise chaque année à Nairobi un stage de formation pour le personnel chargé des transports et il est envisagé d'envoyer du personnel de la FORPRONU au prochain stage, pour un coût estimé à 15 000 dollars.

321. Formation du personnel chargé des transmissions. Ce personnel doit recevoir une formation concernant l'utilisation des matériels de transmissions les plus récents utilisés par la mission. Un crédit est demandé pour 210 cours de formation, d'un coût total de 100 000 dollars, comprenant le service, la maintenance, et l'installation, suivant les spécifications de l'usine, de téléphones de bureau, de télécopieurs, de radiotéléphones mobiles et de dispositifs de liaison par satellite.

14. Programmes de déminage

a) Acquisition de matériel

i) Matériel de déminage 411 400

322. Le danger que causent les mines représente l'une des principales entraves à la mobilité de la FORPRONU dans toute la zone de la mission et l'acquisition de matériel efficace de détection et de neutralisation est essentielle pour permettre à la Force d'accomplir sa mission et de protéger son personnel.

323. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir des vêtements de protection contre les munitions explosives (151 200 dollars), du matériel de détection des

/...

mines (190 200 dollars), des outils de neutralisation des munitions explosives (50 000 dollars) et du matériel connexe (20 000 dollars).

ii) Matériel divers -

324. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement

i) Traitements et supplément alimentaire -

325. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Services divers 800 000

326. Comme la FORPRONU ne dispose pas des compétences requises et des effectifs nécessaires pour effectuer des opérations de déminage à grande échelle, celles-ci devront être réalisées dans le cadre d'arrangements contractuels. Un crédit est demandé pour des services de déminage autour des bases des Nations Unies occupées précédemment par les factions belligérantes et pour le déblayage des champs de mines dans les camps et autour des périmètres des camps, afin d'ériger des bâtiments supplémentaires et de construire des routes d'accès (500 000 dollars).

327. Au titre d'un contrat d'essai pour deux mois, des opérations de déminage à l'aide de chiens sont prévues dans le secteur Sud en octobre 1994. Si les résultats sont satisfaisants, on envisage de prolonger la période d'essai jusqu'à la fin du mandat. Un crédit est donc demandé pour les opérations contractuelles de déminage à l'aide de chiens dans les secteurs militaires, d'un montant de 300 000 dollars.

iii) Fournitures diverses 210 100

328. Le montant indiqué couvre les panneaux avertisseurs concernant les mines (40 400 dollars), les mines et vidéos d'exercice (65 000 dollars) et les produits non récupérables (104 700 dollars).

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

329. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents 4 000 000

330. On estime à 4 millions de dollars le coût du transport du matériel appartenant aux contingents qui doit être déployé et du rapatriement de ce matériel.

b) Transport militaire aérien -

331. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Fret et transport par le soin d'entreprises privées 3 000 000

332. Les frais de transport et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique sont estimés à 3 millions de dollars.

17. Système intégré de gestion 200 000

333. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du système intégré de gestion pour 1994-1995.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix . 4 280 900

324. Conformément à la méthode proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil, qui figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus.

19. Contributions du personnel 5 815 600

335. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . . (5 815 600)

336. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, a été crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part du budget de la FORPRONU.

21. Contributions volontaires en nature 5 002 300

337. Le montant estimatif des contributions volontaires en nature (fournitures et services) non couvertes par des ressources budgétaires s'établit à 5 002 300 dollars.

ANNEXE V

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril au 30 septembre 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses non renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (1)	Dépenses renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (2)	Dépenses mensuelles renouvelables 1er avril 1995 au 30 septembre 1995 (3)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	—	15 744,3	2 624,0
Frais de voyage	—	1 337,9	223,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	74,8	12,5
Total partiel	—	17 157,0	2 859,5
b) <u>Contingents</u>			
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	243 260,0	40 543,3
Détente et loisirs	—	3 599,7	599,9
Rations	—	53 546,0	8 924,3
Indemnité journalière	—	9 008,4	1 501,4
Indemnité de subsistance (missions)	—	120,0	20,0
Déploiement, relève et rapatriement	—	21 288,3	3 548,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	16 605,8	2 767,6
Total partiel	—	347 428,2	57 904,7
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	—	82 027,4	13 671,2
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	8 200,0	1 366,7
Total partiel	—	90 227,4	15 037,9
Total, rubrique 1	—	454 812,6	75 802,1
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	—	18 587,2	3 097,9
Frais de voyage	—	1 761,2	293,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	101,1	16,8
Total partiel	—	20 449,5	3 408,3
b) <u>Personnel international et local</u>			
Traitements du personnel international	—	14 466,5	2 411,1
Traitements du personnel local	—	11 200,8	1 866,8
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	660,0	110,0
Dépenses communes de personnel	—	9 290,6	1 548,4
Indemnité de subsistance (missions)	—	13 186,4	2 197,7
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	—	911,2	151,9
Autres voyages autorisés	—	648,0	108,0
Total partiel	—	50 363,5	8 393,9
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	38 035,7	6 339,3
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Observateurs électoraux civils</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	—	108 848,7	18 141,5

	Dépenses non renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (1)	Dépenses renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (2)	Dépenses mensuelles renouvelables 1er avril 1995 au 30 septembre 1995 (3)
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	—	27 733,9	4 622,3
Aménagement et rénovation des locaux	3 559,0	—	—
Fournitures d'entretien	—	6 671,1	1 111,9
Services d'entretien	—	2 855,0	475,8
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	19 515,2	3 252,5
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	64 675,5	—	—
	<u>68 234,5</u>	<u>56 775,2</u>	<u>9 462,5</u>
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>			
Pistes d'atterrissage	1 975,0	—	—
Routes	6 242,0	—	—
Ponts	473,0	—	—
	<u>8 690,0</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	46 793,1	—	—
Location de véhicules	5 975,0	—	—
Matériel d'atelier	802,4	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	38 510,2	6 418,4
Carburant et lubrifiants	—	26 541,1	4 423,5
Assurance	—	2 374,8	395,8
	<u>53 570,5</u>	<u>67 426,1</u>	<u>11 237,7</u>
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	—	14 493,3	2 415,5
Carburant et lubrifiants	—	3 260,3	543,4
Déploiement/retrait	25,0	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture et préparation	4,0	—	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	—	228,7	38,1
Total partiel	<u>29,0</u>	<u>17 982,3</u>	<u>2 997,0</u>
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	—	3 016,8	502,8
Carburant et lubrifiants	—	8 990,0	1 498,3
Déploiement/retrait	—	—	—
Peinture et préparation	—	—	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	—	3 514,7	585,8
Total partiel	<u>—</u>	<u>15 521,5</u>	<u>2 586,9</u>
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	—	180,0	30,0
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	2 640,0	450,0	75,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	4 140,0	690,0
Réservoirs de carburant	—	—	—
Total partiel	<u>2 640,0</u>	<u>4 590,0</u>	<u>765,0</u>
Total, rubrique 6	<u>2 669,0</u>	<u>38 273,8</u>	<u>6 379,0</u>
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—

	Dépenses non renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (1)	Dépenses renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (2)	Dépenses mensuelles renouvelables 1er avril 1995 au 30 septembre 1995 (3)
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	6 219,4	—	—
Pièces de rechange et fournitures	—	4 990,8	831,8
Matériel d'atelier et d'essai	197,4	—	—
Communications par réseaux commerciaux	—	10 031,2	1 671,9
Total partiel	6 416,8	15 022,0	2 503,7
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—
Total, rubrique 8	6 416,8	15 022,0	2 503,7
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	930,0	—	—
Équipement de bureau	1 324,8	—	—
Matériel informatique	3 990,0	—	—
Groupes électrogènes	5 077,9	—	—
Matériel d'observation	253,0	—	—
Citerne à essence et débitmètres	3 120,3	—	—
Eau et fosses septiques	5 762,7	—	—
Matériel médical et dentaire	320,6	—	—
Équipement de logements	5 542,8	—	—
Matériel divers	3 822,4	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	6 915,6	—	—
Matériel de purification de l'eau	910,3	—	—
Matériel de réfrigération	3 957,0	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	4 847,5	807,9
Total partiel	41 927,4	4 847,5	807,9
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	—	117,5	19,6
Services contractuels	—	15 276,5	2 546,1
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	137,0	22,8
Services et traitements médicaux	—	62,0	10,3
Demandes d'indemnisation et règlements	—	1 000,0	166,7
Dépenses de représentation	—	51,6	8,6
Autres services divers	—	312,5	52,1
Total partiel	—	16 957,1	2 826,2
b) <u>Fournitures diverses</u>			
Papeterie et fournitures de bureau	—	2 872,2	478,7
Fournitures médicales	—	3 631,2	605,2
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	2 197,8	366,3
Abonnements	—	87,8	14,6
Fournitures électriques	—	1 438,0	239,7
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	—	2 395,4	399,2
Fournitures pour la défense des périmètres	—	7 346,9	1 224,5
Cartes d'état-major	—	555,9	92,6
Intendance et magasins	—	4 508,0	751,3
Fournitures diverses	—	921,9	153,7
Total partiel	—	25 955,1	4 325,9
Total, rubrique 10	—	42 912,2	7 152,0
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—

	Dépenses non renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (1)	Dépenses renouvelables 1er octobre 1994 au 31 mars 1995 (2)	Dépenses mensuelles renouvelables 1er avril 1995 au 30 septembre 1995 (3)
12. <u>Programmes d'information</u>			
Matériel	6 955,4	—	—
Fournitures et accessoires	—	296,7	49,4
Services contractuels	—	867,3	144,5
Frais de production du Département de l'information	—	—	—
	6 955,4	1 164,0	194,0
13. <u>Programmes de formation</u>	427,5	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>			
a) <u>Achat de matériel</u>			
Matériel de déminage	411,4	—	—
Matériel divers	—	—	—
Total partiel	411,4	—	—
b) <u>Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</u>			
Soldes et rations supplémentaires	—	—	—
Services divers	—	800,0	133,3
Fournitures diverses	—	210,1	35,0
Total partiel	—	1 010,1	168,4
Total, rubrique 14	411,4	1 010,1	168,4
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—
16. <u>Fret aérien et de surface</u>			
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	4 000,0	666,7
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	—	3 000,0	500,0
	—	7 000,0	1 166,7
17. <u>Système intégré de gestion</u>	—	200,0	33,3
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	—	4 280,9	713,5
19. <u>Contributions du personnel</u>	—	5 815,6	969,3
Total, rubriques 1 à 19	189 302,5	808 388,7	134 731,5
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	—	(5 815,6)	(969,3)
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>			
Montant inscrit au budget	(5 002,3)	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(5 002,3)	(5 815,6)	(969,3)
Montant brut des ressources nécessaires	184 300,2	808 388,7	134 731,5
Montant net des ressources nécessaires	184 300,2	802 573,1	133 762,2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et services de sécurité				Personnel local	Personnel contractuel	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Services de sécurité	Total			
SERVICES D'APPUI INTÉGRÉS																	
	—	—	—	1	2	—	—	—	3	—	2	5	—	7	1	7	18
Bureau du chef	—	—	—	—	—	—	—	—	4	42	1	—	—	43	154	221	422
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	7	13	—	—	—	13	476	611	1 107
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	13	476	611	1 107
Gestion des fournitures et des biens	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	1	3	—	4	120	75	212
Politique générale, plans et budget	—	—	—	—	—	—	—	—	7	3	2	6	—	11	35	35	88
Bases d'appui	—	—	—	—	—	—	—	—	4	10	—	18	—	28	60	42	134
Déplacements aériens et de surface	—	—	—	—	—	—	—	—	6	13	1	9	—	23	75	50	154
Total partiel	—	—	—	1	6	16	14	7	44	81	6	42	—	129	921	1 041	2 135
SERVICES TECHNIQUES																	
Bureau du chef	—	—	—	1	2	3	8	—	14	1	—	6	—	7	10	11	42
Section des projets	—	—	—	—	—	—	—	—	5	4	—	1	—	5	9	18	37
Opérations — Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	—	—	—	—	18	3	—	3	—	6	165	235	424
Opérations — Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	—	—	—	—	49	1	—	—	—	1	396	504	950
Appui technique	—	—	—	—	—	—	—	—	4	4	—	1	—	5	37	34	80
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	9	1	—	1	—	2	110	37	158
Gestion du matériel	—	—	—	—	—	—	—	—	5	1	—	—	—	1	30	29	65
Total partiel	—	—	—	1	8	25	33	37	104	15	—	12	—	27	757	868	1 756
Total partiel	—	—	—	1	5	24	89	104	275	110	20	177	20	327	3 105	2 240	5 947
TOTAL	1	2	4	20	50	163	169	133	542	110	26	288	20	444	3 359	2 240	6 585^a

^a En raison des restrictions budgétaires imposées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/238 B, les 6 585 postes n'ont pas pu être tous pourvus.

B. Effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et services de sécurité				Total	Personnel local	Personnel contractuel	Total général
	Services de sécurité										Services généraux (autres classes)	Services de sécurité	Service mobile	Services généraux (1re classe)				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total									
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	2	2	3	7	4	1	20	—	—	10	—	—	—	30		
Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo	—	1	—	1	—	2	—	—	4	—	—	2	—	2	—	8		
Division de l'information	—	—	—	1	1	8	9	49	68	—	1	11	—	95	—	175		
Bureau du commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	3	—	4	—	7	—	—	—	11			
Affaires civiles	—	—	1	10	20	60	51	28	170	—	5	78	—	222	—	475		
GESTION ET ADMINISTRATION																		
Bureau du chef de l'administration	—	—	1	—	3	2	1	—	7	—	—	5	—	5	—	17		
Bureau de l'administrateur du personnel	—	—	—	1	—	—	1	—	2	—	—	2	—	—	—	4		
Services de gestion	—	—	—	—	1	2	—	—	3	—	—	8	—	8	26	45		
Techniques d'information	—	—	—	—	1	5	2	—	8	—	—	4	—	8	55	75		
Groupe de l'administration	—	—	—	—	1	4	7	1	13	—	—	5	—	8	17	43		
Total partiel	—	—	1	1	6	13	11	1	33	—	—	24	—	29	98	184		
ADMINISTRATION SUR LE TERRAIN	—	—	—	1	2	13	2	—	18	7	2	10	—	926	74	1 037		
SERVICES ADMINISTRATIFS																		
Bureau du chef	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	—	2	—	1	—	5		
Finances	—	—	—	—	1	4	11	—	16	—	7	14	—	28	2	67		
Achats	—	—	—	—	1	4	6	1	12	—	2	23	—	57	2	96		
Personnel	—	—	—	—	1	4	4	1	10	—	1	26	—	25	2	64		
Sécurité	—	—	—	—	1	2	4	5	12	—	2	—	18	12	131	175		
Services généraux	—	—	—	—	1	4	16	—	21	7	—	34	—	350	91	503		
Total partiel	—	—	—	1	5	19	41	7	73	7	12	99	18	473	228	910		

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et services de sécurité				Personnel local	Personnel contractuel	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Services de sécurité	Total			
SERVICES D'APPUI INTÉGRÉS																	
Bureau du chef	—	—	—	1	1	1	3	1	7	—	1	4	—	5	4	1	17
Communications	—	—	—	—	1	2	—	—	3	52	1	—	—	53	148	213	417
Transports	—	—	—	—	1	3	3	—	7	13	—	—	—	13	376	583	979
Gestion des fournitures et des biens	—	—	—	—	1	3	5	5	14	3	1	6	—	10	145	109	278
Bases d'appui	—	—	—	—	—	3	—	—	3	4	3	15	—	22	20	17	62
Déplacements aériens et de surface	—	—	—	—	1	2	2	—	5	13	1	9	—	23	95	79	202
Total partiel	—	—	—	1	5	14	13	6	39	85	6	35	—	126	788	1 002	1 955
SERVICES TECHNIQUES																	
Bureau du chef	—	—	—	1	2	3	5	3	14	1	—	8	—	9	7	11	41
Section des projets	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	—	2	—	2	11	25	40
Opérations — Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	4	4	5	14	10	—	1	—	11	200	181	406
Opérations — Bosnie-Herzégovine	—	—	—	—	1	7	7	12	27	22	—	1	—	23	250	379	679
Appui technique	—	—	—	—	1	1	4	—	6	4	—	—	—	4	59	53	122
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	1	2	3	4	10	—	—	—	—	—	104	19	133
Gestion du matériel	—	—	—	—	1	—	3	2	6	2	—	—	—	2	48	38	94
Total partiel	—	—	—	1	8	18	26	26	79	39	—	12	—	51	679	706	1 515
Total partiel	—	—	1	5	26	77	93	40	242	138	20	180	18	356	2 895	2 108	5 601
TOTAL	1	2	4	19	50	154	160	118	508	138	26	288	18	470	3 214	2 108	6 300

ANNEXE VII

Personnel civil et dépenses y afférentes pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses			Prime de risque
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
Personnel international									
Secrétaire général adjoint	1	6,0	122,6	52,7	52,3	61,3	26,4	26,2	
Sous-Secrétaire général	2	6,0	113,2	47,9	47,0	113,2	47,9	47,0	
D-2	4	6,0	100,7	40,6	40,1	201,4	81,2	80,2	
D-1	19	6,0	94,4	37,5	36,5	896,8	356,3	346,8	
P-5	50	6,0	86,2	34,2	32,0	2 155,0	855,0	800,0	
P-4	154	6,0	74,7	29,7	25,9	5 751,9	2 286,9	1 994,3	
P-3	160	6,0	61,9	24,6	19,3	4 952,0	1 968,0	1 544,0	
P-2	118	6,0	50,1	19,9	13,5	2 955,9	1 174,1	796,5	
Service mobile	138	6,0	50,7	51,5	20,1	3 498,3	3 553,5	1 386,9	
Services généraux									
1re classe	26	6,0	48,6	19,3	20,6	631,8	250,9	267,8	
Autres classes, New York	158	6,0	35,5	14,1	13,2	2 804,5	1 113,9	1 042,8	
Autres classes, en dehors de New York	130	6,0	21,7	8,8	7,9	1 410,5	572,0	513,5	
Service de la sécurité	18	6,0	38,1	15,1	14,7	342,9	135,9	132,3	
Total partiel	978					25 775,5	12 422,0	8 978,3	182
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(3 471,1) ^a			
Total partiel						22 304,4	12 422,0	8 978,3	946,4
Taux de vacance de poste (35 %)						(7 837,9)	(4 363,4)	(3 162,7)	(331,2)
Total, personnel international						14 466,5	8 058,6	5 815,6	615,2
Personnel local									
Taux de vacance de poste (15 %)	3 214	6,0	8,2	—	—	13 177,4	—	—	907
Total, personnel local						11 200,8	—	—	616,8
Personnel contractuel international									
Taux de vacance de poste (20 %)	2 108	6,0	43,9	—	—	46 270,6	—	—	245
Total, personnel contractuel						(9 254,1)	—	—	(254,8)
Total, personnel contractuel						37 016,5	—	—	1 019,2

^a Représente l'ajustement du montant estimatif des traitements pour tenir compte du fait que 70 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur seront considérés comme étant en mission et n'auront pas droit à l'indemnité de poste.

ANNEXE VIII

Parc de véhicules

Type de véhicule	Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général	Coordonnateur spécial	Division de l'information	Commandant de la Force	Affaires civiles	Administration et gestion	Administration sur le terrain	Services administratifs	Appui intégré	Services techniques	Parc du quartier général	Réserve de la Force	Police civile	Observateurs militaires	Militaires	Total
Berlines lourdes	4	—	—	2	1	1	—	—	—	—	6	—	—	—	1	15
Berlines moyennes	—	—	—	1	3	2	—	—	6	—	9	3	1	2	—	27
Berlines légères	10	—	5	9	19	5	7	28	56	19	34	27	45	16	67	347
Jeeps légères	7	7	5	9	115	4	62	49	182	187	70	174	268	245	215	1 599
Jeeps moyennes	—	2	—	—	21	1	2	4	14	2	13	1	10	71	23	164
Autocars légers	—	—	—	1	—	—	7	7	62	24	84	26	—	1	10	222
Autocars moyens	—	—	—	—	—	—	—	—	31	—	28	4	—	—	—	63
Autocars lourds	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	10	—	—	—	—	27
Motocyclettes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33	—	—	—	—	—	33
Camions légers	—	—	—	—	—	—	21	31	66	147	23	—	—	—	1	289
Camions moyens	—	—	—	—	—	—	16	11	48	16	28	—	—	—	—	119
Camions lourds	—	—	—	—	—	—	1	—	82	85	2	—	—	—	—	170
Engins de manutention de conteneurs	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	5
Ambulances	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	1	—	—	6	11
Camions-grues	—	—	—	—	—	—	—	1	4	33	3	—	—	—	—	41
Bennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69	—	—	—	—	—	69
Autopompes	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	—	—	—	8
Camions-citernes (carburant)	—	—	—	—	—	—	—	—	18	—	25	6	—	—	7	56
Divers	—	—	—	—	—	—	—	4	—	27	—	—	—	—	—	31
Dépanneuses	—	—	—	—	—	—	—	—	19	—	—	—	—	—	1	20
Camions de réfrigération	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Bennes à ordures	—	—	—	—	—	—	—	7	—	16	—	—	—	—	—	23
Tracteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	23	—	—	—	—	—	—	23
Camions-citernes (eau)	—	—	—	—	—	—	—	—	24	15	—	8	—	—	29	76
Remorques	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	96	—	—	39	148
Véhicules d'aéroport	—	—	—	—	—	—	—	7	18	—	—	—	—	—	—	25
Scotter des neiges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64	64
Véhicules antimines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	40
Bulldozers de déminage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Camions-atelier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	4
Bulldozers	—	—	—	—	—	—	—	—	5	21	—	—	—	—	—	26
Excavatrices	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	30

Type de véhicule	Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général	Coordonnateur spécial	Division de l'information	Commandant de la Force	Affaires civiles	Administration et gestion	Administration sur le terrain	Services administratifs	Appui intégré	Services techniques	Parc du quartier général	Réserve de la Force	Police civile	Observateurs militaires	Total	
Chariots élévateurs à prise frontale	—	—	—	—	—	—	—	—	5	10	—	—	—	—	15	
Niveleuses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	13	
Rouleaux compresseurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	13	
Chariots élévateurs à fourche, légers	—	—	—	—	—	—	—	16	24	31	—	—	—	10	81	
Chariots élévateurs à fourche, lourds	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	1	—	—	7	
Total	21	9	10	22	159	13	116	174	728	800	335	347	324	335	513	3 906

ANNEXE IX

État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre de mois	Nombre total d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel (En dollars É.-U.)		Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation	Coût total de l'assurance par mois	Coût total de l'assurance au 31 mars 1995	Coût total 1er octobre 1994 au 31 mars 1995
				Coût de location mensuel	Coût de location total					
Hélicoptères de location										
Bell-206	3	6,0	225	139 275	835 650	7 875	82 215	9 489	56 934	974 799
Bell-206 — Heures supplémentaires	3	6,0	45	12 375	74 250	1 575	16 443	0	0	90 693
Bell-206	1	3,0	75	46 425	139 275	2 625	13 703	3 163	9 489	162 467
Bell-206 — Heures supplémentaires	1	3,0	15	4 125	12 375	1 575	8 222	0	0	20 597
Bell-212	3	6,0	225	292 050	1 752 300	23 625	246 645	15 300	91 800	2 090 745
Bell-212 — Heures supplémentaires	3	6,0	45	26 775	160 650	4 725	49 329	0	0	209 979
MI-26	3	5,0	225	810 000	4 050 000	180 000	1 566 000	1 718	8 590	5 624 590
S-61	2	6,0	150	375 000	2 250 000	28 500	297 540	^a	—	2 547 540
S-61 — Heures supplémentaires	2	6,0	30	22 500	135 000	5 700	59 508	—	—	194 508
Hélicoptères fournis par des gouvernements										
BH-412	4	6,0	100	220 000	1 320 000	15 000	156 600	2 292	13 752	1 490 352
Gazelle	4	6,0	100	70 000	420 000	3 300	34 452	2 292	13 752	468 204
Puma	6	6,0	150	330 000	1 980 000	22 500	234 900	3 438	20 628	2 235 528
Sea king	4	6,0	100	227 300	1 363 800	19 000	198 360	2 292	13 752	1 575 912
Total partiel					14 493 300		2 963 916		228 697	17 685 913
Avions										
YAK-40	2	6,0	150	98 000	588 000	58 500	610 740	8 340	50 040	1 248 780
YAK-40 — Heures supplémentaires	2	6,0	30	13 800	82 800	11 700	122 148	—	—	204 948
AN-26	1	6,0	75	52 000	312 000	24 375	254 475	155 450	932 700	1 499 175
AN-26 — Heures supplémentaires	1	6,0	50	17 000	102 000	16 250	169 650	—	—	271 650
IL-76	2	6,0	120	184 000	1 104 000	336 000	3 507 840	422 000	2 532 000	7 143 840
IL-76 — Heures supplémentaires	2	6,0	120	138 000	828 000	336 000	3 507 840	—	—	4 335 840
Total partiel					3 016 800		8 172 693		3 514 740	14 704 233
Total					17 510 100		11 136 609		3 743 437	32 390 146

^a Compris dans le coût de base.

ANNEXE X

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant
 du 12 janvier 1992 au 30 novembre 1994

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
A. État récapitulatif des ressources		
1. Ressources		
a) 12 janvier 1992 au 31 mars 1993		
Crédits ouverts (résolution 46/223 de l'Assemblée générale)	251 500 000	250 000 000
Crédits ouverts (résolution 47/210 A de l'Assemblée générale)	300 049 500	298 313 900
Crédits ouverts (résolution 47/210 B de l'Assemblée générale)	27 759 900	27 269 300
Contributions volontaires en nature	8 398 608	8 398 608
Contributions volontaires en espèces	7 081	7 081
	587 715 089	583 988 889
b) 1er avril au 30 juin 1993		
Crédits ouverts (résolution 47/210 B de l'Assemblée générale)	282 584 900	281 132 800
Contributions volontaires en nature	433 566	433 566
	283 018 466	281 566 366
c) 1er juillet 1993 au 31 mars 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 A de l'Assemblée générale)	858 878 659	854 162 759
Contributions volontaires en nature	147 000	147 000
Contributions volontaires en espèces	2 380 952	2 380 952
	861 406 611	856 690 711
d) 1er avril au 30 septembre 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 B de l'Assemblée générale)	850 000 000	845 556 300
Contributions volontaires en nature	8 188 654	8 188 654
	858 188 654	853 744 954
e) 1er octobre au 30 novembre 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 B de l'Assemblée générale)	280 000 000	277 557 600
Contributions volontaires en nature	5 002 261	5 002 261
	285 002 261	282 559 861
Total, rubrique 1	2 875 331 081	2 858 550 781
2. Dépenses de fonctionnement nettes		
a) 12 janvier 1992 au 31 mars 1993		
Montant net des dépenses	544 030 962	541 007 531
Contributions volontaires en nature	8 398 608	8 398 608
	552 429 570	549 406 139

/ . . .

	Montant brut	Montant net
b) 1er avril au 30 juin 1993		
Montant net des dépenses	262 425 879	261 046 479
Contributions volontaires en nature	433 566	433 566
	<u>262 859 445</u>	<u>261 480 045</u>
c) 1er juillet 1993 au 31 mars 1994		
Montant net des dépenses	854 893 200	850 667 700
Contributions volontaires en nature	147 000	147 000
	<u>855 040 200</u>	<u>850 814 700</u>
d) 1er avril au 30 septembre 1994		
Montant net des dépenses	850 000 000	845 556 300
Contributions volontaires en nature	8 188 654	8 188 654
	<u>858 188 654</u>	<u>853 744 954</u>
e) 1er octobre au 30 novembre 1994		
Montant net des dépenses	280 000 000	277 557 600
Contributions volontaires en nature	5 002 261	5 002 261
	<u>285 002 261</u>	<u>282 559 861</u>
Total, rubrique 2	2 813 520 130	2 798 005 699
Total, 1 moins 2	<u>61 810 951</u>	<u>60 545 082</u>
3. <u>Sommes portées au crédit des États Membres</u>		
a) 12 janvier 1992 au 31 mars 1993	35 278 438	34 575 669
b) 1er avril au 30 juin 1993	19 201 700	19 129 000
	<u>54 480 138</u>	<u>53 704 669</u>
4. <u>Solde inutilisé</u>	7 330 813	6 840 413
B. <u>Situation de trésorerie</u>		
1. <u>Recettes</u>		
a) Contributions réglées (par. 14)	2 000 273 121	2 000 273 121
b) Contributions volontaires en nature	22 170 089	22 170 089
c) Contributions volontaires en espèces	2 388 033	2 388 033
d) Intérêts créditeurs	9 141 281	9 141 281
e) Recettes diverses	3 774 091	3 774 091
Total, rubrique 1	<u>2 037 746 615</u>	<u>2 037 746 615</u>
2. <u>À déduire : dépenses de fonctionnement nettes</u>		
a) 12 janvier 1992 au 31 mars 1993	552 429 570	549 406 139
b) 1er avril au 30 juin 1993	262 859 445	261 480 045
c) 1er juillet 1993 au 31 mars 1994	855 040 200	850 814 700
d) 1er avril au 30 septembre 1994	858 188 654	853 744 954
e) 1er octobre au 30 novembre 1994	285 002 261	282 559 861
Total, rubrique 2	<u>2 813 520 130</u>	<u>2 798 005 699</u>
3. <u>Déficit d'exploitation prévu</u>	<u>(775 773 515)</u>	<u>(760 259 084)</u>

ANNEXE XI

Contributions volontaires pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1995

(En dollars des États-Unis)

Gouvernement ou organisme	Contribution	Valeur
<u>Contributions en espèces :</u>		
Italie		2 380 952
Liechtenstein		7 081
<u>Contributions reçues en nature :</u>		
a)	<u>12 janvier 1992 au 31 mars 1993</u>	
Allemagne	Prêt de 395 véhicules et remorques	790 000
	Prêt de 246 groupes électrogènes	a
États-Unis d'Amérique	Donation de 3 400 cartes d'état-major	1 700 000
Italie	Prêt de 15 véhicules blindés de transport de troupes, entièrement équipés	5 593 220
Suède	Donation de 2 berlines	42 388
Suisse	Service d'évacuation aérienne d'urgence de Zagreb à Lisbonne, juillet 1992	a
	Donation de 40 camions	273 000
b)	<u>1er avril au 30 juin 1993</u>	
Suisse	Donation de 2 véhicules blindés	433 566
	Service d'évacuation aérienne d'urgence de Zagreb à Dublin, avril 1993	a
c)	<u>1er juillet 1993 au 31 mars 1994</u>	
Finlande	Donation de 10 unités d'habitation	57 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Donation de matériel de dégivrage et de remorquage d'aéronefs	90 000
d)	<u>1er avril au 30 septembre 1994</u>	
Allemagne	Prêt de 171 véhicules blindés de transport de troupes	3 420 000
	Prêt de 390 véhicules	a
	Donation de 58 véhicules blindés de transport de troupes et de 4 ambulances	a
	Donation de matériel radio, 2 chariots élévateurs, 1 balayeuse mécanique, 1 camionnette et 1 chasse-neige	140 526
Fédération de Russie	Donation de matériel spécial de secours	b
OTAN	Cartes	a

/ . . .

Gouvernement ou organisme	Contribution	Valeur
Pays-Bas	Donation de 2 camions, 3 camionnettes pick-up 4 x 4, 2 véhicules 4 x 4, 1 ravitailleur et 2 camions de 5 tonnes	^a
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Prêt de 93 véhicules et de matériel	4 297 267
	Donation de 1 camion-citerne, 1 ravitailleur, 2 tracteurs, 3 ponts roulants, 1 pont bascule portatif et voies de roulement	239 553
Suisse	Services d'un inspecteur général et d'un assistant	13 569
e) <u>1er octobre 1994 au 31 mars 1995</u>		
Allemagne	Donation de 50 camions de transport lourds	5 000 000
<u>Contributions en nature annoncées :</u>		
Fédération de Russie	Donation de 2 camions et de génératrices diesel	^b

^a La valeur de cette contribution volontaire n'a pas encore été déterminée.

^b La valeur totale du matériel donné et annoncé est de 80 000 dollars.

